

L'oral comme fiction.

Doctorat de sciences du langage et Ph.D. d'études françaises
Université de Provence & Université de Montréal

2006, Mathilde Dagnat©

Deuxième partie

*Dire et montrer l'oralité*¹

*C'est pas vrai que j'écris comme le monde parle, c'est absolument faux :
j'écris infiniment mieux que le monde parle.*

M. Tremblay, cité par F. Mazière : 1993, p. 62.

1. L'hypothèse principale est que l'oralité est à la fois « dite » et « montrée », pour reprendre la distinction de L. Wittgenstein (1961 [1921]) qui nous sert de titre pour cette partie. Ici, le « dire » est compris comme une représentation logique distante de l'objet représenté, alors que le « montrer » apparaît comme une représentation imitant la forme même de l'objet représenté, qui entretient avec lui une relation d'iconicité.

Chapitre 3

À la recherche d'une (dé)raison graphique

Cette transcription qui outrepassse la norme semble être un des caractères de la littérarité.

J. Rey-Debove, dans Catach & al. : 1986, p. 81.

Introduction

Il peut paraître paradoxal de travailler sur la notion d'oralité sans jamais avoir accès à la substance phonique du langage. Dans le premier chapitre de cette thèse, nous avons insisté sur le fait que l'oralité n'est pas l'oral et que les caractéristique de l'oral ne se réduisent pas au canal phonique. Nous ne proposons pas ici de comparaison des deux sous-corpus au niveau phonétique de la description linguistique. Ceci essentiellement pour deux raisons : la première est technique puisqu'elle concerne le support matériel des corpus², la seconde est liée à la délimitation du sujet d'étude : la *représentation* littéraire d'une parole collective sociolinguistiquement déterminée, et non la parole elle-même³.

Comment envisager le système d'écriture dans ses rapports avec l'oral ? Sur quelle unité fonder une description ? Quels sont les phénomènes graphiques qui contribuent à forger l'effet d'oralité ressenti à la lecture des textes qui constituent le corpus *tremblay* ? Comment classer ces phénomènes ? Voici les problèmes soulevés dans ce chapitre.

2. La qualité sonore des extraits constituant le sous-corpus *frcapop* est insuffisante pour subir des traitements logiciels, par exemple avec *Praat* ou *Phonedit*, et les transcriptions ne comportent pas suffisamment de commentaires pour permettre une analyse de type phonétique ou phonologique — tel n'était d'ailleurs pas leur objectif. Le théâtre de M. Tremblay a quant à lui été d'emblée considéré du point de vue des textes dramatiques et non des représentations théâtrales. Le sous-corpus *tremblay* ne comporte donc aucune composante sonore. La description du corpus au niveau phonique paraît dès lors impossible. Ce premier point a comme conséquence le fait qu'il a fallu chercher ailleurs des éléments de description des caractéristiques phonétiques de l'OPQ.

3. Pour reprendre la terminologie sémiotique de Ch. S. Peirce, c'est à partir du « representamen » que sont les textes de M. Tremblay que nous cherchons des émanations d'un « objet » qui serait une situation orale réelle, en vertu de l'« interprétant » littéraire du réalisme langagier.

3.1. Modèles pour la description graphique

L'étude de la communication graphique repose sur la distinction de différents types théoriques des systèmes d'écriture. Nous les rappelons dans l'annexe 3A⁴. Le système graphique du français est un système complexe, un « pluri-système » (Catach : 1988), dont le fonctionnement appelle des outils d'analyse combinant plusieurs perspectives sur le graphème, unité minimale de description graphique. Pour les besoins de la recherche, nous empruntons des concepts à deux modèles.

La dualité oral-écrit sous-tend toutes les réflexions sur l'écriture. Les linguistes voulant décrire une langue peuvent adopter plusieurs attitudes, comme le fait remarquer J. Anis. Ils peuvent :

- a) Considérer que la langue écrite s'identifie avec la langue ; cette attitude [...] est sous-jacente à certaines démarches de la grammaire traditionnelle.
- b) Considérer que la langue orale s'identifie avec la langue et que la langue écrite n'en est qu'une représentation déformée : c'est le *phonocentrisme* de Roman Jakobson et d'André Martinet, qui tend à marginaliser la graphématique.
- c) Considérer que la langue est fondamentalement de nature orale, mais que l'écrit donne une image somme toute assez fidèle ; c'est le *phonographisme* ; la démarche de V. G. Gak et de N. Catach justifie les discordances par certaines spécificités fonctionnelles de l'écrit, on peut qualifier ce courant de *phonographisme modéré* ; il reconnaît une certaine autonomie à la langue écrite.
- d) Considérer que la langue existe sous deux formes, entre lesquelles la linguistique ne postule ni hiérarchie ni dépendance ; c'est dans ce cadre que, partant d'une intuition de départ et de références théoriques qui se sont révélées plus nombreuses et plus solides que nous le pensions, nous avons construit un modèle *autonomiste* qui implique une description immanente de la langue écrite. (1988a, p 213-214)

Les deux modèles présentés ci-dessous ne sont donc plus des types théoriques mais des méthodes pratiques de description de l'écriture alphabétique en général, et de l'écriture du français en particulier. Il s'agit du modèle phonographique, défendu par N. Catach, et du modèle dit autonomiste, défendu par J. Anis. Le terme « phonographique » désigne donc à la fois le principe fondamental des écritures alphabétiques

4. Ce document annexe est basé sur l'article de A. Llortalach à propos de la « communication graphique » (Llortalach : 1968, p. 515-568), que nous avons complété par trois lectures plus récentes (Goody : 1994 [1993], p. 21-69 ; Riegel, Pellat & Rioul : 2001 [1994], p. 63-100 ; Anis : 2002, p. 49-61).

(une correspondance des unités phoniques et des unités graphiques) et une manière de décrire le système graphique d'une langue dans sa relation dominante à l'oral. L'autre modèle, dit « autonomiste », envisage l'écriture non comme seule représentation de la parole, mais comme système à part entière, avec des valeurs différentielles qui lui sont propres, sans références obligées au système phonique (repérage des traits distinctifs, selon une méthode structurale empruntée à la phonologie). Il y a là deux départs de l'analyse qui répondent à des positions scientifiques différentes mais qui ne se contredisent pas. Dans les deux cas, la polyvalence du graphème est avancée (il réalise plusieurs principes théoriques). Les tenants d'une description phonographique reconnaissent volontiers d'autres facteurs que la simple correspondance phonie/graphie pour expliquer la discordance formes écrites/formes prononcées⁵. Les défenseurs d'une approche autonomiste finissent par intégrer à leur description du système d'écriture la composante phonographique, en particulier pour la notion de « néographie phonétisante », centrale pour notre analyse.

3.1.1. L'approche phonographique

À l'origine, la distinction nette des deux modèles de description vient d'un souci de distanciation du modèle traditionnel et dominant qu'est le phonographisme. C'est donc à J. Anis, qui milite, lui, pour une graphématique autonome, que nous empruntons la définition de la description phonographique (Anis : 1988b, p. 79-82 et 1988a, p. 213-214).

Le phonographisme [...] traite la langue écrite comme une représentation structurale de la langue parlée intégrant également des caractéristiques spécifiques. [...] Son principe de base est la dépendance du graphème par rapport au phonème. (Anis : 1988b, p. 77 et 79)

Dans cette catégorisation est désignée toute une tradition linguistique où l'oral prime sur l'écrit, où le signe graphique est assujéti au signe phonique, entretient avec lui un rapport systématique de correspondance, de dépendance. Historiquement, cette ap-

5. « La description de la langue qui a été faite par le structuralisme fonctionnaliste est opératoire. Elle rend compte de façon claire des unités phonologiques, c'est-à-dire de l'essentiel du parallélisme entre l'écrit et l'oral. Ce qui ne nous empêchera pas, dans un second temps, d'enrichir et de développer à l'aide d'autres approches les aspects morphologiques, syntaxiques et lexicaux de l'écrit. » (Catach : 1986, p. 21).

proche se réclame des réflexions de V. G. Gak, pour qui le graphème résulte de « l'union de la graphie (signifiant) et du phonème qu'elle transcrit (signifié) » (2000 [1976], p. 24). Dans la description d'un système graphique, une très large place sera donc faite à l'analyse de cette relation graphème-phonème (voir les phonogrammes). Cependant, il convient de nuancer ce phonographisme qui, toujours en référence aux travaux de V. G. Gak, admet par nécessité⁶ d'autres principes que le principe phonographique dans l'explication du système graphique français⁷.

En diachronie, écrit N. Catach, la question de la priorité du langage oral sur le langage écrit ne se pose même pas. [...] Il est impossible, en synchronie, de prendre une autre hypothèse de travail que celle d'une correspondance, en principe terme à terme, entre le langage oral et le langage écrit. Dans la pratique, il existe donc deux sortes de signes, le phonème et le graphème. La correspondance entre le graphème et le phonème est assurée dans notre langue par l'écriture alphabétique. [...] Dans l'écriture alphabétique, en principe, l'asservissement du signe graphique au signe phonique devrait faire qu'à chaque phonème corresponde une lettre ou groupe de lettres ou graphème. En fait, cet idéal n'est appliqué dans aucune langue, essentiellement pour des raisons d'économie linguistique et de permanence qui sont les caractéristiques du langage écrit. (Catach & al. : 1986, p. 20)

La dominance phonographique et l'ouverture à d'autres types se retrouvent dans la définition du graphème, puisque N. Catach, en pratique, propose d'en distinguer plusieurs sortes, principalement les phonogrammes, les morphogrammes, et les logogrammes.

3.1.1.1. Définition du graphème

Il existe de nombreuses définitions du graphème (Pellat : 1988, p. 135-146). Pour les deux modèles exposés, la référence⁸ demeure la définition donnée par E. Pulgram (1951, p. 15), qui établit la nature abstraite et distinctive du graphème et un parallélisme des systèmes graphique et phonique plutôt qu'une correspondance de

6. J. Anis voit ici un aveu de faiblesse d'une description phonographique puisqu'elle n'épuise pas les caractéristiques de l'écriture française : « là où le phonographisme échoue à rendre compte des données, on fait intervenir d'autres facteurs ». (Anis : 1988b, p. 81)

7. Il vaut mieux parler, avec J. Anis, de ce modèle de description comme d'un « phonographisme modéré », qui reconnaît plutôt une dominance du principe phonographique que son exclusivité.

8. En fait, la première définition du graphème aurait été donnée par R. H. Stetson en 1937. R. H. Stetson, « The Phoneme and the Grapheme », dans *Mélanges de linguistique et de philologie offerts à J. Van Ginneken*, Paris, Klincksieck, 1937, p. 353-356, p. 354. Cité par J.-C. Pellat (1988, p. 142).

leurs unités⁹. N. Catach insiste sur le premier point et J. Anis sur le second. Voici ce que la première écrit :

[le graphème est] la plus petite unité distinctive et/ou significative de la chaîne écrite composée d'une lettre, d'un groupe de lettres (digramme, trigramme), d'une lettre accentuée ou pourvue d'un signe auxiliaire, ayant une référence phonique et/ou sémique dans la chaîne parlée. Ex. : *p, ou, r, ch, a, ss, e, r* dans *pourchasser*. [...] cette référence peut donc être non seulement phonique, mais morphosyntaxique, lexicale, distinctive, pausale, etc. [...] Il n'est possible de parler de système graphique du français que dans la mesure où l'on parvient à justifier le choix des graphèmes d'après leurs rapports avec le système phonique d'une part, avec l'un ou l'autre sous-système [morphologique et lexical] de la langue d'autre part. (Catach & al. :1986, p. 16 et 27)

N. Catach insiste davantage sur l'idée d'une abstraction du graphème (unité distinctive et/ou significative) que sur l'idée du parallélisme des systèmes graphique et phonique, puisqu'elle reste dans le cadre d'une recherche qui donne la plus large place à la correspondance entre la chaîne écrite et la chaîne parlée. La linguiste étudie les graphèmes dans leurs rapports avec le système phonique, ce sont des phonogrammes, et dans leur rapport avec l'un ou l'autre sous-système, c'est-à-dire les systèmes morphologique et lexical, les graphèmes sont alors appelés morphogrammes et logogrammes. Cette terminologie ne caractérise pas des classes fixes et fermées de graphèmes mais plutôt des valeurs ou des types de fonctionnement des graphèmes, ceux-ci pouvant être polyvalents¹⁰.

- **Les phonogrammes**

Ils correspondent à la « valeur » ou « fonction » phonique du graphème (Catach & al. : 1986, p. 35). Une analyse de corpus approfondie permet à l'auteur de montrer que le système d'écriture du français est constitué à 85% de phonogrammes, d'où la dominance avancée. Ces graphèmes ont une valeur phonique en tant qu'ils renvoient chacun à un phonème pris isolément, par exemple A pour [a], mais aussi en tant qu'ils se

9. « On admet généralement que la langue parlée est fondée sur un système d'oppositions phoniques capable de différencier les significations dans une communauté donnée. Comme il est bien connu, on appelle ce système phonémique et ses unités sont connues comme les phonèmes. De façon analogue, la langue écrite doit se fonder sur un système d'oppositions graphiques capable de différencier les significations dans une communauté donnée. Et c'est ce système qui forme la base de la langue écrite, que nous nommons écriture. Les unités de ce système peuvent être appelées les graphèmes. » E. Pulgram traduit et cité par J. Anis (1988a, p. 214).

10. Par exemple, le graphème « t » dans « maudit » et « maudite » marque à la fois une référence morphologique et une référence phonique.

combinent entre eux selon certaines règles pour rendre compte d'une chaîne de phonèmes faisant sens, par exemple « chambre » [ʃãbr(ə)]. On passe alors d'une description du discontinu (les unités en elles-mêmes) à une description du continu (les chaînes parlée et graphique). À ce niveau combinatoire, se pose le problème de la syllabation, unité de description supérieure aux unités minimales que sont les phonèmes ou les graphèmes. Les coupes syllabiques graphiques ne correspondent pas forcément aux coupes syllabiques phoniques. Pour les deux types d'expression, c'est la voyelle qui joue le rôle de noyau syllabique et on parle dans les deux cas de syllabes ouvertes et de syllabes fermées, mais les définitions ne sont pas tout à fait les mêmes :

Une syllabe phonique ouverte est une syllabe qui se termine par une voyelle prononcée, une syllabe phonique fermée se termine par une consonne prononcée (*litre* : [li-tr] est composé d'une syllabe phonique ouverte et d'une syllabe phonique fermée). De plus, la segmentation de la chaîne parlée en syllabes phoniques ne prend pas en compte la notion de mot que la graphie met en évidence¹¹. (Riegel & al. : 2001 [1994], p. 65-67)

Une syllabe graphique ouverte est une syllabe qui se termine par une voyelle, prononcée ou non, une syllabe graphique fermée se termine par une consonne prononcée ou muette (*vi-te* : est composé de deux syllabes graphiques ouvertes, *pré-cis* est composé d'un syllabe graphique ouverte et d'une syllabe graphique fermée).¹² (*ibid.*)

Ce phénomène de découpage syntagmatique est important pour notre analyse, dans la mesure où chez M. Tremblay l'amalgame graphique de plusieurs mots en un seul et la modification orthographique qui en découle relèvent en partie de cette divergence entre la perception des unités phoniques et graphiques supérieures au phonème et au graphème. Par exemple, « chus » et « pantoute » devraient normalement être graphiés « je suis » et « pas un en tout » dans une transcription orthographique. Le discontinu habituel et conventionnel de la chaîne graphique est ici rattrapé par le continu phonique et la réalité phonétique, ce qui est un des procédés typiques de l'oralisation de l'écrit.

- **Les morphogrammes**

Ce sont des « notations de morphèmes, surtout situés, pour les renforcer, aux jointures

11. Lorsque l'on procède à une transcription phonétique, c'est par souci de lisibilité que l'on transcrit en séparant les mots, mais en réalité c'est au niveau du groupe rythmique, qui n'a plus rien à voir avec l'idée lexicale et graphique du mot, que se fait la coupe au moyen d'un signe de pause.

12. Il existe des règles de syllabation graphique, elles rejoignent très largement les possibilités de césure des mots lorsqu'on est obligé d'aller à la ligne.

des mots, maintenus graphiquement identiques, qu'ils soient prononcés ou non (dans les liaisons en particulier). Ex. marques féminin/masculin, singulier/pluriel, suffixes, préfixes, radicaux/dérivés, etc. » (Catach & al. : 1986, p.17). Il y a les « morphogrammes grammaticaux », qui sont des « désinences supplémentaires qui s'ajoutent accessoirement aux mots selon les rencontres des parties du discours (marques de genre et de nombre, flexions verbales) » (Catach & al. : 1986, p. 211), par exemple : « j'aimerai » et « j'aimerais » ; « je l'ai vu(e) jouer », « je l'ai vu jouer », etc. Il y a aussi les « morphogrammes lexicaux », qui sont des « marques finales ou internes fixes, intégrées au lexème, pour établir un lien visuel avec le féminin ou les dérivés ; marques spécifiques des préfixes, des suffixes, des éléments entrant en composition, etc. » (Catach & al. : 1986, p. 211). Par exemple : « public », « publique » et « publics » ; « petit » et « petite » ; « sot » et « sotté ». Notons dès à présent l'impact du *e* graphique sur la prononciation de la consonne finale.

- **Les logogrammes**

Ce sont des notations de lexèmes, ou « figures de mots », dans lesquels la « graphie » semble ne faire qu'un avec le mot au point que l'on ne peut les dissocier. La principale fonction des logogrammes est posée comme étant la distinction des homophones qui deviennent par conséquent des homophones-hétérographes. Par exemple : « sept », « cet » et « cette » ; « lys » et « lisse » ; « thym » et « teint » ; « pouls » et « poux », etc¹³.

Un logogramme, ou « figure de mot », est une unité graphique plus grande que celle du graphème ou que celle du morphogramme, et qui recoupe celle du mot graphique (ensemble de lettres séparé des autres par deux blancs). Le logogramme n'est pas un idéogramme : le son est noté, mais on y trouve *plus* que le son. Le supplément d'information écrite est en général puisé dans les lettres étymologiques et historiques, qui sont ainsi récupérées et peuvent d'ailleurs jouer plusieurs rôles, phonologique, diacritique, morphologique ou seulement distinctif. (Catach & al. : 1986, p. 268)

La lexicalisation d'un ensemble fixe de graphèmes soulève la question de l'identité visuelle des mots d'une langue, indépendamment de la référence à la prononciation. Les écrivains voulant faire effet d'oralité cherchent à rendre compte de la prononciation d'une manière plus satisfaisante que ce que leur permet le système orthographique standard. Ils touchent ainsi à l'intégrité physique de la langue, aux habitudes de

13. Voir liste dans Catach : 1986, p. 274-278.

reconnaissance graphique, au point que certaines créations se lexicalisent à leur tour et sont reconnues comme une sorte de « parlé-graphié », plus au moins automatiquement. Par exemple : « est-tait », « coudonc », « bière » et l'usage d'apostrophe comme dans « v'nir », « p'tit », etc.

3.1.1.2. Type de description proposée

N. Catach distingue trois stades d'inventaire des graphèmes, dans un but ouvertement pédagogique. On retrouve bien entendu les réflexions de V. G. Gak en arrière-plan, mais on doit à l'auteur (N. Catach) une très grande rigueur des analyses sur corpus qui illustrent sa description, chiffres à l'appui. C'est ainsi que les graphèmes sont classés en fonction de leur fréquence d'apparition, et que l'on peut parler d'archigraphèmes pour les plus fréquents et les plus représentatifs et de graphèmes et sous-graphèmes pour les autres.

Une hiérarchisation faisant référence à la fois à l'oral et aux critères de reconnaissance des graphèmes permet de ramener, pour l'apprentissage, les unités essentielles de 133 à 70, de 70 à 45 et enfin à 33 (système graphique standard). [...] leur nombre dépend du découpage que l'on effectue dans la chaîne écrite et des rapports que l'on établit entre l'écrit et l'oral. (Catach & al. : 1986, p. 35).

Le tableau auquel nous renvoyons en annexe (document 3B) est une synthèse de ces trois stades. L'objectif est de faire correspondre chaque *archigraphème* à un phonème et d'en offrir toutes les réalisations graphémiques (*graphèmes* et *sous-graphèmes*). Ceci dans le cadre du système linguistique français. Une telle hiérarchisation des éléments peut être utile pour l'analyse des textes littéraires. L'hypothèse sous-jacente est que lorsqu'il dérange l'orthographe ou invente des graphies à des phénomènes essentiellement oraux, M. Tremblay sélectionne en priorité les graphèmes ou les séries de graphèmes les plus usuels. Par exemple, « ch » pour [ʃ] plutôt que « sh » ou « sch » et « oé » pour [we] plutôt que « oué » ou « wé ».

3.1.2. L'approche autonomiste

L'approche autonomiste est définie comme celle « qui traite la langue écrite comme un système spécifique en interaction relative avec la langue parlée. » (Anis : 1988b, p. 77)

Le principal représentant de ce courant est J. Anis, de par les nombreux articles définitoires qu'il a publié sur le sujet (1983, 1988a et 1988b en particulier). Mais la tendance autonomiste lui est antérieure, il se réclame des travaux de J. Vachek (1939) et aussi de E. Pulgram (1951). De ce premier il retient entre autres l'idée d'une autonomie de la norme scripturaire, pour laquelle le mot écrit ne passe pas forcément par le mot oral pour désigner la réalité visée, et pour laquelle ce mot écrit n'est pas le signifiant graphique d'un signifié phonique. Du deuxième il reprend et développe l'idée de simple parallélisme entre graphèmes et phonèmes en l'opposant à la relation de dépendance qui caractérise l'approche phonographique. On perd l'idée traditionnellement défendue de la primauté du code oral sur le code écrit et l'idée d'une correspondance systématique d'un système envers l'autre. Le système graphique peut et doit être décrit de manière interne. Le parallélisme n'est donc que structural. Cependant, J. Anis ne s'oppose pas point par point au modèle de N. Catach, en ce sens qu'il ne nie pas la relation entre le système phonique et le système graphique d'une langue :

Le terme d' « autonomisme » n'est pas, pour moi, écrit-il, en contradiction avec « interaction » [...] D'autre part, me semble-t-il, sous le terme d'idéographie on met, en quelque sorte, tout ce qui n'est pas dans la phonographie. On définit donc au départ comme graphème, *stricto sensu*, ce qui a une référence phonique et tout le reste, ce que Mme Catach appelle « morphogrammes », « logogrammes », etc., on en fait une espèce de reliquat, de grande poubelle si l'on peut dire. (Anis dans Pellat : 1988, p. 145)

C'est une fois la description du système graphique en lui même effectuée qu'il se pose la question des rapports entre écriture et prononciation, mais pas avant. Sa définition du graphème comporte donc elle aussi plusieurs aspects, certains sont très différents de ceux avancés par N. Catach (les phonogrammes sont remplacés par les alphagrammes), d'autres permettent d'aborder des phénomènes similaires (logogrammes).

3.1.2.1. Définition du graphème

Dans un premier article, J. Anis sépare les graphèmes segmentaux, de l'ordre de la lettre, des graphèmes suprasegmentaux, de l'ordre du marquage de l'énoncé et de l'énonciation. Ceci rejoint l'idée d'une description du discontinu, les graphèmes pris isolément, et du discontinu, les graphèmes en tant qu'ils véhiculent de l'information

sur la chaîne graphique (ponctuation, italiques, guillemets, blancs, etc.).

On distinguera les graphèmes segmentaux (ou alphabétiques), unités distinctives qui composent les mots et les graphèmes supra-segmentaux, unités démarcatives et discursives qui organisent les énoncés. [...] Un graphème segmental est une classe de lettres – *graphes* (Pulgram) – (réalisations manuscrites, dactylographiques ou typographiques) définie par sa fonction distinctive dans la chaîne graphique. [...] Un graphème suprasegmental est un graphème qui, localisé en un point de la chaîne graphique ou s'étendant sur tout un segment, modifie un énoncé ou une partie d'énoncé. Il ne s'agit pas de signes autonomes (ou pleins), mais d'éléments auxiliaires qui facilitent l'encodage et le décodage de l'information, en tant qu'indicateurs de la structure des énoncés et de leur statut énonciatif. (Anis : 1983, p. 33)

Ce n'est qu'un peu plus tard que seront détaillés les graphèmes dits suprasegmentaux et que la terminologie se mettra véritablement en place, dans le cadre d'une affirmation assez stricte de la position autonomiste, basée sur le principe

qu'une langue comme le français – [...] indépendamment de la régularité de ses correspondances grapho-phoniques – possède une forme de l'expression phonique et une forme de l'expression graphique qui, bien qu'en interaction, peuvent être analysées et décrites indépendamment. Les unités minimales de la forme écrite, ou graphèmes – qu'il s'agisse des graphèmes alphabétiques, *figures* qui constituent l'essentiel de notre système, ou des graphèmes ponctuo-typographiques, quasi-signes, ou enfin des graphèmes logogrammatiques, signes, marginaux dans le système – peuvent et doivent être définis indépendamment de la forme parlée. (Anis : 1988b, p. 85-86)

J. Anis propose trois classes de graphèmes : les alphagrammes (alphabétiques), les topogrammes (ponctuo-typographiques) et les logogrammes.

- **Alphagrammes** (unités purement distinctives)

Sont désignés par « alphagrammes » les graphèmes qui renvoient globalement aux lettres de l'alphabet, celui-ci étant compris comme une « formalisation neutralisant les différences matérielles non pertinentes, permettant de reconnaître la lettre « a » au-delà de ses variantes : a, *a*, A, *A*, etc. » (*ibid.*, p. 89). Les graphèmes sont décrits non dans leur rapport plus ou moins direct avec un phonème, mais en tant que « figures »¹⁴. Il emprunte la méthode structurale des paires minimales pour extraire les traits distinctifs propres à chaque graphème et proposer ce qu'il appelle une

14. Il y a ici une référence à L. Hjelmslev qui employait le terme de « figure » pour désigner la matérialité du graphème, le dessin.

graphématique¹⁵. Cette graphématique constitue l'originalité principale de sa démarche qu'il présente ainsi :

L'analyse graphémique devra travailler à plusieurs niveaux sur cette divergence : **a** et **A** diffèrent

– sur le plan de la substance graphique [minuscules *vs* capitales / écriture imprimée ou dactylographiée *vs* manuscrite] ;

– sur le plan formel alphagrammique : /« A »/ peut prendre les valeurs de / « a »/, / « à »/ et / « â »/ : *JE MANGE DES PATES A TARBES* est équivalent de *Je mange des pâtes à Tarbes*.

– sur le plan formel topogrammique : **A** est la combinaison de l'alphagramme / « a »/ (ou « à »/ et / « â »/) et topogramme / « capitale »/ : on peut trouver dans un énoncé écrit en minuscules à l'initiale d'un mot (pour différencier le nom commun anis du nom propre Anis) ou d'une phrase tout en capitales (hérarchisation textuelle). (*ibid.*, p. 90-91)

Dans un premier temps, il faut circonscrire l'ensemble des figures alphabétiques utilisées par le français. Le système alphabétique français est hérité de l'alphabet latin, mais il a été adapté en fonction des phénomènes à exprimer. Ainsi un alphabet de vingt-six lettres représenté par les capitales non accentuées ne suffit-il pas à rendre compte du système d'écriture du français. Le système alphabétique du français renvoie plutôt à l'alphabet latin dit élargi ou maximal intégrant les signes diacritiques, soit 36 unités en tout, représentées par les minuscules accentuées : « a, à, â, b, c, ç, d, e, é, è, ê, f, g, h, i, î, k, l, m, n, o, ô, p, q, r, s, t, u, ù, û, v, w, x, y, z ». Dans un deuxième temps, il faut dépasser la correspondance approximative entre lettres et graphèmes. Par exemple, « ph », « sch », « oi », « qu » sont des graphèmes car ils constituent une unité minimale de l'écriture, ils sont complexes car ils sont formés de plusieurs lettres (on les appelle « digramme » ou « trigramme », selon qu'ils comportent deux ou trois lettres).

Que se passe-t-il dans les cas d'emprunts linguistiques ? Une langue vit, c'est-à-dire qu'elle assimile plus ou moins directement des vocables étrangers au cours de son histoire, qu'elle crée de nouveaux termes techniques pour répondre à l'avancée scientifique en réactivant des phénomènes étymologiques, très souvent du grec ou du latin. A priori, seules les langues n'utilisant pas l'alphabet latin devraient poser le

15. Par exemple : « lire » et « tire » ; « il bat » et « un bât » ; « un foret » et « une forêt » ; « je vis là ou ailleurs » et « là où je vis », etc.

problème d'une transposition (par exemple l'écriture en français de mots arabes, ou de mots chinois). La correspondance phonographique joue à plein régime dans ces cas-là. Mais la question se pose aussi en termes de transposition pour des emprunts à des langues romanes, et ce tant à l'oral qu'à l'écrit. L'emprunt, s'il n'invite pas de graphèmes proprement étrangers dans la langue décrite, y introduit de nouvelles combinaisons et un nouveau système des valeurs graphémiques (en particulier phonographiques). Ces intrusions ne sont pas prises en compte par J. Anis, qui reconnaît dans sa démarche un certain paradoxe :

Dans tous les domaines linguistiques, écrit-il, l'étude d'un système comporte une aporie ; pour décrire le système, il faut éliminer des réalisations ce qui n'en fait pas partie ; comment le faire si on n'a pas déjà une idée de ce qu'il est ? D'où le risque d'injecter dans la première approche des lois qu'on veut dégager empiriquement. L'emprunt est un problème classique : il n'existe pas de documents officiels pour établir la naturalisation d'un vocable (et encore moins d'un phonème). Cependant un mot emprunté subit nécessairement une assimilation phonologique partielle, alors que l'entrée dans une langue écrite d'un mot venu d'une langue utilisant l'alphabet latin peut se faire sans modification.

Par exemple : « khôl », « kiwi », « qat », « music-hall », « clown » et des mots gréco-latins proches de leur origine « cæsium », « poliomyélite », etc. (Anis : 1988b, p. 101)

Concernant l'OPQ, ce point est d'une grande importance. Le phénomène d'emprunt à l'anglais en est une des caractéristiques définitoires, mise en avant dans la problématique du joul. Les emprunts ne se font généralement pas sans modification graphique ; l'assimilation phonologique partielle (et nécessairement hors des deux systèmes linguistiques) est en général rendue par la création d'un mot nouveau, dont le degré de lexicalisation est plus ou moins élevé. Par exemple : « Califournie », « bécosse », « enfirouâper »¹⁶. Cela va dans le sens du souci de réalisme langagier et de la tension phonographique déjà notés.

Enfin, comme nous l'avons fait pour l'approche phonographique, nous dirons quelques mots de la syllabe graphique. Les règles de fonctionnement, de combinaison et la fréquence de combinaison des graphèmes dont dispose une langue sont très importantes pour la définition du système graphique comme système. Pour dire les choses simplement, il ne suffit pas de connaître l'alphabet d'une langue pour savoir

16. « Califournie » au lieu de « California », « bécosse » au lieu de « back house » et « enfirouâper » au lieu de « in fur wrap ».

l'écrire. J. Anis propose une définition de la syllabe graphique non en termes de voyelles et de consonnes, mais de nodes et de sates — en reconnaissant toutefois l'équivalence :

Nous considérons que le système phonique et le système graphique, pour décalés qu'ils soient, ont des homologues de structure fortes, des parallélismes, comme dit Pulgram. Parmi ces homologues, figure la répartition des unités distinctives en deux classes : l'une, peu nombreuse, dont la présence est obligatoire ; l'autre plus nombreuse, dont la présence est facultative ; la phonologie les nomme voyelles et consonnes, nous proposons de les nommer en graphématique **nodes** (formant les noyaux) et **sates** (formant les satellites). (Anis : 1988b, p. 102)

Une nouvelle terminologie peut paraître embarrassante, mais elle a le mérite, dans le cadre autonomiste, de se détacher complètement de la référence phonique.

- **Topogrammes**

La distribution des alphagrammes en nodes et sates selon des règles de fonctionnement propres à une langue ne suffit pas pour autant à produire un énoncé acceptable, déchiffrable¹⁷. Le découpage d'une suite de graphèmes en syllabes graphiques doit être complété, voire soutenu, de « signes auxiliaires qui assurent sa lisibilité et concourent à la production du sens » (Anis : 1988b, p. 116). Par signes auxiliaires, il faut comprendre les signes de ponctuation et les « autres éléments graphiques » (*ibid.*, p. 119-121), c'est-à-dire le blanc de mot, le retrait, le retour à la ligne, la ligne blanche, la petite capitale, l'italique, le gras. Avant d'en faire un correspondant très imparfait de la prosodie, J. Anis propose tout d'abord une analyse fonctionnelle des topogrammes très judicieuse. Ces graphèmes punctu-typographiques assurent une fonction syntagmatique au niveau de la phrase, mais aussi au niveau du texte (ce sont l'organisation et l'avancée thématiques qui sont en jeu). Ils assurent également une fonction polyphonique, un marquage du « feuilleté énonciatif », c'est-à-dire du discours rapporté et des décrochages énonciatifs (Anis : 1988b, p. 121-139). Il s'agit d'un élément essentiel de la typologie graphique des textes et en particulier des textes de théâtre. Au-delà d'un relevé des marques de ponctuation standard, il est essentiel de montrer que l'effet d'oralité relève également d'une « mise en texte » du discours,

17. Certains écrivains ou poètes utilisent cette étape ambiguë dans la formation d'un message en produisant de l'écriture « au kilomètre », sans aucune marque de ponctuation syntaxique ou textuelle. Par exemple, les *Exercices de style* de Raymond Queneau.

par des moyens qui marquent les tours de parole, le nom des locuteurs, qui différencient didascalies et dialogues, etc.

- **Logogrammes**

N. Catach utilise elle aussi le terme pour désigner des graphèmes qui ne font qu'un avec le mot. Elle reste dans une idée très linguistique du mot, alors que J. Anis désigne des formes matérielles indécomposables qui peuvent avoir un équivalent alphagrammique mais qui, en elles-mêmes, sont différentes des alphagrammes. Il se rapproche ainsi de la définition commune de « logo ». Par exemple : &, @, §, \$, symboles mathématiques (chiffres et opérateurs), abréviations et sigles, logos et topogrammes détournés, c'est-à-dire utilisés seuls, non combinés avec des alphagrammes (???? ou !!!! dans les bandes dessinées). Les topogrammes, quand ils sont prononcés, ont la forme phonique des unités linguistiques qu'ils remplacent (\$ se lit *dollars*), les chiffres et opérateurs sont oralisés comme les unités alphagrammiques qu'ils remplacent (1 : *un*, 2 : *deux*, + : *plus*, - : *moins*), les abréviations sont oralisées avec la forme phonique des mots qu'elles remplacent (*Mme* se dit *madame*), les sigles sont oralisés grâce à l'appellation propre à l'alphabet du français (*SNCF*).

3.1.2.2. Type de description proposée

La description proposée par J. Anis se fait en trois étapes :

La méthode empruntée en premier lieu est la méthode structurale classique utilisée en phonologie (paires minimales, repérages de traits distinctifs, études des distributions, etc.) Pour chaque classe de graphème, on dégagera

- une graphématique autonome, *stricto sensu*
- une graphématique élargie ou textuelle qui analyse les micro-systèmes graphiques (utilisation particulière des facteurs ponctuo-typographique, interférence avec d'autres systèmes graphiques comme l'iconographie, etc.)
- une phono-graphématique, formulée en termes de règles de transposition. (1988b, p. 86)

3.1.2.3. Tableau synoptique des deux approches

MODÈLE PHONOGRAPHIQUE

(Gak, Catach)

Position théorique

Dépendance des descriptions graphique et phonique d'une langue.

Définition du graphème

« La plus petite unité distinctive et/ou significative de la chaîne écrite, composée d'une lettre, d'un groupe de lettres (digramme, trigramme), d'une lettre accentuée ou pourvue d'un signe auxiliaire, ayant une référence phonique et/ou sémique dans la chaîne parlée Ex. *p*, *ou*, *r*, *ch*, *a*, *ss*, *e*, *r*, dans *pourchasser*. [...] Cette référence peut donc être non seulement phonique, mais morpho-syntaxique, lexicale, distinctive, pausale, etc. [...] Il n'est possible de parler de système graphique du français que dans la mesure où l'on parvient à justifier le choix des graphèmes d'après leurs rapports avec le système phonique d'une part, avec l'un ou l'autre sous-système [morphologique et lexical] de la langue d'autre part. » (Catach & al. : 1986, p. 16 et 27)

a. Phonogrammes

– « Tout graphème susceptible d'avoir un correspondant phonique [...] même s'il présente d'autres caractéristiques par ailleurs. » (Catach : 1979, p. 27)

Ex. : « ph », « f » et « ff » sont des graphèmes correspondant au son [f]

« a » est un graphème correspondant au son [a]

– *Syllabe phonique vs syllabe graphique*

Une syllabe graphique ouverte est une syllabe qui se termine par une voyelle, prononcée ou non, une syllabe graphique fermée se termine par une consonne prononcée ou muette.

Ex. *précis* est composé de deux syllabes phoniques ouvertes [pre-si] mais d'une syllabe graphique ouverte suivie d'une syllabe graphique fermée, « pré-cis ».

b. Morphogrammes

« Selon les cas, ces marques graphiques permettent d'opposer des différences de nature, de fonction (genre, nombre, mode, temps, personne, etc.) ou de familles lexicales (ainsi les catégories « divin », « animaux », « mouvement », etc.) » (Catach : 1979, p. 29)

Morphogrammes grammaticaux : « désinences supplé-

MODÈLE AUTONOMISTE

(Vachek, Anis)

Position théorique

Indépendance des descriptions graphique et phonique d'une langue.

Définition du graphème

« Une langue comme le français [...] possède une forme de l'expression phonique et une forme de l'expression graphique qui, bien qu'en interaction, peuvent être analysées et décrites indépendamment. Les unités minimales de la forme écrite, ou graphèmes — qu'il s'agisse des graphèmes alphabétiques, *figures* qui constituent l'essentiel de notre système, ou des graphèmes ponctuo-typographiques, quasi-signes, ou enfin des graphèmes logogrammatiques, signes, marginaux dans le système — peuvent et doivent être définis indépendamment de la forme parlée. » (Anis : 1988b, p. 85-86)

a. Alphagrammes

– Le graphème comme classe abstraite de graphes (différent de la lettre)

Ex. *E* et *F* se distinguent par la présence ou l'absence de l'horizontale de niveau 0, *q* et *g* par le type de cursive utilisée (verticale ou boucle)

– *Nodes et sates*

« On appellera *nodes* les alphagrammes qui peuvent à eux seuls former une syllabe et constituent donc les noyaux syllabiques ; *sates*, les autres, qui constituent leurs satellites. » (Anis dans Catach, dir. : 1988, p. 216)

Ex. *pneu-mo-nie* a trois nodes, dont deux sont des groupes (*eu*, *o* et *ie*) qui ont respectivement un groupe de sates (*pn*) et un sate (*m* et *n*)

b. Topogrammes

Graphèmes qui marquent le *syntagmatique* (découpage linéaire et organisation thématique de la chaîne graphique) et le *polyphonique* (désignation des énonciateurs, modalités, mises en relief).

Ex. les signes de ponctuation (), : ! ? « » etc.), les blancs de mots et de paragraphe, les topogrammes liés

mentaires qui s'ajoutent accessoirement aux mots selon les rencontres des parties du discours (marques de genre et de nombre, flexions verbales). »

Morphogrammes lexicaux, « marques finales ou internes, intégrées au lexème, pour établir un lien visuel avec le féminin ou les dérivés ; marques spécifiques des préfixes, des suffixes, des éléments entrant en composition, etc. »

Ex. *j'aimerais*, le *s* étant un morphogramme grammatical ; *sot*, le *t* étant un morphogramme lexical.

c. Logogrammes¹⁸

« Une unité graphique plus grande que celle du graphème ou que celle du morphogramme, et qui recoupe celle du mot graphique (ensemble de lettres séparé des autres par deux blancs). Le logogramme n'est pas un idéogramme : le son est noté, mais on y trouve *plus* que le son. Le supplément d'information écrite est en général puisé dans les lettres étymologiques et historiques [...] » (Catach & al. : 1986, p. 268)

Ex. *sept/cet, cette ; thym/teint*

Type de description

Classement des graphèmes en fonction de leur correspondance aux phonèmes et de leur fréquence en corpus.

« Une hiérarchisation faisant référence à la fois à l'oral et aux critères de reconnaissance des graphèmes permet de ramener, pour l'apprentissage, les unités essentielles de 133 à 70, de 70 à 45 et enfin à 33 (système graphique standard) [...] leur nombre dépend du découpage que l'on effectue dans la chaîne écrite et des rapports que l'on établit entre l'écrit et l'oral ». (Catach & al. : 1986, p. 35)

Sont alors distingués les *archigraphèmes* les *graphèmes de base*, les *graphèmes* et *sous-graphèmes*.¹⁹

(associés à un alphagramme comme les italiques, le gras, le soulignement, la casse). Les espaces graphiques particuliers à chaque texte ne sont pas traités comme topogrammes (couleur, corps de caractère, etc.)

c. Logogrammes

« Catégorie un peu hétérogène [qui] regroupe les signes particuliers [...], les chiffres [...], les sigles qui combinent des aspects analytiques et synthétiques, les signes de ponctuation dans leurs emplois autonomes, les *logos*. (Anis : 1988a, p. 221)

Ex. \$ pour dollars, § pour paragraphe, *Mme* pour madame, &, @, !!!!, FR3, etc.

Type de description

Description en trois temps : 1. graphématique stricte, 2. graphématique textuelle, 3. une phonographématique.

J. Anis utilise entre autres ici la terminologie de la *typographie* (du caractère à la mise en page), la sémantique des signes de *ponctuation*, la notion de *néographie* (phonétisante) pour décrire les phénomènes graphiques qu'il rencontre.

18. On aurait pu ajouter un *d. lettres étymologiques et historiques* à la liste des types de graphèmes proposée par N. Catach, mais elle semble intégrer ces lettres à la catégorie des logogrammes, comme la citation le mentionne.

19. *Archigraphème* : « graphème fondamental, représentant d'un ensemble de graphèmes, qui sont par rapport aux autres ensembles dans un rapport exclusif, correspondant au même phonème ou au même archiphonème. Ex. O pour o, ô, au, eau, etc. Cet ensemble peut ne contenir qu'un élément (ex. GN représentant « gn »). S'ajoutent en français trois « idiotismes graphiques » : X, OI, OIN, correspondant chacun à deux phonèmes. L'archigraphème est noté par la majuscule (O). » (Catach & al. : 1986, p. 17) *Graphème de base, graphème et sous-graphèmes* : Sont dits « graphèmes de base » les 45 graphèmes qui constituent un « objectif raisonnable exigible de l'enfant en fin de cycle lecture-écriture ». La classe élargie à 70 graphèmes (45 graphèmes de base + 15 graphèmes variants) « se situerait en fin de scolarité primaire ». Enfin, la classe élargie à 120-130 graphèmes (45 graphèmes de base + 15 graphèmes variants + 50 sous-graphèmes) comporte des logogrammes et des graphèmes

3.1.3. Application au sous-corpus *tremblay*

Que faut-il retenir de ces deux approches ? Comment peuvent-elles servir une analyse du sous-corpus *tremblay* selon la problématique de l'oralité populaire ?

3.1.3.1. La situation de l'écrivain québécois

La langue de M. Tremblay n'est pas une langue abordée comme étant totalement inconnue, même si elle présente des formes non standard et parfois même nouvelles. Les écarts par rapport à la norme du français hexagonal, constatés intuitivement à la lecture, sont dus à une recherche de réalisme langagier et à sa situation géographique individuelle d'écrivain québécois.

Le fait de vouloir rendre compte de phénomènes typiquement oraux l'oblige à chahuter l'orthographe traditionnelle, qui ne rend pas compte des variations permanentes de l'oral — variations diachroniques, diatopiques et diastratiques²⁰. Puisqu'il n'y a pas de moyens de représenter « l'accent » québécois ni la prononciation populaire dans le cadre d'une orthographe normée — dont l'intérêt principal consiste d'ailleurs à niveler et à neutraliser les variations —, il faut bien que l'écrivain soucieux de faire oral et local crée des formes graphiques susceptibles de transcrire des phénomènes ou des mots jusqu'alors essentiellement oraux, par exemple : « chus », « v'nir », « pantoute », « icitte » ou « mnasse », « crinquer », « effouerrer », etc. Dans ces cas-là, il doit choisir parmi les différentes unités de représentation graphique que lui offre le système alphabétique du français. M. Tremblay ne sort jamais du cadre imposé par ce système, tel qu'il a été décrit ci-dessus. Il n'invente donc pas de langue à proprement parler, il ne fait qu'exploiter les différents graphèmes de la langue française et leurs possibilités combinatoires. Plus simplement, s'il écrit des mots qui n'ont pas d'entrée dans *Le Robert*, même dans sa version québécoise, il ne quitte jamais vraiment le système graphique basique du français au sens où il n'invente pas de lettre. D'autre part, M. Tremblay est un auteur francophone. Cela veut dire que sa situation personnelle de citoyen québécois le place dans une position conflictuelle

exceptionnels qui concernent moins de cinq à six unités lexicales et leurs dérivés. » (*ibid.*, p. 10)

20. Pour la définition de ces variations, voir en particulier F. Gadet (2003a), chapitre I « La diversité linguistique et la variation » (p. 7-24). Voir également le chapitre 1 de cette thèse, où nous les définissons en relation avec la problématique de l'OPQ.

entre deux systèmes linguistiques, l'anglais et le français. Dire qu'il écrit en langue française ne fait pas de lui un écrivain français, mais dire qu'il est québécois ne fait pas non plus de son système d'écriture un système fondamentalement différent du système graphique français. Sa situation géographique et sa situation nationale sont des facteurs de variation linguistique incontestables. Elles l'obligent à certaines licences orthographiques pour exprimer et décrire la réalité qui l'entoure. Les formes dites nouvelles, anormales, sont perçues comme étant assez caractéristiques de son style d'écrivain et dans une plus large mesure assez caractéristiques de la langue québécoise telle que nous l'imaginons, mais les procédés d'innovation ou de détournement orthographiques en eux-mêmes (changement, ajout ou disparition d'un graphème en relation avec un fait de prononciation, utilisation d'apostrophes) sont assez communs d'un point de vue littéraire. Il s'agit de procédés utilisés par les poètes, les romanciers ou les dramaturges de différentes périodes, de différents pays, de différentes langues²¹. Ceci fait finalement de M. Tremblay un écrivain tout court et de sa pratique du langage de la littérature, sans qu'il soit besoin, a priori, de lui attribuer une ribambelle d'épithètes. Le constat peut paraître un peu simpliste et convenu, mais il mérite tout de même d'être fait : c'est en fonction du système graphique du français, de ses graphèmes et de leur(s) fonctionnement(s), que nous voulons mettre en évidence la « fabrique de la langue » (Gauvin : 2004) de M. Tremblay, écrivain québécois, écrivain francophone, écrivain de langue française, écrivain.

3.1.3.2. Notions retenues

Faut-il se cantonner à un modèle plutôt qu'à un autre ? Si oui, faut-il le faire de manière exclusive ? À vrai dire, si nous avons retenu le modèle phonographique et le modèle autonomiste, c'est qu'ils présentent tous les deux un intérêt dans l'analyse graphique de l'oralité. Une approche phonographique serait a priori suffisante puisque c'est la relation graphème-phonème que nous voulons scruter, mais il nous paraît également essentiel, dans une définition littéraire de l'oralité, de prendre en compte la

21. Par exemple Molière, L. F. Céline, R. Queneau ou encore Ch. Dickens, L. Carroll, etc. Se reporter également à Pinchon & Morel (1991), à Vigneau-Rouayrenc (1991), à Sillam (1991) ou encore à Blanche-Benveniste (1991) qui étudient certaines caractéristiques de l'oralisation des dialogues romanesques ou chez des poètes contemporains.

dimension punctuo-typographique, et plus largement textuelle proposée par J. Anis. De plus, il est très intéressant d'envisager les créations graphiques chez Tremblay comme des « néographies phonétisantes » plus au moins lexicalisées.

Exemple

« Entéka » doit être appréhendé à un niveau phonographique, puisqu'il y a bien une recherche de la part de l'écrivain pour rendre compte de la prononciation [ãteka] plutôt que celle, standard, correspondant à « en tout cas » [ãtuka]. Ce lexème nouveau, à un niveau textuel, joue aussi le rôle d'une interjection, il est très souvent couplé à un topogramme exclamatif, ou apporte à lui seul cette modalité. Enfin, il faut prendre en compte l'identité visuelle de cette « néographie phonétisante », qui ressemble à s'y méprendre à la transcription phonétique. « Entéka », ce n'est pas « en té cas », ni « anthaiqua », etc. Le mot obtenu (« entéka »), qui correspond en fait originellement à une concaténation de trois mots graphiques (en tout et cas), n'est pas une « fantaisie » propre à M. Tremblay, il est lexicalisé sous cette forme au Québec. « Entéka » constitue une entrée à part entière dans les dictionnaires du français québécois, du joual ou du parler populaire canadien-français. On pourrait dire la même chose des « toé », « moé », ou « pantoute », « bécosses » et « effouerré ».

Nous avons besoin de notions développées dans les deux modèles de description. Mêler les points de vue n'est pas contradictoire, car chaque position reconnaît ses limites, et ne cherche pas à invalider l'autre. Nous partirons de la notion de « néographie », telle qu'elle est définie dans l'approche autonomiste. Nous souhaitons étudier les phénomènes de transposition graphique déviants par rapport à la norme orthographique du français standard hexagonal et voir en quoi ils peuvent être qualifiés de phonographiques. Ces « néographies phonétisantes » devront également être situées quant à leur degré de lexicalisation, c'est-à-dire qu'elles devront être questionnées comme logogrammes dans la terminologie de J. Anis. Les phénomènes de transposition ne concernent pas le seul niveau phonème-graphème et il faudra aussi prendre en compte des perturbations d'ordre morphématique, grammaticales ou lexicales (« sept-z-enfants », « chus-t-énarvée », « icitte », « toutes ») et la question de l'intégration morphologique des emprunts (« élévateur », « strappeuse », « braidage »).

Enfin, une définition graphique et textuelle de l'oralité doit passer par un repérage des topogrammes les plus spécifiques, tant du point de vue syntagmatique que polyphonique.

3.2. Néographies phonétisantes : phénomènes saillants

Comment aborder le cas des néographies, ces formes qui accrochent l'œil à la lecture ? Concernent-elles seulement la représentation littéraire ? Sont-elles toutes phonétisantes ? Répondre à ces questions implique un relevé systématique de formes qui n'ont pour le moment d'existence que perçues intuitivement, et un classement en fonction de leur valeur phonographique. Dans un premier temps, nous ciblons les phénomènes saillants du point de vue phonographique ; dans un deuxième temps, nous faisons quelques remarques sur le choix des graphèmes. Ce sous-chapitre, important, est également l'occasion de faire le point sur l'usage de l'apostrophe dans les textes de M. Tremblay, et d'ouvrir la réflexion à des considérations morphologiques.

3.2.1. Le concept de « néographie »

Le terme est emprunté à J. Anis qui désigne ainsi :

Sans jugement de valeur, ni positif, ni négatif, des graphies qui s'écartent délibérément de la norme orthographique. Ce caractère délibéré se manifeste par la saillance de procédés tels que l'abréviation, la simplification phonétisante, la transcription de prononciations s'écartant du français soutenu, etc. (1999, p. 86)

ou encore : « toutes les graphies s'écartant de la norme orthographique ». (2002, n.p.)

Ces définitions sont données dans le cadre d'études sur le langage associé aux nouvelles technologies comme l'internet (le tchat) ou la téléphonie portable (SMS). De cette notion nous retenons non pas tant l'idée de nouveauté, par ailleurs critiquée par J. Deulofeu²², mais l'idée d'écart délibéré par rapport à une norme. De plus, dans ses

22. « On s'aperçoit, écrit-il, qu'il s'agit seulement de graphies non normatives. Loin d'être des 'néographies', comme le prétend l'auteur [J. Anis], ces graphies sont des variantes graphiques existant depuis longtemps dans l'écrit familier des scripteurs malhabiles avec le statut de fautes contre l'orthographe (*paske*), ou des emprunts aux techniques graphiques de la bande dessinée (*mouiiii*). Quant aux constructions candidates au titre d'innovations syntaxiques, elles se révèlent à l'analyse soit comme des variantes non standard de longue date, soit comme des reprises de trucages stylistiques visant à donner une caricature écrite de la langue orale populaire. [...] Dans tous les cas, il ne s'agit donc pas de modifications du système de la langue, mais de changements d'attitude face à la norme qui amènent les locuteurs à faire des « fautes » là où on ne les attendrait pas. » (H.-J. Deulofeu, « L'innovation linguistique en français contemporain : mythes tenaces et réalité complexe », dans *Le*

études qui font référence à la néographie, J. Anis renoue en quelque sorte avec une problématique phonographique puisqu'il parle de « graphies phonétisantes [...] engendrant des effets d'oralité » (1999, p. 86-90). Entre 1999 et 2002, sa classification des phénomènes néographiques évolue. Il développe notamment tout ce qui a trait à ces graphies phonétisantes en distinguant des réductions graphiques et des réductions phonétiques — réduction signifiant ici « soit abrègement en caractères, soit sélection de graphies supposées plus proches du phonétisme (par exemple pour leur univocité, comme « k » - /k/) » (Anis : 2002, n.p.). Nous ne trancherons pas le débat sur la nouveauté des procédés, nous prenons comme point de départ de l'analyse les exemples de néographies donnés par l'auteur dans son article le plus récent, ainsi que sa réflexion sur le rapport entre ces formes déviantes et les questions de morphologie lexicale :

A. Néographies

1. Graphies phonétisantes

a. Réductions graphiques

- (1) *ki* (qui), *koi* (quoi) : réduction de « qu » à « k »
- (2) *kler* (clair), *biz* (bises) : substitution de « c » et « s » par « k » et « z »
- (3) *douch froid* (douche froide), *vit* (vite) : chute des « e » instables
- (4) *é* (et), *pa* (pas) : chute des mutogrammes en finale
- (5) *ossi* (aussi), *vréman* (vraiment), *bo* (beau) : simplification des digrammes et des trigrammes
- (6) *moua* (moi) : déconstruction de « oi »
- (7) *cé* (c'est), *jsui* (je suis), *keske* (qu'est-ce que) : réductions avec compactage, lequel dissout les frontières de mots et évoque le mot phonique

b. Réductions avec variantes phonétiques

- (8) *koa* (quoi), *toa* (toi), *po* (pas), *ui* (oui) : variations graphiques qui renvoient probablement à des variations phonétiques réelles ou à des stéréotypes de variations phonétiques
- (9) *chais* (je sais) : écrasements phonétiques

2. Squelettes consonantiques

- (10) *tt* (tout), *tps* (temps), *pb* (problème), *lgtps* (longtemps)

3. Syllabogrammes et rébus à transfert

- (11) *l* (elle), *g* (j'ai), *c* (c'est), *m* (aime) : lettres utilisées pour leur valeur phonétique
- (12) 1 (un, in, ain), 2 (de), 9 (neuf, f. neuve) : chiffres utilisés pour

leur valeur phonétique

- (13) *abi1to* (à bientôt), *a2line* (Adeline), *koi de 9* (quoi de neuf) : cas de rébus dits à transfert

4. Logogrammes et paralogogrammes

- (14) *1* (un), *2* (deux), *+* (plus) : ce sont ici des signes-mots ou logogrammes stricto sensu
 (15) *j* (je), *d* (de), *j suis libre* (je suis libre) : réduction du mot à l'initiale
 (16) *mdr* (mort de rire), *asv* (âge, sexe, ville) : certaines expressions sont traitées comme des sigles

5. Étirements graphiques

- (17) *je t'iiiiiiiiime* (je t'aime)
 (18) *ptdrrr* (pété de rire) : exemple de combinaison des procédés : syllabogramme (*pt*), siglaison (*dr*) et étirement graphique (*rrr*)

L'auteur ajoute ensuite quelques remarques sur les particularités morpho-lexicales. Certaines néographies se comportent comme des variantes et peuvent être ainsi lexicalisées comme par exemple les sigles ou les emprunts.

B. Particularités morpho-lexicales

1. Troncations

- (19) *ordi* (ordinateur), *tain* (putain)

2. Anglicismes

- (20) *chatt(er)*, *kick(er)*, *I hope tu vas bien biz* (j'espère que tu vas bien, bises)

3. Verlan

- (21) *meufs* (femmes), *a donf* (à fond), *faite ieche* (vous faites chier)

4. Onomatopées

- (22) *mouarf*, *mouhahahahaha*, *ouf*, *ouffff!*

Ces formes tiennent souvent lieu de « segment phrastique » et peuvent être renforcées par des étirements graphiques ou des topogrammes exclamatifs.

Le classement sert de base pour aborder les cinq textes de M. Tremblay, mais il doit être adapté à la problématique et repensé en fonction des phénomènes relevés au cours de leur lecture. En d'autres termes, nous souhaitons :

- Mettre au centre de l'analyse ce concept de néographie, sans oublier pourtant ce qui relève d'une certaine « mise en texte » de la parole quotidienne (mise en page, ponctuation et interjections).
- Développer et reformuler le point 1. « Graphies phonétisantes » selon des critères

plus franchement phonographiques au niveau phonématique (ouverture des voyelles, diphtongaisons, affrication de certaines consonnes, etc.) et au niveau morphématique (enchaînement syntagmatique, avalement articulatoire, disparition des frontières des mots phoniques).

— Interroger la position de M. Tremblay par rapport au phénomène de lexicalisation, notamment en ce qui concerne les métaplasmes du québécois comme « chus » (je suis), « entéka » (en tout cas), « pantoute » (pas un en tout) ou des emprunts à l'anglais comme « lousse » (loose), « pinottes » (peanuts), « pitché » (to pitch), etc.

3.2.2. Données, analyses préliminaires

3.2.2.1. Constitution de tableaux synthétiques

La fonction « vocabulaire » de *Weblex* a permis de dresser une liste complète des mots de chaque sous-corpus. Dans cette liste complète, nous avons ensuite sélectionné les formes dérogeant aux normes orthographiques du français standard, par exemple : « Califournie », « tu-seul », « icitte », « asteure », « câllice », « coudon », etc. Le traitement informatisé avait comme intérêt de pouvoir exclure du matériau verbal étudié tous les commentaires des transcripateurs, bref tout ce qui ne relève pas de la parole effectivement prononcée par le locuteur-cible ou par les personnages²³. Dans le sous-corpus *frcapop*, les particularités de prononciation notées entre parenthèses dans les corpus originaux (*Sankoff-Cedergren* et *Montréal 84*), souvent sous la forme de néographies, n'ont pas été prises en compte dans la liste, en raison de leur trop grande variabilité quantitative et qualitative. Par analogie avec l'énonciation théâtrale, ces néographies dans les commentaires des transcripateurs relèvent en quelque sorte d'un appareil didascalique en ce qu'elles constituent des informations comportementales et métalinguistiques. Elles agissent au niveau du « discours rapporteur » et non au niveau du « discours rapporté », pour reprendre les propos d'A. Ubersfeld (1996 [1977], p. 188). En voici quelques exemples :

(1)

hostie (sti) (C6)

en pesant (pésant) sur les freins il-y-en-avait plUs (D28)

23. D'exclure, certes, mais en les étiquetant avec une balise de type <IS TYPE="PRO">, ce qui permet aussi d'en obtenir la liste à partir du document source.

ça va peut-être (teut') te fatiguer (fatiker) reste donc ici' (D46)
 une secousse (escouse) (I48)
 là bien j : je lui (j'y) ai : j'ai sorti avec elle (M6)
 fait que j'allais signer mon chèque (tchèque) le jeudi mais : puis (Q14)
 il dit « j'y ai pensé 'tu aurais pas été capable ## je t'ai pas obstiné (astiné) #
 mais j'y ai pensé » (Q32)
 comme eux-autres « boire » ils vont dire « ah bien tu vas boire (prononcé en
 deux temps : bwa-ère) là » # tu-sais ils : ils ils étirent leurs phrases (T43)
 ## mais je vas (m'as) vous dire franchement que : j'ai beaucoup de difficulté à
 vivre dans' vie d'aujourd'hui (V19)
 etc.
 (2)
 il-y-en-a qui le font (fessent) encore (I38)
 faut qu'ils continuent (continussent) (I48)
 puis il lui (y) aidait dans les : premiers temps quand qu'ils étaient (sontaient)
 jeunes, (W54)
 ah ils font la vaisselle ils balaient (balissent) 'temps-en-temps: (W46)
 etc.

Leur relevé demeure cependant intéressant, car il montre bien que la littérature oralisante n'a pas l'exclusivité de la fantaisie néographique. De plus, il montre la difficulté qu'ont parfois eue les transcripseurs à se détacher d'une perception normative de la langue. Si les exemples en (1) ne font que préciser une apocope, une variation phonétique, une épenthèse, une diphtongaison, etc., ceux en (2), en revanche, sont de véritables réinterprétations morphologiques tirées du côté de la grammaire de l'écrit. La liste des néographies pour chaque sous-corpus est donnée dans le volume annexe (document 3C).

Après avoir établi la liste des néographies du sous-corpus *tremblay*, nous avons cherché à faire une synthèse des principales variantes phonétiques attestées en français québécois par rapport au français standard de France. Il a fallu consulter différents travaux sur la question, en recherchant à couvrir la période étudiée chez M. Tremblay, soit celle qui va des années soixante aux années quatre-vingt-dix. La définition des variantes phonétiques du français québécois par rapport au français standard n'a donc pas été faite directement à partir des extraits qui constituent le sous-corpus *frcapop*, même si leur écoute attentive a été un support réel. Ceci pour deux raisons principales : 1. le temps et les compétences spécifiques manquaient (l'analyse précise sur corpus des variantes phonétiques fournirait la matière d'une autre thèse) ; 2. le besoin d'avoir une vision représentative de la perception de la langue chez

plusieurs linguistes québécois²⁴, afin d'offrir une sorte de moyenne des faits perçus comme pertinents. Le troisième temps de ces recherches préliminaires a consisté en une liste des graphèmes standard du français et des orthographes normées sur la base d'exemples, dans la perspective phonographique de N. Catach & al. (1986, p. 9-15). Nous avons classé les graphèmes phonogrammiques en fonction de leur relation avec les phonèmes du français standard listés auparavant.

Enfin, nous avons essayé d'établir des correspondances entre toutes ces données, quand cela était possible, en présentant le résultat sous forme de tableaux à entrées multiples dont voici un extrait représentatif. Ces tableaux ne sont pas représentés dans la thèse, ni dans le volume annexe, en raison de leur longueur, de leur complexité, et de leur qualité très imparfaite d'outils. La lecture se fait horizontalement, préférentiellement de gauche à droite, c'est-à-dire des phénomènes de prononciation vers leur réalisation éventuelle²⁵ sous forme de néographie dans les sous-corpus, en passant par la norme graphique du système d'écriture du français, soit les trois

24. Liste des ouvrages consultés :

1. Jean-Denis Gendron, *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris/Québec, Librairie Klincksieck/Les Presses de l'université Laval, coll. Bibliothèque française et romane, 1966.
2. Pierre Léon (éd.), *Recherches sur la structure phonique du français canadien*, Montréal, Didier, 1973 [1969].
3. René Charbonneau, *Étude sur les voyelles nasales du français canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. Langue et Littérature françaises au Canada, 1971.
4. Denis Dumas, *Le français populaire de Montréal : description phonologique*, Mémoire présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal (linguistique), 1972.
5. M. Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. 8., 1972.
6. Laurent Santerre, « Voyelles et consonnes du français québécois populaire », dans E. Snyder et A. Valdman (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques* (vol. 1), Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 21-36.
7. Laurent Santerre, « Essai de définition du joul. Aspect du français parlé au Québec », dans *Journal of the Atlantic Provinces Linguistic Association*, vol. 3, 1981, p. 41-50.
8. D. C. Walker, *The Pronunciation of Canadian French*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1984.
9. Nicole Maury & Jules Tessier, *À l'écoute des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre Éducatif et culturel, 1991 + livret de transcription et cassette audio.
10. Luc Ostiguy & Claude Tousignant, *Le français québécois, normes et usages*, Montréal, Guérin éditeur, coll. Universitaire, 1993.
11. CIRAL, *Phonétique du français québécois, dernière mise à jour : 1998*, site consultable : <http://www.ciral.ulaval.ca/phonetique/phono>

25. Nous n'avons pas trouvé d'exemple de néographie pour chaque phénomène phonétique de la liste, mais nous avons tenu à garder ces « cases vides », qui sont la manifestation de deux facteurs conjugués : les limites du système alphabétique pour rendre compte des particularités phonétiques en général et des particularités québécoises en particulier ; la sélection opérée par les transpositeurs, qu'ils soient linguistes ou écrivains.

colonnes : *phonie*, *graphie* et *néographies phonétisantes*. Chacune des ces colonnes est divisée en deux sous-catégories, en fonction de sa spécificité.

Phonie		Graphie		Néographies phonétisantes	
<i>FS (API)</i>	<i>FQ exemples</i>	<i>graphèmes standard</i>	<i>exemples orthographiques</i>	<i>frcapop</i>	<i>tremblay</i>
[i]	[i] ¹ [tip] [I] ² [vIt] [i] ³ [yniversi ^ː te] [ə] ⁴ [abətsyd] etc.	I, Y, Î, Ï	type vite université habitude	-	menute

– 1. [i] fermé se trouve généralement en syllabe ouverte ou non entravée, mais lorsqu'il est utilisé en syllabe fermée par une consonne non allongante (cas ci-dessous), il a une valeur stylistique acrolectale et est interprété comme une marque de snobisme. Un locuteur québécois qui prononcerait tous les [i] très fermés parlerait « pointu » comme un Européen, par hypercorrection ou par moquerie.

– 2. *Relâchement* de [i] en [I], variante plus ouverte entre [i] et [e], en syllabe fermée, généralement par une consonne non allongante (≠ de [r v z ʒ]). Ce phénomène est assez neutre sociolinguistiquement mais est assez caractéristique du français québécois par rapport au français hexagonal. Le relâchement des voyelles fermées est aussi un effet du contact avec l'anglais.

– 3. *Désonorisation* de [i] en [i̥] au contact d'une consonne sourde. Cette désonorisation du [i] peut aller jusqu'à la disparition complète (ou syncope) de la voyelle.

– 4. D. Dumas (1972, p. 83-84) suggère, par analogie avec la diachronie, qu'il existe un cas intermédiaire entre la désonorisation et la syncope des voyelles non accentuées, qui peut être matérialisé comme une centralisation en [ə]. On peut penser que les néographies *menutes* et *pelule(s)* proposées par Tremblay rendent ce phénomène de centralisation. Ajoutons que graphiquement, ce « e » est aussi un support pour la lisibilité.

Tableau 3.2.2.1. Exemple de correspondance phonie-graphie-néographie :
le cas de la voyelle [i] en français québécois

Commentaires de chaque colonne :

– *Phonie* : sont présentés ici les phonèmes du français standard (*FS*), et leurs principales réalisations phonétiques attestées en français québécois (*FQ*), selon la notation préconisée par l'Alphabet Phonétique International (API). Pour chaque cas, nous avons cherché un exemple-type, le même qui est repris dans la colonne « graphie ».

Nous avons cherché à préciser les contraintes de variation afin de fournir le maximum d'information sans trop gêner la lisibilité.

— *Graphie* : cette colonne présente les graphèmes standard du français sur la base de ceux retenus par N. Catach, et la transcription orthographique des exemples-types donnés en API dans la colonne « phonie ».

— *Néographies phonétisantes, exemples* : sont donnés ici pour les deux sous-corpus des exemples de déviances graphiques qui renvoient aux différentes variantes phonétiques attestées en français québécois, listées dans la colonne « phonie ».

3.2.1.2. « Idéologie du standard » et limites des tableaux

- **Quels rapports entre français standard (FS) et français québécois (FQ) ?**

La présentation du tableau repose sur l'idée que les différences entre le français standard, imaginaire de la neutralité et de la norme décrites par la grammaire traditionnelle, et le français québécois sont d'ordre phonétique et pas nécessairement d'ordre phonologique. Il s'agit d'une simplification de relations en réalité fort complexes entre le système de sons relativement abstrait d'un standard français idéalisé et des observables jugés caractéristiques des locuteurs québécois. Cette simplification se note à deux niveaux : la définition même du standard (1), et la nature des différences entre français standard et français québécois (2).

1. Pourquoi avoir mis en diptyque dans la colonne « phonie », la liste des phonèmes du français standard et la liste des phonèmes du français québécois ? Les deux ne sont en réalité pas sur le même plan, puisque si le deuxième correspond bien à des formes attestées en corpus, le premier renvoie plutôt à une image idéalisée de la langue, souvent assimilée au français parlé par les Parisiens cultivés²⁶, et sur laquelle on projette les normes de la correction du code écrit. Le français standard n'est pas le français de France — qui se réalise en de nombreuses variantes —, mais se présente en fait comme un profil phonétique type, construit, servant souvent de référence internationale. Cette standardisation relève d'une idéologie, comme le fait très justement remarquer F. Gadet, que nous avons déjà citée dans le chapitre 1 de cette thèse,

26. À l'instar de ce que l'on trouve chez D. Daoust-Blais : « Par 'français standard', je veux parler du français 'idéal' tel que décrit dans les grammaires françaises classiques. » (1976, p. 1119).

mais que nous reprenons :

La standardisation soumet les locuteurs à une « idéologie du standard » qui valorise l'uniformité comme état idéal pour une langue, dont l'écrit serait la forme parachevée. [...] Le standard est donné comme préférable de façon intrinsèque, forme par excellence de la langue, voire la seule. Il est supposé pratiqué par les locuteurs ayant un statut social élevé, les autres variétés en étant dès lors regardées comme des déviations. Or, le standard n'est pas une variété parmi d'autres : ni usage effectif ni langue première de qui que ce soit, c'est une construction discursive sur l'homogène. (Gadet : 2003a, p. 18)

2. La simplification porte aussi sur la nature de la relation établie entre ces deux perceptions du français : dans quelle mesure peut-on parler de variation sans être prisonnier de cette « idéologie du standard » ? Doit-on considérer deux systèmes phonologiques, le français standard et le français québécois, comme simplement différents en synchronie et les décrire indépendamment l'un de l'autre ? Ou peut-on penser raisonnablement le standard comme une origine en rapport de filiation avec le français québécois ? C'est la définition de la notion de « variation » qui est en jeu²⁷. Implique-t-elle une relation de filiation (les phonèmes du français québécois seraient des dérivés des phonèmes du français standard) ? Désigne-t-elle plus vaguement une idée de ressemblance, le français québécois partageant un grand nombre de phonèmes avec le français standard, au point d'appartenir avec lui à un ensemble vaste et assez flou que l'on appelle le français, dans toute son étendue ? La deuxième position apparaît moins risquée. Il n'est de toute façon pas question, dans notre analyse, d'étudier l'origine du français québécois, problème complexe et épineux que nous laissons aux spécialistes²⁸. Nous parlerons donc de *variation* entre les phonèmes listés dans la sous-colonne *FQ exemples*²⁹, mais pas entre les phonèmes des deux sous-colonnes *FS* et *FQ*, où alors uniquement dans le sens neutre de *différence*.

27. Voir le chapitre 1 de cette thèse et F. Gadet (1996, p. 3-25, 2003a, p. 7-24, 2003d, p. 112-119). La variation ne se définit pas forcément en termes de filiation diachronique, mais également des points de vue *diatopique*, *diastratique*, *diaphasique* et *diamésique*.

28. L'idée d'un français standard telle que nous l'entendons ici est non pertinente avec celle de l'origine du français québécois : à l'époque de la colonisation, il n'y avait pas encore de français standard ; de plus, les premiers colons venaient principalement des régions ouest du territoire français, amenant avec eux leurs patois. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer l'unification linguistique en Nouvelle-France. Nous renvoyons au collectif dirigé par R. Mougéon et É. Béniak (1994) ainsi qu'à l'article de J.-Cl. Corbeil (1976a).

29. [I] ne peut être considéré comme une variante de [i] en français québécois que dans la mesure où [i] est aussi attesté en français québécois.

Par commodité pour l'analyse³⁰, nous envisageons le français québécois et le français standard comme des *variétés* du français, avec pour le second le statut un peu à part que lui confère sa composante idéologique et nous envisageons le français populaire de Montréal comme une *variante*, ou *variété*, diastratique et diatopique du français québécois. Ces distinctions nous permettent d'insister sur la dissymétrie entre les codes écrit et oral : les variétés de français se différencient essentiellement au niveau du code oral et peuvent présenter des différences assez marquées, au point que les francophones entre eux ne se comprennent pas toujours aisément. Le code écrit est en revanche quasiment identique, les principaux écueils à la compréhension relevant du lexique. Un transcodage normé de l'oral à l'écrit se doit de lisser les différentes variétés orales de français et leurs variations phoniques, pour les besoins de la communication. Les transcriptions des entretiens linguistiques ont procédé à ce lissage orthographique alors que M. Tremblay, au contraire, a essayé de donner à l'écrit les aspérités de la variation orale.

- **L'intérêt d'une comparaison des deux sous-corpus**

La démarche de comparaison entre le sous-corpus *frcapop* et le sous-corpus *tremblay* est-elle pertinente pour l'analyse des « néographies phonétisantes » ? On pourrait penser a priori que non, puisque le corpus *frcapop*, mis à part quelques aménagements au niveau de la ponctuation, est transcrit selon les règles de l'orthographe française. Mais dès lors que l'on effectue la même lecture transversale et systématique que pour le corpus *tremblay*, sur la base d'une liste complète du vocabulaire des locuteurs-cibles (L2 dans les transcriptions), on s'aperçoit que certaines formes essentiellement orales ont bien été transcrites « au feeling » du transcripteur à défaut de norme orthographique existante. Le plus souvent, on reconnaît derrière cette intuition des

30. Il s'agit d'outils pour penser la différence et la pluralité des réalisations, mais il s'agit d'outils seulement, qui ne doivent pas occulter la dynamique variationnelle. « La notion de variété ne permet pas de s'affranchir de l'idée de langue homogène, car elle aboutit à représenter la langue selon un certain nombre de variétés, à leur tour homogène. Elle risque donc d'occulter la dynamique de la variation et les éventuelles tensions où est pris le locuteur, entre facteurs de stabilité et d'unité (prestige social et recherche du statut : l'école, les institutions, l'écrit, le langage public), et facteurs de diversification (identités, communautaires, solidarité : l'oral, l'intimité et le groupe de paires, le cercle privé). » Voir également ce qui est dit des découpages en types de variation qui « laisserait attendre une discontinuité, alors que diatopique, diastratique et diaphasique interagissent en permanence : les locuteurs emploient d'autant plus de forme régionales que leur statut socioculturel est bas et que la situation est plus familière, et le spectre diastratique est donc plus large au bas de l'échelle sociale. » (Gadet : 2003a, p. 15-16)

habitudes de transcription qui constituent de véritables lieux communs de la représentation graphique des particularismes oraux du français québécois et qui témoignent d'un phénomène de lexicalisation³¹. Par exemple : « tabarnak » pour « tabernacle », « crisse » pour « Christ », « joual » pour « cheval », « y » pour « il », « pogner » pour « poigner », « garrocher », « enfirouâper », etc. Les tableaux que nous avons construits comme étape préliminaire de l'analyse mettent clairement en évidence la rareté de ces néographies dans le sous-corpus *frcapop*. Cela peut certes s'expliquer par le choix préalable d'une transcription orthographique, mais aussi par le fait que notre recherche ne s'effectue que sur le discours des locuteurs-cibles, à l'exclusion des commentaires des transpositeurs.

• **Les limites de la synthèse**

De tels tableaux, qui donnent déjà une certaine idée de la motivation des choix d'écriture de M. Tremblay, restent cependant une synthèse insuffisante, car ils ne permettent pas de rendre compte d'autres phénomènes plus complexes, tout aussi représentatifs, tout aussi marqués dans l'écriture et marquants à la lecture, comme :

- L'existence de paires (« fermer » et « farmer », « boésson » et « boisson », « entéka » et « en tous les cas », etc.) et la difficulté de caractériser une relation de variation entre elles. Est-ce deux formes différentes ? Deux variantes ? Si oui, quelle est leur fonction ?
- Les cas de prothèses et d'épenthèses, par exemple : « esquelette », « exiprès », « émittes ».
- Les fausses liaisons, aussi appelées cuirs, velours, pataqués, comme : « chus t allée », « moi-z », etc.
- La prononciation de consonnes finales, orthographiques ou non, leurs conséquences sur la morphologie, par exemple : « toutes », « ceuses », « nuitte », « icitte », « faite », « fait' », « légerte », etc.
- Les phénomènes d'agglutination, ou de concaténation graphique, avec ou sans l'usage de l'apostrophe. Ces agrégats sont souvent une projection de l'unité phonique, basée sur le groupe rythmique, sur l'unité graphique, le mot entouré de blancs. Par exemple : « chus », « t'sais », « bonyeu », « enfirouâper », « pantoute », etc.

31. Ce sont généralement les graphies répertoriées par les glossaires, dictionnaires et autres ouvrages qui proposent une liste de ces particularités, et qui sont obligés d'en fournir une réalisation graphique. Nous pensons plus spécifiquement au *Petit Dictionnaire du « joual » au français*, d'Augustin Turenne et à sa liste d'expressions erronées (voir Turenne : 1962).

- L'usage de l'apostrophe hors des cas prévus par la grammaire : « fait' », « tout' », « v'nir », « tou'es jours », « à'/a' », « y' », « dans' ».
- Le phénomène de lexicalisation de certaines néographies qui ont acquis une identité phonique et graphique relativement stable, bien que n'appartenant pas au code écrit, comme : « entéka », « pantoute », « tabarnak », « coudon(c) », « pinottes », « chus », etc.
- Le cas où le standard phonique et la norme orthographique sont ceux d'une autre langue, en particulier ceux de la langue anglaise. Par exemple : « cute », « Mrs », « bum », « chum », « PPCMY », « track », « shop », etc.
- Et enfin les cas où ces emprunts sont déformés dans la prononciation et la graphie et/ou morphologiquement intégrés au français par affixation : « Califournie », « pinottes », « braidages », « grocerie », « smatte », « malle », etc.

Nous résumons les éléments essentiels de ces tableaux en les illustrant d'exemples du corpus, avant de compléter notre propos en développant systématiquement les remarques ci-dessus.

3.2.3. Phénomènes vocaliques

Parmi l'ensemble des phénomènes observés, nous avons retenu les suivants, présentés comme relativement caractéristiques du français québécois et du parler populaire quand ils sont très marqués. Avant de parler des variantes phonétiques de certains sons, voici deux remarques générales : 1. globalement, le français québécois a conservé des oppositions phonologiques que le français standard hexagonal tend à neutraliser (Charbonneau : 1971, p. 291, note 1), il s'agit de [a] versus [ɑ] (« patte » *vs* « pâte »), et de [ɛ] versus [œ] (« brin » *vs* « brun ») ; 2. les voyelles nasales du français québécois divergent de celles du français standard sur plusieurs points : leur timbre plus fermé, leur nasalité moindre et leur durée plus longue qui peut les conduire à la diphtongaison. D'une manière générale, elles sont perçues comme étant plus dénasalisées et moins stables que celles du français hexagonal (Charbonneau : 1971, p. 300, Gendron : 1966, p. 97-109).

3.2.3.1. Voyelles orales fermées [i, u, y]

Les voyelles les plus fermées ont tendance à être prononcées plus ouvertes et plus centralisées qu'en français standard. On les dit parfois « relâchées » et sont alors respectivement représentées par les symboles [ɪ, ʊ, ʏ]. Le phénomène apparaît dans certains contextes seulement, en syllabe entravée³² par une consonne non allongeante³³ et il est « obligatoire en syllabe accentuée, facultatif en syllabe inaccentuée » (Ciral). Dans les autres cas, les voyelles gardent leur timbre fermé.

Exemples

rite sera prononcé [rit], mais on trouvera *vie* [vi] et *vire* [vir]
On entend *multiplier* [myltiplije] ou [mʏltiplije]

L'utilisation de [ɪ, ʊ et ʏ] peut aussi être le résultat d'une « harmonisation vocalique », qui consiste à rapprocher le timbre d'une voyelle, en syllabe ouverte non finale, du timbre de la voyelle accentuée qui suit, quand celle-ci est déjà une voyelle relâchée. Ces cas-là sont souvent qualifiés d'« assimilations régressives »³⁴.

Exemples

bicycle sera prononcé [bisɪk(l)] selon la règle de désonorisation puis [bisɪk(l)] par assimilation régressive.
habitude sera prononcé [abitʏd] selon la règle de désonorisation puis [abitʏd] par assimilation régressive.

Le mode tendu des voyelles est un des lieux de la variation et du changement pho-

32. Rappelons que les syllabes peuvent être envisagées de deux façons pour la description du français. « La syllabe se définit par la présence d'une voyelle (V) prononcée, avant et après laquelle se répartissent les consonnes (C). Le nombre de voyelles par syllabe est donc par définition limité à une seule, contrairement à celui des consonnes (ex. *strict*, [strikt] : une seule voyelle, cinq consonnes). Les syllabes appartiennent à deux types : a. syllabe ouverte (ou libre), de type (C)V ; b. syllabe fermée (ou entravée, ou couverte), qui comporte au moins une consonne finale : (C)VC » (Gadet : 1996, p. 45). La configuration en syllabe ouverte est la plus fréquente dans le système du français. C'est aussi celle que donne R. Kager comme patron par défaut de la structure syllabique (R. Kager : 1999, « Syllabe structure and economy », p. 91-141).

33. Par consonne non allongeante, il faut comprendre une consonne différente de [r, v, z et ʒ] ou un groupe consonantique différent de [vr].

34. Il existe plusieurs termes pour désigner ce phénomène. Généralement on parle d'*assimilation* lorsqu'il s'agit de l'influence d'une consonne sur une consonne de nature différente en contact immédiat (souvent à la suite de la chute d'un [ə]), et on parle d'*assimilation vocalique* (Ostiguy & Tousignant : 1993), d'*harmonisation vocalique* (Dumas : 1987, Ciral) lorsqu'il s'agit de l'influence d'une voyelle sur une autre voyelle, qui n'est pas dans le contexte immédiat. F. Gadet propose ici le terme de *dilatation* pour insister sur cette influence à distance. « Contrairement à l'assimilation des consonnes, qui agit au contact direct, la dilatation, qui concerne les voyelles, saute par dessus les consonnes. » (Gadet : 1996, p. 74). Dans les cas précis où cette dilatation concerne une « passation de trait » (aperture, nasalité, etc.) d'une voyelle vers une voyelle de gauche, on parle aussi d'assimilation régressive.

niques listés par F. Gadet pour le français hexagonal. « Plus l'usage est surveillé, écrite, et plus il y a tension, rétrécissement, fermeture. Une prononciation populaire parisienne se caractérise au contraire par le relâchement » (1996, p. 47). Si la première remarque se vérifie chez les linguistes québécois consultés, la seconde caractérisation – sociolinguistique – paraît moins applicable au français québécois. Le relâchement de [i, u, y] s'entend chez des locuteurs de couches sociales fort différentes. Il peut aussi être envisagé du point de vue du contact avec l'anglais, les trois phonèmes [ɪ,ʏ,ʊ] correspondant à des voyelles en usage dans le système phonologique anglo-américain. Le relâchement (ouverture + centralisation) des voyelles hautes en français québécois est donc plutôt un indicateur stylistique et géographique³⁵ qu'un indicateur de l'appartenance sociale du locuteur. C'est plutôt l'usage des phonèmes tendus là où un Québécois attendrait les phonèmes relâchés qui est connoté et interprété comme une marque du snobisme du locuteur et qui est pointé comme caractéristique d'un « parler pointu »... c'est-à-dire européen.

Les voyelles [i, u, y] sont également sujettes à la désonorisation³⁶. Elles sont alors notées [j], [ɥ] et [ʊ]. Elles se désonorisent lorsqu'elles sont situées entre deux consonnes sourdes et lorsqu'elles sont en syllabe non accentuée et non initiale, mais pas systématiquement :

Exemples

député sera prononcé [depyte]

coupable [kɥpab(l)] ou *édifice* [edifis]

J.-D. Gendron remarque dans un premier temps que ce phénomène est « en rapport direct avec la rapidité du débit » (1966, p. 52), mais conclut tout de même qu'il se trouve plus fréquemment chez les locuteurs canadiens-français que chez les locuteurs parisiens (les deux pôles de son étude).

Enfin, les phonèmes [i, u, y] peuvent disparaître complètement³⁷, en particulier

35. Par exemple : situation plus ou moins formelle, locuteur recherchant plus ou moins la conformité avec le français européen, conséquence du contact linguistique.

36. La désonorisation est aussi appelée « dévoisement » ou « assourdissement ».

37. J.-D. Gendron parle de désonorisation totale qui donne l'effet « à l'audition ordinaire, [que] le dévoisement [est] complet » (1966, p. 47). Il conclut ainsi : « Dans la langue courante, la désonorisation est un fait frappant qui surprend l'oreille française non prévenue. Celle-ci, contrairement à l'oreille canadienne, n'entend pas la voyelle assourdie et, ne la réalisant pas, enregistre, avec un certain étonnement, un court silence au milieu des mots, silence qui parfois, gêne la compréhension et qui, d'autre part, interrompt curieusement à la fois le rythme de la phrase et sa ligne mélodique. C'est un

lorsqu'ils sont en position faible, c'est-à-dire inaccentués. On les dit alors syncopés. Cela se produit dans trois situations : 1. quand la voyelle est précédée d'une consonne fricative comme dans *agité* [aʒte], 2. quand la voyelle est précédée d'une consonne nasale ou liquide comme dans « comité » [kɔmte] ou « politique » [pɔlitik], 3. quand la voyelle se trouve entre une consonne occlusive et une fricative comme dans « bizarre » [bzɑr]. Dans tous les cas, la disparition entraîne un allongement compensatoire de la consonne qui précède (Ciral).

L'inverse existe aussi, c'est-à-dire la prononciation d'un [i] là où la norme n'en met pas, il s'agit alors d'une voyelle visant à faciliter la prononciation dans les cas où trois consonnes se suivent. La voyelle insérée est dite épenthétique. Le seul exemple que l'on trouve chez M. Tremblay est « exiprès », qui n'est pas spécifiquement québécois, mais qui est socialement connoté comme étant populaire et comme hypercorrection.

Du point de vue graphique, mis à part cet exemple d'épenthèse, seuls les cas correspondant au relâchement semblent être représentés dans les textes de M. Tremblay et ils le sont par un « é » ou un « e », qui renvoient à l'ouverture et à la centralisation. C'est ainsi que peuvent être interprétées les néographies suivantes : « menute(s) » et « pelule ».

3.2.3.2. Voyelle orale centrale [ə]

Le son [ə] en lui-même n'a rien de très québécois, ni de très populaire. C'est plutôt le jeu de sa chute et de son maintien qui est caractéristique de l'oral. Les conséquences graphiques de ce jeu sont répertoriées et réglementées par les grammaires traditionnelles comme étant des élisions, qui peuvent intervenir entre les mots et à l'intérieur des mots. Le graphème correspondant, en l'occurrence « e »³⁸, est alors souvent remplacé par une apostrophe. Pour le rappel de ces règles, tant à l'oral qu'à l'écrit, nous renvoyons à la section consacrée aux « usages néographiques de l'apostrophe » (voir ci-dessous la section 3.4). Chez M. Tremblay, comme chez la plupart des écrivains

fait que la désonorisation menace dans leur intégrité les mots qui en sont atteints. » (p. 55) L'image de la langue française — parisienne — est tirée du côté de l'écrit où tous les sons sont représentés pour « sauver » l'intégralité du mot. Cette remarque de J.-D Gendron doit être remise dans le contexte d'une époque où l'on dénonçait autant qu'on la recherchait la spécificité d'une langue québécoise.

38. L'élision, en français oral, ne concerne pas que le son [ə]. On trouve également des [u] et des [a] élidés, par exemple : « t'es où ? », « l'amitié ».

pratiquant une écriture oralisée, l'usage de l'élosion graphique dépasse très largement les limites permises par la norme orthographique. C'est ainsi que nous avons interprété les néographies suivantes : « j't'ai déjà dit », « j'voulais », « d'la », « c'que », « quequ'chose », « p'tit », « v'nir », etc.

Ce [ə] n'est pas simplement présent ou absent, il peut parfois être prononcé [e] dans certains cas d'« harmonisation vocalique », c'est-à-dire qu'il subit l'influence d'une voyelle avoisinante, souvent la voyelle accentuée. Nous rangeons ici les formes : « guénilles », « bédaine » et les exemples où le pronom « le » est graphié « lé », comme dans « dis-lé », « donne-moé-lé », etc.

Enfin, et cela semble être un usage plus particulièrement montréalais (Dumas : 1972, 1987), le [ə] du français standard, non syncopé, peut être prononcé plus ouvert en français québécois. Les exemples que nous avons peuvent correspondre à une harmonisation vocalique, puisque ce [ə] est pris entre un [a] et un [ã]. Il est alors noté [ɐ]. Graphiquement, il est réalisé avec le graphème « a ». Les mots « sacrement » et « mademoiselle » peuvent s'expliquer ainsi.

3.2.3.3. Voyelle orale mi-ouverte [ɛ]

La voyelle [ɛ] a tendance à être prononcée plus ouverte³⁹. Souvent prononcée [æ]⁴⁰, intermédiaire entre [ɛ] et [a], elle peut parfois être prononcée comme un [a]. Cela se produit en finale absolue, c'est-à-dire en syllabe ouverte finale de mot comme dans « parfait » [parfæ] ou en syllabe fermée par [r] comme dans « fermer » [færm] (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 83-85, Ciral).

Socialement, l'usage de ce « è teinté de à antérieur » (Gendron : 1966, p. 65) est plus fréquent dans le parler des locuteurs les moins scolarisés (Ciral), en contexte informel et en style non surveillé (Dumas : 1972, p. 119).

Les graphèmes correspondant à ces variantes de [ɛ], soit principalement « è », « e », sont remplacés par un « a ». Il s'agit d'un phénomène bien représenté sous la

39. La tendance à l'ouverture du [ɛ] n'est pas spécifique au Québec du point de vue diachronique, puisqu'on la trouvait déjà dans le parler populaire de Paris au XVII^e siècle. Voir Gendron (1970), les prononciations en [a] relevées dans l'*Atlas linguistique de la France* à propos des régions de l'Ouest, Juneau (1972) et Ostiguy & Tousignant (1993).

40. Il s'agit aussi du même son vocalique que l'on retrouve dans la prononciation des mots anglais « cat », « bad », « bat ».

plume de M. Tremblay, dans le cas des syllabes fermées par [r]. On trouve les néographies suivantes : « farmer », « enfarmer », « tabarname », « ouvarte », « marde », etc.

Inversement, le mécanisme d'hypercorrection conduit parfois à fermer volontairement et excessivement des [a] en [ɛ] voire en [e], comme le montre le « bien perler » de Lisette de Courval, la plus snob des « belles-sœurs » dans la pièce du même nom.

Enfin, D. Dumas souligne que « dans tous les contextes, l'opposition officielle entre [e] et [ɛ] [peut être] neutralisée », ce qui a des conséquences sur la formation de la voyelle diphtonguée (1972, p. 116 et 1987, p. 131). Le produit de cette neutralisation [e-ɛ] n'a pas de correspondant graphique sinon une substitution « é/è » que M. Tremblay exploite lorsqu'il écrit « père », « bière ». L. Ostiguy et Cl. Tousignant (1993, p. 86) relèvent ces variations de prononciation pour des clitiques comme « mes », « tes », « les », « ses », etc. et concluent que la variation n'est pas socialement pertinente pour ces mots-là.

3.2.3.4. Postériorisation du [a] en [ɑ]

En français québécois, la voyelle [a] a tendance à être prononcée plus postérieure qu'en français standard. Elle est alors notée [ɑ]. Cela se produit en finale absolue (syllabe ouverte accentuée en finale de mot) ou lorsqu'elle est allongée, le plus souvent au contact d'une consonne allongeante, soit [z, r, v, ʒ] (Dumas : 1972, p. 143-144 et 180-181, Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 71-72). La postériorisation du [a] devant [r] est très fréquente en français québécois, et paraît assez caractéristique de Montréal devant [v, ʒ]. Cette postériorisation a des conséquences sur la diphtongaison⁴¹ et sur la fermeture possible de [a] et de [ɑ] (ci-dessous).

Exemple

Canada [kanadɑ], *tabac* [tabɑ]

garage [garɑʒ], *étage* [etɑʒ]

ma, ta sa sont très rarement prononcés [mɑ, tɑ, sɑ], de même que l'adverbe *là* [lɑ] car ils ne sont généralement pas accentués de par leur dépendance syntaxique. (Voir note en bas de page chez Dumas : 1972, p. p. 143, Ostiguy & Tousignant : p. 72)

41. [a] devant [ʒ] ne se diphtonguerait pas mais s'allongerait simplement en [a:]. En revanche, lorsqu'il est prononcé [ɑ], et en syllabe fermée accentuée, il est susceptible de se diphtonguer comme le fait le [ɑ] : *garage* peut alors être prononcé [garaʒ].

Socialement, la généralisation de ce phénomène ne s'observe que chez les locuteurs des couches les moins favorisées, et chez les locuteurs âgés (Ciral), mais la postériorisation en soi est une caractéristique plus géographique que sociale. Le fait que l'opposition [a] *vs* [ɑ] tende à disparaître en français met en valeur sa persistance en français québécois (Gendron : 1966, p. 77 et p. 79-80). Une postériorisation exagérée, et surtout la tendance à l'arrondissement en [ɔ] décrite ci-dessous, sont socialement plus parlantes. À l'inverse, c'est plutôt l'usage systématique de [a] à la finale qui connote un langage soutenu et surveillé qui fait « Parisien cultivé » (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 72-73).

Graphiquement, ce phénomène n'est pas représenté chez M. Tremblay par une néographie particulière, alors qu'il est susceptible de toucher un très grand nombre de formes. On ne trouve que deux cas : « cârosse » et « câlisse », le dernier ne correspondant d'ailleurs pas aux contraintes décrites.

3.2.3.5. Fermeture et arrondissement du [ɑ]⁴² et fermeture du [a]

Ces deux voyelles, l'une postérieure et l'autre antérieure, sont les voyelles les plus ouvertes, avec la nasale [ã]. Elles peuvent être prononcées plus fermées, comme un [ɔ] pour la première et jusqu'au [e] pour la seconde. Le [ɑ], qui peut résulter d'une postériorisation ou d'une harmonisation du [a], est parfois prononcé plus fermé et plus arrondi. Il est alors noté [ɒ] ou se confond avec [ɔ]. On l'appelle communément « le gros a » (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 71), ou « a postérieur sombre du canadien populaire » (Gendron : 1966, p. 79). Ce phénomène se produit en syllabe finale non entravée (par exemple : « pas » [pɔ], « bois » [bwɔ]), mais peut aussi se trouver en syllabe finale entravée (par exemple : « il part » [ypɔr]) ou en syllabe interne (par exemple : « gâteau » [gɔto]), chez les locuteurs qui ne diphtonguent pas (Ciral). En français québécois, et particulièrement à Montréal, on trouve également des cas de fermeture du [a], qui est alors noté [æ], [ɛ] ou [e] selon le degré. Cela se produit en syllabe ouverte non finale de mot comme dans « farine » [færiɛn]. On pourrait émettre pour cet exemple l'hypothèse d'une assimilation régressive, le timbre fermé de la

42. [ɑ] peut être aussi la variante postériorisée du [a].

voyelle accentuée [ɪ] se répercutant sur le timbre plus ouvert de la voyelle précédente.

Socialement, la fermeture du [ɑ] en syllabe finale est utilisée par tous les groupes sociaux au Québec, en particulier à Montréal, mais elle est moins fréquente en contexte formel (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 73). De plus, la prononciation [ɔ] ou [ɔ̃] en syllabe interne est perçue de manière défavorable comme étant plus populaire (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 77, Santerre: 1976, Gendron: 1966). On a vu précédemment que la fermeture pouvait être une manifestation de l'hypercorrection, et cela vaut pour les deux [A], antérieur et postérieur. Par exemple, certains locuteurs, par snobisme, peuvent prononcer « Noël » [nœɛl] ou « d'accord » [dakɑr], ou encore « parler » [pɛrle].

Graphiquement, M. Tremblay transcrit cette fermeture et/ou cet arrondissement essentiellement dans les situations de syllabe interne, soit par un « o » comme dans « popa »⁴³ et « moman » soit en ajoutant un accent circonflexe comme dans « câlisse » (plus explicable ici que dans le paragraphe précédent) soit par un « é » dans les syllabes ouvertes non finales de mot comme dans « pétates »⁴⁴.

3.2.3.6. Diphtongaison des voyelles longues ou allongées

À la différence du français hexagonal standard contemporain⁴⁵, en français québécois, les voyelles longues accentuées sont très souvent diphtonguées, c'est-à-dire qu'elles changent de timbre en cours d'émission. On les note généralement en représentant les

43. Voir ce que dit D. Dumas sur l'instabilité de la prononciation de « papa » : « Il faut de tout manière considérer comme une catégorie à part des mots qui sont souvent formés par redoublement, comme *caca*, *tata*, *papa*, etc. et qui ont souvent des comportements imprévisibles. D'ailleurs, ce dernier mot est intéressant parce qu'il semble avoir subi avec le temps une évolution particulière qui l'a fait s'aligner sur la prononciation en à [a] au lieu de la prononciation prévisible en â [ɑ]. Le mot se dit *pàpà* [pɑpɑ] chez les jeunes de maintenant, alors que chez les plus vieux on trouve aussi *pâpâ* [pɑpɑ], et chez les gens plus âgés encore *pâpâ* [pɑpɑ] ; de sorte que la prononciation de ce seul mot peut être prise pour un signe d'appartenance à une génération ou l'autre. ». (1987, p. 137) C'est nous qui avons rajouté la notation correspondante en API. Dans le cas où *papa* est prononcé [pɑpɑ], forme qui pourrait être interprétée comme postériorisation du « a » final puis du premier « a » par assimilation régressive, on peut tout à fait envisager que ce premier « a », une fois postériorisé, s'arrondisse en [ɔ] et soit graphié « o » par M. Tremblay. Il s'agit certes d'une prononciation que D. Dumas trouve un peu vieillie en 1987, mais rappelons que notre corpus littéraire s'échelonne de 1968 à 1998.

44. Voir la remarque de D. Dumas à propos de la prononciation [petat] (1972, p. 147).

45. On peut trouver des cas de diphtongaison en français, diachroniquement dans certains patois, et synchroniquement dans certaines variétés comme le français suisse et le français du Sud de la France.

deux sons produits, ce qui leur vaut parfois le nom de « voyelles complexes » (Dumas : 1987). Elles sont composées d'un élément noyau et d'un élément variable, dit aussi glide, que nous mettons en exposant ($[a^u]$, $[a^{\bar{e}}]$, $[\alpha^{\circ}]$, $[\varepsilon^e]$, etc.), tout en sachant que d'autres représentations existent. Des descriptions détaillées du phénomène ont été faites et elles mettent en évidence des règles de formation assez systématiques et pointent les quelques exceptions (Dumas : 1987, p. 109-133 ; Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 89-96, Ciral), nous y renvoyons. En résumé, pour qu'il y ait diphtongaison, il faut que la voyelle soit allongée, accentuée et en syllabe fermée ; et cela a d'autant plus de chance de se réaliser que le mot concerné est à la fin de la phrase, c'est-à-dire sous l'accent de phrase (Dumas : 1987, p. 117). L'allongement peut être un héritage historique ou peut être dû à la nature de la consonne qui suit, [r] étant la consonne allongeante par excellence. Le résultat diphtongué dépend de la voyelle qui est allongée, et il existe dans la littérature beaucoup de variantes dans la notation des diphtongues. D'une manière générale, la diphtongue est formée selon la contrainte suivante : « dans un premier temps, la voyelle longue se déplace jusqu'à ressembler à sa plus proche voisine de la même série, et dans un deuxième temps elle cherche ensuite à retourner à son point d'origine » (Dumas : 1987, p. 116). Ce qui fait que, dans presque tous les cas, l'élément noyau est plus ouvert que le glide, comme le montrent les exemples suivants :

Exemples

pâte $[pa^{\circ}t]$, *cinq* $[sa^{\bar{e}}k]$, *bête* $[b\alpha^{\circ}t]$, *père* $[p\epsilon^{\circ}r / pa^{\circ}r]$ ⁴⁶,
garage $[gara^{\circ}ʒ]$, *lavage* $[lava^{\circ}ʒ]$, *esclave* $[\varepsilon skla^{\circ}ʒ]$, *cave* $[ka^{\circ}ʒ]$, etc.

Socialement, le phénomène de la diphtongaison est assez courant et se retrouve à tous les niveaux, mais il est tout de même beaucoup plus fréquent dans les couches populaires et les styles informels. Il est souvent « épinglé » comme populaire voire vulgaire quand il est très marqué (Ostiguy & Tousignant 1993, p. 93-95, Dumas : 1987, p. 130-131). En outre, les auteurs consultés s'accordent à reconnaître que les cas de diphtongaison de $[a-\alpha]$ devant les consonnes allongeantes [ʒ] et [v] (*garage*, *cave*) sont

46. La forme diphtonguée de « père » dépend de sa prononciation non diphtonguée. En français québécois, on peut trouver $[per]$ comme $[p\epsilon r]$, qui se diphtongueront respectivement $[p\epsilon^{\circ}r]$ ou $[p\epsilon^{\circ}r]$. D. Dumas précise que la forme diphtonguée en $[p\epsilon^{\circ}r]$ est perçue négativement (1987 : p. 115).

caractéristiques du parler populaire de Montréal (Ciral ; Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 91 ; Dumas : 1987, p. 125-128).

On ne trouve pas de trace graphique de ce phénomène dans l'écriture de M. Tremblay.

3.2.3.7. « Tout ce qui s'écrit OI » (Dumas : 1987, p. 21)

Le graphème « OI » est généralement prononcé [wa] en français standard contemporain. Nous disons en français contemporain car cela n'a pas toujours été le cas, et les prononciations en cours au Québec sont en fait des survivances du français parlé à l'époque de la Colonisation (XVI^e siècle et surtout XVII^e siècle), plutôt que des variantes dérivables du français standard actuel⁴⁷. En français québécois, il existe plusieurs prononciations concomitantes du graphème « OI ». Les plus répandues, à côté du [wa] et de sa postériorisation possible en [wa]⁴⁸, sont [we] (« moi »), [wɛ(:)] (« noir ») et [wɔ] (« trois »), qui sont parfois réduites respectivement à [e] (« je crois »), [ɛ] (« droit ») et [ɔ] (« poigne »). L. Ostiguy & Cl. Tousignant ajoutent une autre variante, mais nous n'en parlerons pas ici. Il s'agit du [wɑ:] postérieur long qui peut se diphtonguer en [wa^ɛ] (1993, p. 101).

Socialement, ce sont les locuteurs les plus âgés et les moins favorisés, et/ou les locuteurs en situation spontanée informelle, qui emploient [wɛ] et surtout [we] au détriment du [wa], qui constitue le pôle de référence du français standard vers lequel

47. « En ancien français, les mots qui sont en [wa] aujourd'hui se prononçaient en [ɔi]. Par une série d'étapes, tous les mots en [ɔi] ont fini par se prononcer en [wɛ]. L'hésitation entre les réalisations en [ɛ] et en [wɛ] date du 14^e siècle. C'est de cette époque que datent les prononciations [drɛt], [krɛr] pour *droite* et *croire*. C'est aussi à cette époque que les terminaisons en [ɛ] de certains adjectifs [anglais>anglais] et des formes verbales à l'imparfait et au conditionnel [étois>étais] ont remplacé les anciennes prononciations en [wɛ]. Entre cette période et la fin du 18^e siècle, le [wɛ] était utilisé par la cour et toutes les couches favorisées, alors que le [wa] l'était par le peuple et la petite bourgeoisie. Ce n'est qu'après la Révolution que le [wa] va s'imposer définitivement. La réalisation en [wa] des mots *bois*, *pois*, *poids*, *trois*, *mois*, *noix* remonte au 17^e siècle. La forme en [we] des pronoms personnels et de quelques verbes très courants vient de la tendance qui existe depuis le 17^e siècle et qui consiste à avoir [e] en syllabe ouverte et [ɛ] en syllabe fermée. La variation dans la réalisation de [wa] en français québécois a été remarquée dès le 19^e siècle. » (Ciral, article « variantes de /wa/ », rubrique « Conditionnement historique »). Voir également ce que dit D. Dumas sur l'histoire de cette prononciation (1987, p. 27-30).

48. La postériorisation du [wa] en [wa] voire de sa fermeture en [wɔ] concernent une série limitée de mots en français québécois. Ceci le distingue du français acadien où le phénomène est systématique en syllabe ouverte accentuée.

tendent les locuteurs surveillant leur façon de parler (Ciral, Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 102-104).

L'écriture de M. Tremblay offre quelques traces du phénomène mais pour certains mots seulement, et de manière non exclusive (c'est-à-dire que l'on trouve également les formes orthographiques en « oi »). Il s'agit des pronoms « toi » et « moi » qui sont écrits « toé » et « moé », des adjectifs « froid » et « droit » (« frette » et « drette »), d'un nom, « boisson » (« boésson ») et de quelques formes de « croire » comme « j'-cré ». Le nombre des formes concernées (notamment « toé » et « moé ») fait que le phénomène est très présent à la lecture des textes, ou plus simplement qu'il saute aux yeux.

3.2.4. Phénomènes consonantiques

Parmi l'ensemble des phénomènes relevés, nous avons retenu ceux qui sont présentés comme relativement caractéristiques du français québécois, et d'un parler populaire quand ils sont très marqués. Avant d'insister sur des cas précis, nous dirons quelques mots du phonème [r]. Le [r] est décrit par D. Dumas comme « polymorphe », car il subit en français de nombreuses réalisations phonétiques. Dans les exemples, le choix de la seule notation [r] neutralise ces différences phonétiques, mais cette apparence uniforme ne correspond pas à la réalité québécoise où l'on peut entendre jusqu'à douze variantes (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 157-167). Leur distribution est souvent régionale (le « r » roulé est caractéristique de Montréal) ou sociale (le « r » français a un statut acrolectal en français canadien). Elle peut être également une manifestation du contact avec l'anglais⁴⁹ puisqu'on trouve des « r » rétroflexes, notés [ɹ], en finale de mot comme dans « peur » [pøɹ]. Nous n'avons pas trouvé d'exemples chez M. Tremblay qui marquent graphiquement ces variations, si ce n'est peut-être le cas du pronom « leur », graphié « leu' » devant consonne et « leu's' » devant voyelle.

3.2.4.1. Affrication et assibilation de [t] et [d]

En français québécois, les sons [t] et [d] sont parfois prononcés avec un petit bruit de

49. La rétroflexion, qui n'existe pas en français hexagonal, est une marque très caractéristique d'une prononciation anglaise et/ou américaine.

friction après l'explosion qui les caractérise comme consonnes occlusives. Ces consonnes sont alors dites affriquées et sont respectivement notées [t͡s] et [d͡z], sachant que les notations en [ts] et [dz] existent aussi. L'affrication n'a lieu que devant les voyelles fermées [i] et [y] et leurs variantes ouvertes ou désonorisées (voir ci-dessus), ainsi que devant les semi-consonnes [j] et [ɥ], comme par exemple : « petite » [pt͡sit], « dur » [d͡zyr]). Cette règle de prononciation se vérifie dans tous les cas à l'intérieur du mot, mais s'applique facultativement lorsque la consonne et la voyelle appartiennent à deux mots différents (Ciral). L'affrication est caractéristique du français québécois et le différencie non seulement du français hexagonal mais aussi du français acadien où on ne la trouve pas.

Socialement, cette prononciation fait partie de l'usage au Québec⁵⁰ et n'est pas perçue négativement, sauf si elle est très marquée. Elle ne permet donc pas a priori de distinguer les locuteurs selon leur niveau social. C'est ainsi que l'on peut lire chez J.-D. Gendron, qui a pourtant tendance à « diaboliser » la variation, que « Ces *t* et *d* qu'on pourrait appeler « sifflants » sont très caractéristiques de la prononciation des Canadiens, non seulement dans les milieux populaires, mais aussi dans les milieux instruits. » (1966, p. 120). Et plus tard chez L. Ostiguy et Cl. Tousignant, qui croient que :

L'affrication est un phénomène naturel qui ne devrait aucunement faire l'objet d'une chasse aux sorcières. Du reste, l'affrication s'entend sur les lèvres des universitaires, des lecteurs de nouvelles de Radio-canada, et du premier ministre ! Elle ne peut être considérée comme un marqueur social [...]. De plus, elle passe généralement inaperçue aux yeux (et aux oreilles!) des Québécois de toute classe sociale. En revanche, c'est l'absence d'affrication et l'articulation de consonnes pures [t] et [d] dans un énoncé comme « As-tu dit que tu étais perdu en Turquie? » qui éveillerait l'attention de l'auditeur et qui pourraient faire l'objet de jugement négatifs au Québec. Une telle prononciation relèverait sans doute d'un phénomène d'hypercorrection, soit l'imitation inappropriée d'un modèle de prestige. (1993, p. 129-130)

La seule remarque d'ordre social concerne les cas où la consonne occlusive disparaît pour ne plus laisser entendre que la fricative [s] ou [z], par exemple : « constitution » prononcé [kɔ̃ssjɔ̃]. Ces cas, que l'on appelle traditionnellement des assibilations, déclassent le locuteur les produisant comme venant de la couche sociale populaire (*ibid.*,

50. Il n'y aurait guère que la parole chantée qui effacerait cette particularité qu'est l'affrication de [t] et [d]. (Dumas : 1987)

p. 129).

Du point de vue graphique, M. Tremblay ne fait aucunement référence aux prononciations [f̂s] et [d̂z], ni aux cas d'assibilation.

3.2.4.2. Prononciation d'un [t] final, orthographique ou non

En français hexagonal standard, les consonnes finales, les [t] en l'occurrence, ne sont généralement pas prononcées⁵¹, même si elles sont graphiées et si elles correspondent à une marque morphologique. Les locuteurs québécois ont une forte tendance à prononcer ces [t], comme par exemple dans les mots « tout » [tut], « nuit » [nɥit] et le participe passé « fait » [fet]. Il arrive même qu'un [t] soit prononcé alors qu'il ne correspond à aucun graphème. On le trouve en particulier dans « ici » [ɪsit], « crue » [kryt]. La seule contrainte linguistique semble être qu'un [t] final, orthographique ou non, ne peut être prononcé que s'il est précédé d'une voyelle. Socialement, ce phénomène, d'origine dialectale, est caractéristique d'une prononciation populaire.

Dans l'écriture de M. Tremblay, on trouve une trace graphique qui indique que ces [t] finaux sont prononcés. Il utilise l'outil commun que possède le système orthographique du français pour indiquer la prononciation des consonnes finales, et qui consiste à ajouter un « e » après la consonne, et parfois à doubler (gémérer) la consonne et à ajouter un « e ». C'est ainsi que nous avons interprété les formes : « faite » (participe passé accordé au masculin), « icitte », « nuitte », « pourrite », « légerte », « bout(t)e », « toutte », « litte ». Dans le cas des adjectifs « légerte » et « pourrite », la forme avec [t] est celle du féminin. Le [t] prononcé, transcrit « -te », acquiert alors le statut de morphème grammatical. Il faudrait parler aussi des cas de fausse liaison en [t], que M. Tremblay reproduit. Ces « cuirs » ont vraisemblablement à voir avec le phénomène d'hypercorrection, par exemple : « je suis allé » [ʃytale]. Mais leur statut est à part, car ils ne sont pas véritablement finaux.

3.2.4.3. Réduction des groupes consonantiques

La réduction des groupes consonantiques n'est pas spécifique au français québécois, ni

51. Sauf dans une liste assez réduite de mots comme « but », « fait » (nom), et « août » ainsi que dans les cas où il y a liaison (ex. « c'est à toi »)

même au français contemporain (Juneau : 1972), il s'agit plutôt d'un phénomène simplement oral (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 170 et Gadet :1996, p. 75-77). Le schéma canonique vers lequel tend le français est une alternance consonne-voyelle où la consonne serait une consonne unique, on le note CVCV. À l'oral, on aura tendance à décharger d'une consonne les groupes du genre [vr], [tr], [bl], [pl], [skl], [rbr], etc. en supprimant la dernière ou les deux dernières consonnes. Mais cela dépend de la nature des consonnes et de leur place dans le mot. En français québécois, le phénomène est particulièrement patent en finale. Dans ce cas, la deuxième consonne s'amuit comme dans « manifeste » [manifəs], « pauvre » [po:v], « arbre » [arb], « muscle » [mys], « orchestre » [ɔrkəs], etc. Cela se produit en finale de mot dans tous les contextes (en finale absolue, devant un mot commençant par une voyelle ou par une consonne), sauf dans les cas où le patron du groupe consonantique est le suivant : « consonne liquide + consonne » (par exemple : « barbe », « golf », « parle », « herbe », etc.), et dans les cas plus rares en français où l'on trouve la suite « consonne occlusive + consonne fricative » (par exemple : « taxe », « éclipse »)⁵². L. Ostiguy et Cl. Tousignant ajoutent que la réduction du groupe consonantique final est plus fréquente quand le mot qui suit commence par une consonne (par exemple : « une autre orange » et « une aut(r)e pomme ») ou quand il est inaccentué dans la phrase (1993, p. 171).

Socialement, le phénomène est très courant et se trouve partout, y compris en français européen, mais paraît plus marqué à Montréal (Santerre : 1976, Kemp, Pupier & Drapeau : 1980⁵³, Ciral). La simplification des groupes consonantiques finaux, généralisée dans le parler vernaculaire, est tout de même sujette à variation, puisqu'elle diminue lorsque les locuteurs visent le français standard et s'expriment en contexte plus formel — ce qui n'est d'ailleurs pas sans lien (Ciral, Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 172).

Du point de vue graphique, M. Tremblay rend compte de certaines simplifications, en particulier celles où la consonne finale qui disparaît est un [r], mais de

52. Rappel : les consonnes liquides sont [l,r], les consonnes occlusives sont [p,b,m,t,d,n,k,g,ŋ, ɲ] et les consonnes fricatives sont [f,v,s,z,ʃ,ʒ].

53. L. Ostiguy et Cl. Tousignant font référence à l'étude de W. Kemp, P. Pupier et M. Yaeger, « A linguistic and Social Description of Final Consonant Cluster Simplification in Montreal French », dans *Language Use and Use of language* (R. W. Shuy et A. Shnukal (éd.), Washington, Georgetown University Press, 1980, p. 12-40. Cité par L. Ostiguy & Cl. Tousignant (1993, p. 17).

manière non systématique. La consonne amuïe est remplacée par une apostrophe ou un trait d'union, ce qui amalgame le mot à celui qui suit, ou elle est tout simplement supprimée. C'est ainsi que l'on interprète les formes suivantes : « vot' », « su-toé », « piasses », « sarcasses ». On trouve aussi chez lui des simplifications à l'initiale ou à l'intérieur du mot comme dans « pus » pour « plus », « quequ' » pour « quelque », mais là aussi de manière non systématique.

3.2.4.4. Désonorisation de [ʒ] et de [g]

Les deux cas sont indépendants mais ils résultent tous les deux d'un processus de désonorisation. Les consonnes [ʒ] et [g] perdent leur trait sonore et sont alors prononcées et notées comme les consonnes sourdes correspondantes, soit respectivement [ʃ] et [k].

La désonorisation d'un [ʒ] en [ʃ] se produit dans les cas où [ʒ] se trouve au contact d'une consonne sourde. On parle généralement d'assimilation consonantique. Cela arrive très souvent après la chute d'un [ə], dans des suites comme « je suis », « je sais », « je fais » qui sont alors respectivement prononcées [ʃʁi -ʃʁ], [ʃsɛ], [ʃfɛ]. L'assimilation inverse existe également, lorsque, à la suite de la chute d'un [ə], une consonne sourde se sonorise au contact d'une consonne sonore. L'exemple-type est « cheval » prononcé [ʒual] (voir aussi « cheveux » prononcé [ʒuø]). Cette dernière prononciation est perçue comme relativement caractéristique du français québécois, car en français standard, comme le rappelle F. Gadet (1996, p. 73), ce mot est en fait une exception à la règle d'assimilation régressive puisqu'il est le plus souvent prononcé [ʃfal], c'est-à-dire que la sourde [ʃ] reste intacte mais désonorise la consonne [v] qui la suit, alors prononcée comme un [f]. La désonorisation de [g] en [k], comme dans *gangrène* [kãgrɛn], ne concerne que quelques mots et n'est pas liée à la chute d'une voyelle de contact comme précédemment.

Socialement, le premier cas n'est pas très caractéristique du français québécois puisqu'il s'entend aussi très souvent en français hexagonal, mis à part peut-être le contre-exemple donné de sonorisation de [ʃ] en [ʒ] devant [v], à l'origine du mot « joul ». La désonorisation apparaît finalement comme une particularité générale du

français oral. Le fait que la prononciation de « je suis » en [ʃy] soit souvent donnée et perçue comme une caution d'oralité québécoise tient plus à la réduction de la voyelle qu'à la désonorisation elle-même. Les cas de désonorisation de [ʒ] sont donc assez communs à l'oral et ne sont pas l'apanage d'une classe sociale plus qu'une autre. (Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 133-142). Le deuxième cas, en revanche, stigmatise une prononciation de certains mots plus attestée au Québec qu'ailleurs. Ces deux exemples de désonorisation sont associés à une situation plutôt informelle. La désonorisation de [g] est elle associée à des locuteurs âgés ou moins scolarisés (Ciral).

Le sous-corpus *tremblay* offre des exemples de néographies phonétisantes renvoyant aux deux phénomènes : « ch'suis », « chus », « ch'sais », « caluron », « fatigué (+dérivés) ».

3.2.4.5. Palatalisation et/ou yodisation de [d] et [g]

La palatalisation ne concerne pas uniquement ces deux consonnes et n'est pas en usage qu'au Québec⁵⁴. Nous avons retenu ces deux exemples, car ils sont systématiques en français québécois et n'existent pas en français standard contemporain. L'occlusive sonore dentale [d] est susceptible de subir une palatalisation et est alors prononcée comme l'occlusive sonore palatale [g] suivie du son [j], ou comme la semi-consonne palatale [j]. On parle aussi de yodisation. Elle est alors notée [g^j] ou simplement [j]. La consonne [g], qui est déjà palatale, est elle aussi sujette à une yodisation plus ou moins complète : Elle est alors notée [g^j] ou simplement [j]. Ce phénomène est une survivance des patois français, que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest et du Centre de la France (Juneau : 1972, Gendron⁵⁵ :

54. On trouve aussi des palatalisations de [t] en [k], et inversement de [k] en [t], dans certains contextes. Le procédé est simple : la palatalisation est une tendance à prononcer les consonnes dentales (ex. [t], [d]), ou vélares (ex. [k] ou [g]) un peu plus au milieu du palet. Ceci a comme conséquence de tirer les dentales du côté des vélares et les vélares du côté des dentales. C'est ainsi que « moitié » sera prononcé [møkje] et « cinquième » [sɛ̃tɛm] (Ciral). Une palatalisation de [t] et [d] en [tj] et [d₃] existe, mais elle concerne plus particulièrement la Beauce et l'Acadie (Ciral). On trouve aussi des [n] palatalisés en [ɲ]. Voir J.D. Gendron (1966, p. 111-138), qui range également sous l'intitulé « palatalisation des occlusives » ce que nous avons évoqué sous le nom d'affrication de [t] et [d] (p. 120-125). Voir aussi F. Gadet qui parle de la « tendance à l'avancée de certains sons : *cintième* pour *cinquième* (populaire) » (1996, p. 48).

55. J.-D. Gendron (1966, p. 111) renvoie plus généralement à G. Straka pour les questions diachroniques : « Naissance et disparition des consonnes palatales dans l'évolution du latin au

1966, p. 111). Il s'agit donc d'une marque de variation dialectale plutôt que d'une marque de variation géographique, c'est-à-dire proprement québécoise.

Ce phénomène intervient dans des contextes bien particuliers : lorsque lesdites consonnes [d] et [g] sont placées devant les voyelles antérieures [i,e,ɛ] (par exemple : « baguette » [bagiɛt]) et devant les semi-consonnes antérieures [j,ɥ] (par exemple « diable » [gʝab(l)] ou [jab(l)]). Il existe un autre cas de yodisation en [j] qui ne rentre pas dans les contraintes décrites ci-dessus, il s'agit des cas où [g] est en position finale après une voyelle non tendue, en particulier [ɔ] (par exemple : « drogue » [drɔʝ]).

Socialement, le phénomène est assez répandu au Québec, au moins en ce qui concerne ces deux consonnes, et il est plus fréquent en contexte informel. J.-D. Gendron en fait un trait du parler populaire canadien, mais insiste sur le fait qu'il s'agit d'un phénomène historique hérité du français de France qui représente « une simple continuation de vieilles tendances articulatoires » (1966, p. 131). Ce phénomène est aujourd'hui plus caractéristique de la composante populaire que de la composante québécoise, surtout quand la palatalisation est très forte (*ibid*, p. 125).

Dans les textes de M. Tremblay, nous avons trouvé quelques exemples, qui correspondent tous à des palatalisations fortes, donc des cas de yodisation, de [g] et [d], qui sont alors prononcés comme des [j] : « cataloye », « bonyeu », « yable », « bonyenne », « vinyenne », « yeule », etc.

3.2.4.6. Deux hésitations circonscrites [l,n] et [l,r]

Dans une liste de mots assez réduite, on remarque une hésitation entre deux phonèmes, [l ou r] et [l ou n]. Si le premier cas est réversible ([l] peut se substituer à [r] et inversement), le deuxième cas en revanche ne concerne que le remplacement de la liquide [l] par la nasale [n].

Exemples

calculer [karkyle], *morue* [mɔly]

lentille [nãtsij]

L'hésitation entre [l] et [r] existait déjà dans le français de l'époque de la colonisation (XVI^e siècle et XVII^e siècle). L'hésitation entre [l] et [r] était attestée dans le parler

français », dans *Travaux de Linguistique et de Littérature*, t. III, 1^e partie, 1965, p. 117-167.

populaire d'Île-de France et subsiste toujours dans certains patois des régions de provenance des colons et dans le français populaire (Juneau : 1972, Ciral). Socialement, ces deux phénomènes peuvent donc être perçus comme représentant une variété de français non standard et un parler populaire.

Dans les textes étudiés, nous n'avons trouvé que deux exemples, mais qui sont si courants qu'ils sont lexicalisés sous cette forme dans les dictionnaires du français québécois (Proteau : 1991, respectivement p. 959 et p. 187 et 242). Il s'agit d'une hésitation entre [l] et [n] dans le mot « caleçon » prononcé [kansõ] et écrit « canneçon » et dans le nom/adjectif « venimeuse » prononcé [vlimøz] et écrit « vlimeuse ».

3.2.5. Approfondissements

Avant de faire une liste exhaustive des choix graphiques faits par M. Tremblay, nous résumons sous forme de tableau ce qui vient d'être dit et proposons un exemple de traitement quantitatif plus approfondi pour deux phénomènes.

3.2.5.1. Représentation graphique des variantes phonétiques du FQ chez M. Tremblay (synthèse)

Les phénomènes phonétiques évoqués ci-dessus permettent d'expliquer une grande partie des formes néographiques que la liste du vocabulaire faite par le logiciel avait permis de cibler. Mais il faut bien reconnaître l'existence d'un reliquat qui n'entre pas dans les catégories listées ci-dessus.

Exemple

« arait » (pour « aurait »), « spégghatti », « dessours », « anecdoques », « esquelette », « su-toé », « chus-t-en amour », « est-tait », « ceuses » et tous les anglicismes métaplasmiques du type « pinottes », « enfirouâper », « bétoné », « poudigne », etc.

Cela ne veut pas dire que ces formes résiduelles n'ont aucune qualité phonographique, puisqu'on y trouve des cas d'élision et de concaténation typiques de l'oral. Elles sont marginales ou trop complexes pour être intégrées directement à une description que nous avons voulue la plus simple possible, ou elles mettent en jeu le système phonographique de l'anglais, que nous n'avons pas pris en compte faute de données fiables (nous n'avons pas constitué de corpus d'anglais américain populaire).

VOYELLES

<i>Phénomène non standard</i>	<i>représenté</i>	<i>non-représenté</i>	<i>exemples-types</i>
Voyelles [i,y,u] • relâchement • désonorisation • syncope	X	X X	menute
Voyelle centrale [ə] • syncope • harmonisation en [e] • harmonisation en [a]	X X X		v'nir bédaine, dis-lé sacrament
Voyelle mi-ouverte [ɛ] • ouverture en [a] devant [r] • neutralisation [ɛ, e]	X X		farmer père
Voyelle [A] • postériorisation de [a] en [ɑ] • Arrondissement en [ɔ] • fermeture en [e]	X X X		cârosse popa pétates
Diphthongaison		X	
Prononciations du graphème standard « OI » • [we] • [wɛ] • [wɑ] ou [wɔ] • [e] • [ɛ] • [ɔ]	X X X X	X X	moé j'cré frette mognons

CONSONNES

<i>Phénomène non standard</i>	<i>représenté</i>	<i>non-représenté</i>	<i>Exemple-types</i>
Affrications de [t] et [d]		X	
Prononciation d'un [t] final • orthographique • non orthographique	X X		litte, bouttes icitte, légerte
Réductions des groupes consonantiques • à l'initiale ou interne au mot • en finale de mot	X X		pus, quequ'chose vot', sarcasses
Désonorisation • de [ʒ] en [ʃ] • de [g] en [k]	X X		ch'suis, chus fatiqué
Palatalisation/yodisation • yodisation de [d] + [i,j] • yodisation de ([ɔ]+) [g]	X X		yable, bonyeu yeule, cataloye

<i>Phénomène non standard</i>	<i>représenté</i>	<i>non-représenté</i>	<i>Exemple-types</i>
Hésitations circonscrites			
• entre [l] et [n]	X		canneçon
• entre [l] et [r]		X	

Tableau 3.2.5.1. Récapitulatifs des phénomènes phonétiques représentés chez M. Tremblay

3.2.5.2. Exemple de traitement quantitatif de la variation graphique chez M. Tremblay (distribution des graphies FS/FQ dans les textes)

Voici deux exemples pour illustrer la démarche. L'idéal serait d'analyser ainsi l'ensemble des faits relevés, mais nous nous sommes contentée des plus fréquents. La recherche consiste à faire un relevé systématique d'un phénomène pour les formes graphiques standard (par exemple « fermer ») et les formes néographiques (« farmer »), dans des contextes identiques (« e/è devant [r] + consonne »). Pour cela, nous avons utilisé la syntaxe d'interrogation CQP⁵⁶ qui permet d'interroger le corpus intégré dans la base de données de *Weblex*. Voici les intitulés des deux requêtes, exprimées entre guillemets :

- ouverture du [ɛ] en [a] devant [r]+ consonne :
« *.*[e]èr[b|c|d|f|g|h|j|k|l|m|n|p|q|r|s|t|v|w|x|z].** »
puis « *.*[a]r[b|c|d|f|g|h|j|k|l|m|n|p|q|r|s|t|v|w|x|z].** »
- [wa], graphie standard et variantes phonographiques :
« *.*oi.** », « *.*oé.** », « *.*é.** », « *.*o.** » puis « *.*ey.** »

<i>Phénomène phonétique</i>	<i>Total des formes concernées</i>	<i>% graphie standard</i>	<i>% néographie</i>
Ouverture de [ɛ] en [a] devant [r]+consonne ⁵⁷			
<i>frcapop</i>	425	412 (97 %)	13 (3 %)
<i>tremblay</i>	983	920 (93 %)	63 (7 %)
Graphie « OI » et prononciations en [we], [wɛ], [wɔ], [e], [ɛ]			

56. Corpus Query Processor (voir la description dans l'annexe 2D).

57. Néographies du sous-corpus *tremblay* : avartie, Cartain, énarve, énarvée, énarvement, énarve, énarvez, enfarmée, farmer, ferme, Farnand, farlouche, merci, marde, narveuse, narveuses, pardre, perdu, parmet, parsonne, sarvante, sarve, sarviettes, viarge, tarvarse.

Néographies du sous-corpus *frcapop* : marde, tabarnak.

<i>Phénomène phonétique</i>	<i>Total des formes concernées</i>	<i>% graphie standard</i>	<i>% néographie</i>
ou [ɔ] ⁵⁸			
<i>frcapop</i>	1474	1474 (100%)	0
<i>tremblay</i>	2943	2412 (82%)	531 (8%)

Tableau 3.2.5.2. Proportion des usages néographiques dans les deux sous-corpus : ouverture de [ɛ] en [a] devant [r]+consonne et graphie « OI »

Le tableau donne deux indications. D'une part, la quantité des formes concernées (graphies standard et néographies confondues) est bien plus importante chez M. Tremblay qui en comporte le double par rapport au sous-corpus *frcapop*, alors que sa taille en nombre de mots, certes supérieure, n'est pas le double de celle des transcriptions linguistiques. D'autre part, si l'intuition de départ, qui est celle d'un M. Tremblay oraisant et de linguistes plus scrupuleux de la norme orthographique, se vérifie dans les pourcentages d'utilisation des néographies plutôt que des formes orthographiques, elle doit être très largement relativisée. Il serait faux de penser que l'écrivain utilise prioritairement et préférentiellement les néographies phonétisantes. L'effet d'oralité ne tient, pour ces phénomènes, qu'à moins de 10 % des formes susceptibles d'être affectées.

3.3. Choix graphiques de l'écrivain

La recherche d'une correspondance entre les formes en désaccord avec la norme orthographique, relevées dans le corpus, et les phénomènes phoniques les plus caractéristiques du français québécois, même si elle n'est pas exhaustive, a permis de qualifier la plupart de ces formes de néographies phonétisantes. Mais cette recherche demeure insuffisante, car elle ne permet pas de rendre compte d'autres phénomènes graphiques tout aussi importants, comme la liaison, l'élision, la concaténation (par exemple, « entéka », « pantoute »). La perspective plus strictement graphique maintenant adoptée a l'avantage de pointer de manière systématique les choix graphiques opérés par l'écrivain, et de montrer que la tension phonographique s'exerce non seulement au

58. Néographies du sous-corpus tremblay : moé, toé, mognons, boésson, cré, creyable, pogne, pognée, pogné, pognées, pognent, pogner, pognera.

niveau des mots pris isolément, mais au niveau de leur enchaînement dans l'énoncé.

Le découpage de la chaîne parlée n'est pas celui de la chaîne graphique, le premier est synthétique, voir par exemple les groupes accentuels en prosodie, le second est analytique, il décompose en lettres, graphèmes et mots. Une analyse des néographies ne peut se contenter des correspondances entre phonèmes et graphèmes, elle doit regarder aussi leur enchaînement et leurs conséquences sur l'identité graphique des mots, leur « visage », pour reprendre l'image de Cl. Blanche-Benveniste (2003 : p. 366).

Nous distinguerons des cas simples de substitution d'un graphème à un autre à l'intérieur d'une seule unité lexicale, et des cas plus complexes où les perturbations graphiques mettent en jeu plusieurs phénomènes phonographiques simultanément ou plusieurs unités lexicales. Nous ferons une place à des aléas graphiques dont la nature phonographique est moins évidente, mais qui contribuent à déconstruire un imaginaire normatif écrit de la langue. Enfin, nous évoquerons le cas des anglicismes métaplasmiques, que nous n'avons pas traités dans le point précédent, mais dont on a tout lieu de penser qu'ils correspondent à des prononciations particulières de vocables anglais.

3.3.1. Substitution de graphèmes alphabétiques

Sont traités ici les cas où l'unité maximale concernée est le mot (au sens morphologique⁵⁹) et où une seule relation phonographique est en jeu, l'exemple-type étant « farmer *vs* fermer ».

59. Les définitions que l'on trouve du terme « mot » reflètent bien la complexité de la perception des unités linguistiques significatives de base (Mounin : 1995 [1974], p. 222-223 ; Martinet : 1970, p. 114-118 ; Moeschler & Auchlin : 1997, p. 52-62 ; Ducrot & Schaeffer : 1995 [1972], p. 429-438, entre autres). Nous avons jusqu'ici essayé d'éviter le problème en parlant de « formes », de « néographies », de « particules » pour désigner les unités sur lesquelles nous travaillions, mais nous avons besoin, maintenant, de sonder l'organisation interne de certaines formes encore opaques pour en démêler la complexité compositionnelle.

3.3.1.1. Phénomènes vocaliques

- **Le graphème remplacé est un graphème simple**

A → E/É	perler, perle, perlerait, perles, ferlouche, mégasiner, mégasinage, pétates
A → Â	cârosse, chiâler, sâprer
A → O	moman, popa
E → É	bédaine, guénille, pésé, lé (après un verbe à l'impératif : <i>dis-lé</i>)
E → O	assoyais
E → A	avartie, çartain, énarve, énarvée, énarvement, énarve, énarvez, enfarmée, farmer, ferme, Farnand, farlouche, marci, marde, narveuse, narveuses, pardre, perdu, parmet, parsonne, sarvante, sarve, sarviettes, viarge, tarvarse
È → É	bière, pére, mère
I → Y	aye, ayent, ayes, envoye, renvoye, soye, voye, voyent, voyes ⁶⁰
I → E	pelule(s), minute(s)

- **Le graphème remplacé est un graphème complexe**

AU → A	arais, arait
OI → OÉ	moé, toé, boésson
OI → É/E	cré, creyable, dret
OI → O	pogne, pogné, pognée, pognée, pognées, pognent, pogner, pognera, mognons

3.3.1.2. Phénomènes consonantiques

- **Le graphème remplacé est un graphème simple, ou deux graphèmes simples**

D(i) → Y	yable, bonyeu
G → Q/C	fatiquais, fatiquant, fatiquante, fatiquée, fatiqué, fatiqués fatiquées, caluron
J(e) → CH(')	ch'(suis)
L → N(N)	canneçon(s), vlimeuse, mnasse

- **Le graphème remplacé est un graphème complexe**

NG → GN(E)	poudigne
GU → Y	cataloge, yeule

60. Nous n'avons relevé que les formes conjuguées qui ne sont plus reconnues par la norme grammaticale du français standard, ce qui fait que nous avons laissé de côté des verbes comme « essayer » et « payer » dont les formes en « aye » sont encore acceptées. Nous noterons simplement que l'oral populaire a tendance à privilégier les radicaux en [aj] ou [oj].

- **Métathèses**

Métathèse vocalique (A ↔ É)	spéghatti
Métathèse Consonantique (D ↔ R)	bleu-pourde

3.3.2. Une gémiation graphique clignotante

Le terme correct serait en réalité « consonnes doubles » (Catach & al. : 1986, p. 278), les termes « gémiation » et « géménées » étant préférentiellement utilisés en phonologie. Mais, après tout, rien n'interdit de parler à la fois de phonèmes géménés et de lettres géménées pour désigner simplement « ce qui est disposé par paire », ou de « répétition » d'une unité, quelle qu'elle soit. Nous ne trancherons pas le problème soulevé par M. Riegel & al. (2001 [1994], p. 51), qui est de savoir si la gémiation n'est qu'une « illusion graphique ». Dans notre corpus, huit lettres⁶¹ sont concernées (F, L, M, N, P, R, S et T). La liste des mots est donnée pour chaque lettre avec la correspondante non géménée, quand elle existe dans le sous-corpus *tremblay*.

F, FF, FFF	effouerrée/efouérée, Ouf/Ouff
L, LL, LLL	balloney/baloné, envolleront, mademoiselle/mademoiselle
M, MM...	ammanchée/amanchée, Mmmm/Mmmmmh
N, NN	done/donne, Simonne, tanants/tannants, démonne
P, PP	étrippe/étripé/étriperai
R, RR	mariage/mariage
S, SS, SSS	bougraise/bougraisse, câlisse, commisssions
T, TT	boute/boutte, deboute/deboutte, époussetter, nuit/nuitte, etc.

La gémiation graphique est « clignotante » pour diverses raisons : le phénomène phonétique (par ex. prononciation du [t] final) à transcrire est accentué pour marquer une particularité de prononciation (« nuit »/ « nuitte ») ; il n'existe pas de transcription orthographique fixe du mot (« effouérer », « ammancher ») ; il s'agit probablement de fautes d'orthographe ou d'impression (« envolleront », « commisssions », « madamoiselle ») ; d'une confusion avec la forme correspondante en anglais (« mariage ») ; ou enfin d'un usage expressif de l'« étirement graphique » (« Mmmmmh »).

61. Nous disons ici lettres et non graphèmes car la gémiation du S ou du L peut correspondre à des graphèmes à part entière, renvoyant à des phonèmes différents : [z] et [s] pour le premier (« maison », « assez »), [l] et [j] pour le deuxième (« vilain », « fille »).

3.3.3. Fausses liaisons

La liaison en français est un phénomène aussi complexe que celui de l'élision. Nous avons relevé en priorité ce que l'on appelle communément les « fausses liaisons », ou encore cuirs, velours et pataquès. Ces exemples peuvent souvent être analysés comme des hypercorrections, c'est-à-dire comme des tentatives de la part du locuteur de donner à son discours des traits que celui-ci pense acrolectaux. Quatre consonnes sont concernées : [t], [z], [n] et [l].

Liaison en [t]: <i>graphème T</i>	« chus-t-en forme », « chus-t-en amour »
Liaison en [z]: <i>graphème Z</i>	« parlez-moi-z-en pas »
<i>graphème S</i>	« parlez-moé s'en pas », « fais-toi-s'en pas », « J'leu's'ai-tu assez dit »
Liaison en [l] : <i>graphème L</i>	« ça l'a pas de bon sens »

On peut s'interroger sur une possible liaison en [n], mais une ambiguïté demeure avec la présence de la négation.

Liaison en [n] : <i>graphème N</i>	« la femme fait dire qu'a n'en veut pas »
------------------------------------	---

L'écrivain n'en reste pas là et matérialise également l'insistance sur des liaisons normatives en ajoutant le graphème correspondant, ce que l'orthographe ne prévoit pas toujours :

Liaison en [z] : <i>graphème Z</i>	« je suis-z-en forme »
------------------------------------	------------------------

3.3.4. Suppression de graphèmes à l'intérieur d'une unité lexicale

Un graphème supprimé n'est pas systématiquement remplacé par une apostrophe. On trouve aussi des concaténations comme « piasses », « vlimeuse » etc. Très généralement, ce sont les formes obtenues par concaténation plutôt que celles qui comportent une apostrophe qui sont lexicalisées en l'état de néographies, dans les dictionnaires et autres glossaires du français (populaire) parlé au Québec.

- **Le graphème supprimé correspond à une voyelle**

E	p'tit, d'mande, v'nir, vlimeuse, v'là, d', etc.
I	ben (lorsque « ben » pourrait être remplacé par « bien »)
U	pis (lorsque « pis » pourrait être remplacé par « puis ») t' (pronom sujet)

- **Le graphème supprimé correspond à une ou deux consonnes**

M	sarcasses
R(e)	aut', vot', not'
R	leu' (ex. « dis-leu' »), su' (ex. « su'-toé »)
TR	piasses
Q	casses
S	tou'
L(s)	i, i' (pronom sujet « il »), es (article « les »), pus (adverbe de négation), quequ'

3.3.5. Prothèses et épenthèses

Nous désignons par prothèses graphiques les cas d'ajout d'un graphème à l'initiale d'un mot, et par épenthèses graphiques les cas d'ajout d'un graphème au milieu d'un mot, par analogie avec le sens de ces mots en phonétique, l'ajout d'une voyelle-support en début ou au milieu d'une unité lexicale.

- **Le graphème ajouté correspond à une voyelle**

A	barouette
É/E	esquelette, émittes, faite, boute, toute
I	exiprès

- **Le graphème ajouté correspond à une consonne, parfois suivie d'un « e »**

(T)T+E ⁶²	icitte, debout(t)e, légerte, pourrite, litte, nuitte, boutte, toutes
R	dessours

3.3.6. Combinaisons néographiques

Il s'agit de néographies phonétisantes complexes, quand plusieurs phénomènes phonétiques sont représentés au sein d'une même unité lexicale par plusieurs changements graphiques, ou quand la néographie est composite, c'est-à-dire quand plusieurs unités lexicales ont été agglomérées en un seul mot graphique, que l'on peut encore décomposer. L'équivalent normatif est donné entre parenthèses.

62. « Le maintien de la valeur de la consonne devant e caduc, amuïssement en l'absence de e caduc [...] dans l'ensemble, on peut encore considérer le « syntagme graphique » <consonne + e final> comme la graphie caractéristique des consonnes prononcées à la finale. » (Catach & al. : 1986, P. 46)

- **Respect de l'unité lexicale**

– **Y, y' (i, i'), al', a'** (il, ils, elle, elles) : chute du [l] et parfois yodisation du [i] devant voyelle pour la forme masculine, ouverture du [ɛ] en [a] et chute du [l] pour la forme féminine. Dans les deux cas, il y a trois conséquences graphiques : disparition de « l » et des autres graphèmes « s, e » marquant le nombre et le genre, ajout d'une apostrophe et remplacement quasiment systématique de « i » par « y » et de « e » par « a ».

– **Étebus** (autobus) : remplacement du graphème « au » par le graphème « é » et du graphème « o » par le graphème « e ».

– **Câlisse** (calice) : ajout d'un accent circonflexe au graphème « a », probablement pour marquer une prononciation postérieure, et remplacement du graphème « c » par le graphème « SS ».

– **Tu-seul, tu-suite** (tout seul, tout de suite) : remplacement du graphème « ou » par le graphème « u » et chute du graphème « t » non prononcé, voire ellipse complète de la préposition intermédiaire « de ».

– **Bartine** (Albertine) : apocope de la syllabe initiale qui se traduit par une disparition des graphèmes « a » et « l », ouverture du [ɛ] en [a] devant [r+consonne] qui se traduit par un remplacement du graphème « a » par le graphème « e ».

– **Çartain** (certain) : ajout d'une cédille au «graphème « c » (contraintes du code graphique » en rapport avec le remplacement du graphème « e » par le graphème « a » qui renvoie à l'ouverture du [ɛ] en [a] devant [r+consonne]). On trouve également un cas de « Cartain », mais nous l'avons interprété comme une faute d'imprimeur.

– **Cte (c't')** (cet, cette) : les déterminants démonstratifs *ce, cet* et *cette* ont parfois une forme unique à l'oral qui est [stə]⁶³. Ceci a comme conséquence graphique soit une chute du graphème « e » et d'un « t » (quand la forme standard est « cette »), soit le remplacement des graphèmes « e » et « t » par des apostrophes, solution qui entre en concurrence avec le squelette consonantique de « c'est + mot commençant par une voyelle » (par exemple : « c't'une bonne fille »). Le corpus offre plusieurs combinaisons possibles.

– **Mnasse** (mélasse) : Syncope du [e] initial et hésitation entre [l] et [n], qui se mani-

63. Ce phénomène de prononciation est un fait bien connu et bien décrit en français québécois. Voir en particulier l'article de M. Daveluy (1988).

festent par la disparition du graphème « é » et le remplacement du graphème « l » par le graphème « n ».

— **Tabarname** (tabernacle) : ouverture du [ɛ] en [a] devant [r+consonne] et remplacement du graphème « e » par le graphème « a ». La terminaison en « -ame », plutôt qu'en « -acle » relève à notre avis plutôt du procédé de contournement lexical des sacres (comme « mautadit » au lieu de « maudit », ou encore « tabarnouche ») que d'un phénomène de variation phonétique.

— **Frette** (froid) : cas où le standard [wa] est prononcé [ɛ] (comme dans « dret ») et où le graphème « oi » est remplacé par le graphème « e ». Prononciation d'un [t] final non orthographique, qui a comme conséquence un remplacement du graphème « d » non prononcé dans la forme standard au masculin par « tte ».

— **Moé-si** (moi aussi) : cas où le standard [wa] est prononcé [we] (comme « toé » ou « boésson ») et où le graphème « oi » est remplacé par « oé ». Syncope du [o] de « aussi », non accentué et affaibli en situation de hiatus qui a comme conséquence graphique la disparition des graphèmes « au » et « s », et l'ajout d'un trait d'union qui colle les deux mots, les fige sans pour autant en dissoudre complètement les contours graphiques.

- **Concaténation graphique de plusieurs unités lexicales**

Nous ciblons ici les phénomènes néographiques qui relèvent de l'enchaînement du discours et qui mettent en jeu plusieurs unités lexicales. Cela concerne des agglutinations graphiques (par exemple « entéka »), les « fausses liaisons » (par exemple « chus t en forme ») et de manière plus générale la question de l'apostrophe qui appelle celles de l'élision et du « e muet » (par exemple : « bedonc », « ousqu' », « j't'ai fatiguée »). Ces formes posent à nouveau clairement le problème de la définition du mot, puisqu'elles se trouvent à cheval entre une perspective rythmique (le mot comme groupe accentuel) et une perspective purement graphique (le mot comme suite de caractères isolée par deux blancs). Chaque néographie est décomposée entre parenthèses.

astheur (à cette heure)
 ayoye (aïe ouille)
 bedon(c) (bien donc)
 chus, chuis (je suis)
 coudonc (écoute donc)

entéka (en tous les cas, en tout cas)
 ousqu(e) (où est-ce que)
 pantoute (pas un en tout, pas du tout)

Le résultat, quand il est assez stabilisé et partagé par la communauté, est alors susceptible d'être lexicalisé tel quel, c'est notamment le cas de « ast(h)eur(e) », de « pantoute » et de « ayoye ».

3.4. Usages néographiques de l'apostrophe

En quoi l'usage de l'apostrophe graphique⁶⁴ est-il une marque de la tension phonographique de l'écriture ? Dans quelle mesure peut-on dire de M. Tremblay qu'il souffre d'« apostrophite aiguë », comme on pourrait finalement le dire de beaucoup d'écrivains qui veulent faire effet d'oralité ?

3.4.1. De quoi l'apostrophe est-elle le signe ?

La question paraît bien banale et on s'empressera de répondre, pour commencer, la même chose que les grammaires traditionnelles, à savoir que l'apostrophe est un signe graphique qui correspond à une élision phonique. La question se déplace alors sur l'élision, dont la définition, en apparence simple, est en réalité problématique. Qu'est-ce qu'une élision ? Ou plutôt quand peut-on parler d'élision ? « L'élision, trouve-t-on dans *Le Bon Usage*, est l'amuissement d'une voyelle finale devant un mot commençant par une voyelle, la consonne qui précède la voyelle élidée formant syllabe avec le mot qui suit, par exemple « l'ami d'Agnès [la mi da nes] ». (Grevisse : 1993, p. 49) Il s'agit donc d'un phénomène oral vocalique qui se passe non au niveau des sons pris isolément, mais au niveau de la chaîne parlée, à la jointure de deux unités lexicales. La définition donnée plus récemment par M. Riegel & al. va dans le même sens et précise en plus le rôle de l'apostrophe :

L'élision se produit dans certains cas bien déterminés, lorsqu'un mot grammatical terminé par une voyelle est suivi d'un mot qui commence lui-même par une voyelle. Elle consiste dans la suppression pure et simple de la voyelle du premier des deux mots, et sur le plan graphique dans son remplacement par le signe dit apostrophe. [...] L'apostrophe, qui se place en

64. Par opposition à l'apostrophe vocative, qui n'a rien à voir avec ce que nous étudions dans cette section.

haut et à droite d'une lettre, se substitue à la voyelle élidée, le plus souvent *e*, parfois *a* ou *i*, exceptionnellement *u*⁶⁵ ou une autre lettre. [...] (2001 [1994], p. 56-57)

Mais les contraintes de l'oral et de l'écrit ne sont pas les mêmes. On constatera, avec M. Grevisse, que « beaucoup d'élisions réalisées dans la prononciation [ne sont] pas notées graphiquement » (Riegel & al. : 2001 [1994], p. 78-79), et que l'usage de l'apostrophe chez M. Tremblay concerne des phénomènes assez différents que l'on ne saurait réduire à l'élision vocalique ni aux seuls cas permis par la norme orthographique. Voici un rappel des usages standard (normatifs écrits) de l'apostrophe et une liste des usages non standard trouvés chez M. Tremblay.

3.4.1.1. Usages standard

L'apostrophe marque les élisions grammaticales obligatoires dans les cas suivants. Il ne s'agit pas d'usages sujets à la variation mais de règles systématiques qui relèvent à la fois du code oral et du code écrit : des énoncés comme *je arrive* ou *je te ai dit* ne sont pas acceptables en français.

65. Les grammaires répertorient le cas du pronom sujet « tu » élidé devant tout mot commençant par une voyelle, en mentionnant qu'il s'agit alors du registre familier. Nous pensons que cette tolérance stylistique relève d'une représentation graphique de l'oralité et n'appartient pas au code écrit, et que la forme élidée du *tu* n'est pas à ranger sur le même plan que les autres cas standard.

<i>Voyelle</i>	<i>Mots où la voyelle est remplacée par l'apostrophe</i>	<i>Mots devant lesquels se fait l'élision</i>
E	<i>ce (pronom), je, me, te, le, se, de, ne, que, jusque,</i> <i>lorsque, puisque, quoique</i> <i>presqu'île, quelqu'un (cas uniques)</i>	<i>toute initiale vocalique</i> <i>il(s), elle(s), un(e), en, on</i> ex. C'est vrai qu'on n'a rien dit puisqu'on ne savait pas.
A	<i>la</i> (article et pronom)	<i>toute initiale vocalique</i> ex. L'amitié de Jean, il l'a eue.
I	<i>Si</i> (dans les hypothétiques et les interrogatives indirectes)	<i>il(s)</i> ex. Je lui ai dit que s'il voulait venir, il pouvait.

Tableau. 3.4.1.1. Élision et apostrophe : fonctionnement de l'écrit standard

Le corpus ne remet pas en cause ce fonctionnement normatif, sauf dans quelques rares cas d'hésitation devant les noms propres, devant des mots commençant par un « h » dont on ne sait pas s'il est aspiré, ou encore dans l'élision de « si + il(s) » qui n'est pas toujours réalisée. Dans tous les cas, ce fonctionnement « correct » est stylistiquement neutre pour notre problématique puisqu'il ne peut subir que d'infimes variations non pertinentes du point de vue sociolinguistique.

L'apostrophe peut aussi marquer une collocation lexicale. Cela concerne quelques résidus diachroniques de mots composés où l'apostrophe n'a pas été remplacée par un trait d'union (au début du XX^e siècle). Ainsi trouve-t-on encore « presqu'île » et « aujourd'hui », ou peut-on lire parfois « entr'acte », « s'entr'accorder », « entr'ouvrir », « grand'maman », « grand'chose ». Cet usage est lui aussi neutre du point de vue sociolinguistique.

3.4.1.2. Usages non standard

À l'oral, en plus des cas mentionnés ci-dessus, il existe des élisions plus ou moins op-

tionnelles que l'orthographe ne prend pas en compte, pour des raisons de lisibilité et d'identité visuelle des unités lexicales. Ces élisions peuvent par exemple correspondre à un certain avalement articulaire dû à un débit rapide, qui fait que certains phonèmes « sautent » à l'intérieur des mots où à la jointure de deux mots, et cela pas seulement devant voyelle. Le phonème le plus concerné est le « e muet », auquel nous consacrons la section suivante (3.4.2). On trouve également des cas d'élision de [wa] (par exemple « voilà » [vɫa]), de [y] (le pronom « tu » est prononcé [t], devant voyelle et devant consonne, par exemple : « tu arrives » [tariv], « tu sais » [tsɛ])⁶⁶. M. Tremblay, en voulant rendre compte par écrit de ces élisions optionnelles, perturbe inévitablement la gestion graphique standard de l'apostrophe, puisqu'il s'en sert non seulement pour marquer les élisions obligatoires et les élisions optionnelles, mais également d'autres phénomènes plus ou moins apparentés. Ce qui nous fait dire qu'il s'agit là d'un graphème de remplacement polyvalent. En effet, dans le sous-corpus *tremblay*, l'apostrophe sert aussi à indiquer les apocopes du genre « 'coudonc », pour lesquelles on ne peut pas vraiment parler d'élision.

Dans les cas où le phonème amuï est une consonne, on parle plus facilement de chute des consonnes finales et/ou de réduction des groupes consonantiques que d'élision, le terme étant souvent réservé à la chute des phonèmes vocaliques. Il nous paraît néanmoins intéressant de parler de ces chutes et de ces réductions ici, puisque, du point de vue de l'usage de l'apostrophe, elles sont traitées comme des élisions.

Les pronoms personnels « il », « ils », « elle » et « elles » et les déterminants « la », « les » sont particulièrement sujets à la chute du [l], ce qui donne les formes [i], [iz], pour le pronom masculin, [ɛ], [a] ou [a:] pour le pronom féminin, et les formes [a] et [e] pour les déterminants⁶⁷. La forme « leur(s) », pronom ou déterminant, peut elle aussi subir une réduction, elle est alors prononcée [lœ].

Les groupes consonantiques, on l'a vu plus haut, peuvent être simplifiés ou réduits. C'est notamment le cas des suites « occlusives + liquides » ([bl], [pl], [br], [tr]) où la li-

66. Ce dernier exemple, lorsqu'il est répertorié par les grammaires, est qualifié de familier. Mais c'est la transcription de cette élision au moyen d'une apostrophe qui paraît familière, plutôt que son attestation orale, assez logique car calquée sur le comportement des autres pronoms sujets (« je », « me », « te », etc.)

67. Pour une étude du phénomène, voir en particulier Cl. Ostiguy & L. Tousignant : 1993, p. 175-190.

quide disparaît, par exemple : « plus » [py], « table » [tab], « quatre » [kat], « votre » [vot].

Exemples du sous-corpus *tremblay*

Denise — [...] Ben là, Gaston, y le prend **pus** ! Y prend son air de beu quand j'essaye d'être drôle, pis moé j'viens que j'sais **pus** que c'est faire. (BL, p. 85)

Lise Paquette - C'est de **not'**faute, madame Lauzon !

Ginette Ménard - [...] Oui, c'est de **not'**faute !

Germaine Lauzon - Je le sais que c'est de **vot'**faute ! (BS, p. 33)

Enfin, nous avons noté que M. Tremblay utilise l'apostrophe pour marquer l'absence des déterminants « le » et « la » après les prépositions « à » et « dans », ce qui est une caractéristique du français québécois.

Exemples du sous-corpus *tremblay*

Madeleine II - [...] Quand arrivait le temps des fêtes j'avais assez peur... Y pouvait pas rentrer une femme **dans'** maison sans que tu te jettes dessus. (LVM, p. 34)

Germaine Lauzon - [...] Vas-y aux vues, Linda, vas-y, sors **à'soir**, fais à ta tête ! Maudit verrat de bâtard que chus donc tannée ! (BS, p. 9)

Les transcriptions du sous-corpus *frcapop*, censées être orthographiques, ne devraient a priori rendre compte que des élisions obligatoires. C'est-à-dire qu'on ne devrait pas y trouver de « vot' », « quat' », « j'sais pus », etc. Et c'est vrai, globalement, les unités lexicales ont une identité graphique unique, celle que prescrit la norme écrite qui ignore les variations phonétiques, qui, si elles sont mentionnées, apparaissent dans les commentaires seulement. Mais, à y regarder d'un peu plus près, on remarque que l'apostrophe sert parfois à autre chose : pour marquer la prononciation des [t] finaux (par exemple : « tout' », « ici' ») et, sur le plan syntaxique, pour marquer l'absence du pronom impersonnel « il », et plus fréquemment du « que » conjonctif.

En résumé, les usages non standard de l'apostrophe chez M. Tremblay correspondent à :

— Des cas d'élisions du « e muet » non obligatoires, en particulier pour les autres mots que ceux qui sont listés dans les grammaires, et pour les élisions devant consonne.

— Des apocopes.

- La chute de la consonne finale, en particulier pour les pronoms « il », « ils », « elle », « elles », « leur » et « leurs » et les déterminants « la » et « les ».
- La réduction des groupes consonantiques, qui, lorsqu'ils sont finaux, entraînent la chute graphique du graphème « e » qui généralement les suit.
- L'absence des articles « le » et « la » précédés des prépositions « à » et « dans ».

Lorsqu'on confronte ces traits à ceux du sous-corpus *frcapop*, on obtient le tableau suivant :

L'apostrophe...	Exemples <i>frcapop</i>	Exemples <i>tremblay</i>
remplace une voyelle autre que « e »		<i>t'as, t'sais, 'coudonc,</i>
remplace une consonne		<i>a' veut, y'est, vot', leu', tou'es</i>
remplace un mot complet	<i>parce', 'fallait</i>	<i>dans'maison, à' soir</i>
(en début de mot) marque une apocope		<i>'coute ben, 'coudonc</i>
(en fin de mot) marque le fait que la consonne finale est prononcée	<i>fait' tout'</i>	

Tableau 3.4.1.2. Usages non standard de l'apostrophe dans le corpus (hors « e »)

3.4.2. Apostrophe et « e muet »

Lorsqu'on parle de la caducité du « e », on se place généralement au niveau de la perception phonique de la chaîne parlée, plutôt qu'au niveau de la chaîne graphique. On trouve alors les appellations suivantes : « e caduc », « e instable », « e résurgent », « e

intérieur », « e muet », « e central » et « schwa »⁶⁸. Nous laissons de côté les considérations sur sa nature phonétique et sa pertinence phonologique⁶⁹, parfois discutées (voir notamment M. Riegel & al.⁷⁰ et P. Martin : 1997⁷¹). À vrai dire, ce n'est pas tant sa capacité différentielle sur le plan phonologique et ses traits articulatoires que le « jeu de sa chute ou de son maintien » (P. Delattre) à l'oral et à l'écrit qui nous paraît intéressant pour notre analyse. Quelles sont les règles de ce jeu ? M. Tremblay en rend-t-il compte dans son écriture ? Par quels moyens le matérialise-t-il ? Les néographies qui en découlent reflètent-elles vraiment des usages familiers et populaires ou renvoient-elles simplement à la loi générale détaillée ci-dessous⁷² ?

Plutôt qu'une caractérisation du phénomène pris isolément, P. Delattre envisage le

68 Voir L. Ostiguy et Cl. Tousignant (1993, p. 37). Cette terminologie multiple nous semble un peu malheureuse car elle confond le phonème et les caractéristiques de son usage (sa chute ou son maintien) et leur conséquences phonétiques (assimilation des voyelles, simplification des groupes consonantiques, etc.) ou morphologiques (marque du féminin).

69. Outre quelques cas où sa présence est sémantiquement significative et où on ne lui conteste pas sa qualité de phonème à part entière, le plus souvent sa pertinence sur le plan phonologique n'apparaît pas très nettement, par exemple : [døʁ] (dehors) vs [dɔʁ] (dors) ; [lœʁ] (le heurt) vs [lœʁ] (l'heure) ; [lœtʁ] (le hêtre) vs [lɛtʁ] (l'être).

70. « La réalité phonologique de [ə] [...] peut être fortement mise en question. Tout d'abord il n'apparaît jamais en syllabe accentuée. D'autre part, on ne peut guère l'opposer phonétiquement à ses proches voisins [ø] et [œ] qui précisément sont neutralisés en syllabe inaccentuée au profit d'un son moyen [œ]. Et surtout on constate que dans les mots même où il arrive qu'il se trouve, sa disparition fréquente n'a aucune conséquence sur la communication : [lafənɛtʁ] ou [lafnɛtʁ], c'est toujours *la fenêtre*. [...]. Simple *lubrifiant phonétique* [Martinet], il semble n'avoir pour raison d'être que d'éviter, autant que faire se peut, la succession de certaines consonnes. Il reste présent là où ce risque existe. Il disparaît dans le cas contraire. » (Riegel & al. : 2001 [1994], p. 49)

71. L'auteur écrit : « Il nous a été impossible de distinguer systématiquement, à la perception, entre [œ] et [ə] ; arbitrairement nous avons décidé de noter *schwa* ([ə]) partout ; en revanche nous avons perçu systématiquement une distinction entre ce *schwa* et la voyelle [ø], établissant un paradigme entre deux classes d'unités seulement. Nous avons choisi de désigner ces unités oppositives comme correspondant respectivement aux phonèmes /ə/ et /ø/. [...] Il n'y a pas de base perceptive solide et systématique pour la reconnaissance d'une distinction phonologique entre [œ] et [ə]. [...] Au terme de cette recherche, s'il apparaît fondé de reconnaître l'existence d'un *schwa* en français du Québec, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de reconnaître au son [œ] le statut de phonème distinct. Plutôt nous croyons qu'il faut considérer que [œ] fait partie du champ de dispersion du phonème /ə/ (*schwa*). Cela dit, des raisons d'intégration phonologique, de symétrie et d'économie linguistique dans la structuration des traits pertinents pourraient nous amener à choisir le digraphe (/œ/) plutôt que *schwa* (/ə/) pour représenter le phonème en question. [...] rien dans la recherche que nous avons conduite ne nous permet d'exclure une telle interprétation, bien au contraire. » (Martin : 1997, p. 166, p. 168, p. 177-178)

72. Dans ce dernier cas, l'effet populaire ne tiendrait qu'à la rupture de la norme orthographique, sans qu'il y ait eu un réel souci de la part de l'auteur de rendre compte des phénomènes stigmatisant un parler populaire.

problème du point de vue du discours, plus précisément de la chaîne parlée.

Par intérieur, nous [Delattre] entendons tout \emptyset de syllabe intérieure de mot (*seulement, simplement*) ou de syllabe intérieure de groupe rythmique (*donne-les, tout le jour, pour demain, mais je ne te le redemanderai pas*), ce qui revient au même car, en ce qui affecte les \emptyset , le groupe rythmique se conduit comme le mot : comme le mot – qui n'a qu'une syllabe accentuée, sa dernière – le groupe n'a qu'une syllabe accentuée, la dernière de son dernier mot. (Delattre : 1951, p. 341)

Le linguiste propose une typologie des usages qui donnent « la norme dans la prononciation naturelle des gens cultivés » (*ibid.*, p. 342). Avant de voir ce que M. Tremblay propose comme artifice pour marquer graphiquement cette particularité générale de l'oral, il faut donc rechercher ailleurs quelques caractéristiques d'une prononciation plus spécifiquement familière, ou populaire, et québécoise dans le cas particulier des séries du genre « je me le demande ». (Voir Gadet : 1997a [1992] et 1996, Ostiguy & Tousignant : 1993). La loi générale formulée par P. Delattre, même si elle date, demeure une référence dans la mesure où elle est reprise par la très grande majorité des grammaires et des analyses du phénomène⁷³. Elle renvoie en fait à une loi encore plus générale, dite « loi des trois consonnes », qui veut que la prononciation française cherche à éviter autant que possible une suite de plus de deux consonnes, pour des raisons essentiellement articulatoires. Mais elle n'est pas absolue et varie parfois, pour des raisons phonétiques (affaiblissement de certains groupes consonantiques) et/ou sociolinguistiques (débit du parler familier, accent géographique, etc.)⁷⁴.

Suivi d'une consonne ou plus, l' \emptyset intérieur tombe après une seule consonne et se maintient après deux ou plus : samedi [samdi], vendredi [vãdrãdi], ça me dit [samdi], ça ne me dit rien [sanmãdi r jã]. (Naturellement, « consonne » a ici le sens phonétique et non orthographique.) Le nombre de consonnes qui suit l' \emptyset est donc sans effet, ce n'est que le nombre de consonnes qui le précède

73. Liste des ouvrages et articles consultés : Ostiguy & Tousignant : 1993, p. 37-49 ; Riegel & al. : 2001 [1994], p. 49-50 ; Gadet : 1997a [1992], p. 36-38 ; Gadet : 1996, p. 59-64 ; Delattre : 1951.

74. Même si la norme prescrit leur maintien, les [\emptyset] précédés de deux consonnes ne chutent ou ne restent pas tous avec la même régularité, cela dépend de la nature des consonnes. Le [\emptyset] se maintient très régulièrement quand les deux consonnes qui le précèdent sont « syllabiquement unies », c'est-à-dire quand la première consonne est plus fermée que la seconde. Par exemple [p, b, v, t, etc.] suivi de [l, r] (« bretelles » [brãtãl]), mais il est plus susceptible de disparaître quand la première des deux consonnes qui le précèdent est un [r] (par exemple : « fortement » [fãrtmã], « un verre de vin » [vãrdvã]).

qui agit. Le mot palefrenier [palfrənje], qui nous offre un double exemple du mécanisme de la loi, nous montre aussi que les consonnes qui suivent l'ə sont sans effet. (Delattre : 1951, p. 341)

Le linguiste dresse ensuite une typologie des cas, selon la position du [ə] dans la chaîne parlée, que nous reprenons sous forme de tableau, en les complétant et en indiquant à chaque fois ce que la norme orthographique prescrit (qui est aussi ce qui est adopté par les transcripateurs du sous-corpus *frcapop*), et ce que M. Tremblay propose.

<i>Chute du [ə] à l'oral</i>	<i>Orthographe (standard écrit)</i>	<i>Sous-corpus tremblay représentation de l'oral</i>
(1) <i>Syllabe intérieure de mot</i> [sam(ə)di]	Maintien du graphème « e » « samedi »	Maintien du graphème « e »
(2) <i>Finale de mot</i> [lapov(rə)fam] ⁷⁵	Maintien du graphème « e » « la pauvre femme »	Élision graphique « vot' », « aut' »
(3) <i>Syllabe initiale de mot</i> [œs(ə)kre] [œp(ə)ti]	Maintien du graphème « e » « un secret » « un petit »	Élision graphique : « v'nir », « p'tit » Concaténation : « vlimeuse », « frais », « srais »
(4) <i>Monosyllabes grammaticaux</i> [imladi] [dāstā]	Élision graphique devant voyelle et « h muet », marquage par une apostrophe « il me l'a dit » « dans ce temps »	Élision graphique devant voyelle et devant consonne, sauf pour « que » qui n'est jamais élidé devant consonne « c'que j'viens de te dire »
(5) <i>Séries</i> ⁷⁶ (a) <i>courant</i> (on conserve les impairs) [ilkrwakʒəmləpɾɔʃ] (b) <i>populaire/familier</i> (on conserve les pairs) [ilkrwakʒmələpɾɔʃ]	Maintien du graphème « e » sauf dans les cas d'élision admises en (4) « il croit que je me le reproche » « il croit que je me le reproche »	Élision graphique ou maintien du « e », de manière non systématique. « ça fait cent fois que j'te le dis » « des fois j'me d'mande si t'as envie [...] » « j'dis c'que j'ai à dire » « j'mande de v'nir folle » « si j'me r'tenais pas » « combien c'que j'te dois »

Tableau 3.4.2.a. Récapitulatif des usages oraux du [ə]

75. Cette prononciation, avec chute de [ə] après deux consonnes syllabiquement unies (cas où la première est plus fermée que la deuxième), est jugée négligée, mais pourtant assez courante chez les gens cultivés. La chute de [ə] est concomitante à la chute de la consonne liquide qui précède. C'est un cas de réduction des groupes consonantiques finaux, par exemple « les fables de la Fontaine » [ləfabdlə fɔ̃tən].

76. Voir P. Delattre, (1951, p. 348-350) et F. Gadet (1996 : p. 60).

D'un point de vue quantitatif, une comparaison du nombre d'apostrophes dans les deux sous-corpus est peu pertinente car, on l'a vu, les usages relèvent de normes très différentes⁷⁷. Nous proposons de sonder la différence au niveau d'un fait très stigmatisant de l'oralité en littérature, l'usage d'une apostrophe devant consonne, c'est-à-dire tous les usages hors norme orthographique (mis à part les rares exemples de collocations lexicales). Manuellement, ce décompte serait impossible car trop laborieux, mais l'exploitation logicielle et sa syntaxe d'interrogation nous permettent de lister la plupart des cas, et de repérer quelques séries. L'élosion graphique devant consonne est donc une variable intéressante dans le calcul des profils langagiers, puisqu'elle marque l'oralité dans le texte et participe de sa représentation visuelle et littéraire en rapport avec les niveaux de langue.

	Sous-corpus <i>fricapop</i>	Sous-corpus <i>tremblay</i>
(1) Nombre total d'apostrophes ⁷⁸	4177	10373
(2) « Apostrophe + graphème consonantique », y compris « h » (total) ⁷⁹	480 (11, 5 % du total en 1)	3172 (30, 5 % du total en 1)
<i>Cas particuliers d'apostrophes devant consonnes, marquant la chute d'un [ə]</i>		
- à l'initiale d'une unité lexicale (type : « v'nir », « r'mettre », « p'tit ») ⁸⁰	0	298 (9,4 % du total en 2)
- Entre deux unités lexicales, monosyllabes grammaticaux (type : « j'sais », « ça s'dit ») ⁸¹	65 (13, 5 % du total en 2)	2321 (73 % du total en 2)

Tableau 3.4.2.b. Répartition des apostrophes graphiques devant consonnes dans le corpus

Le tableau ne fait pas que mettre en évidence un plus grand nombre d'apostrophes dans le sous-corpus *tremblay* — ce qui est d'ailleurs assez normal compte tenu du fait

77. Norme grammaticale, norme propre à la transcription linguistique et sinon norme, au moins code littéraire, pour marquer l'ensemble des réductions orales.

78. Intitulé de la requête : ".*\ \047.*"

79. Intitulé de la requête : ".*\ \047.*" "(b|B|c|C|d|D|f|F|G|g|H|h|J|j|k|K|l|L|m|M|n|N|p|P|q|Q|r|R|s|S|t|T|v|V|W|w|x|X|Z|z).*"

80. Intitulé de la requête : "(V|v|p|P|f|F|r|R).*"

81. Intitulé de la requête : "(j|J|m|M|t|T|qu|Qu|s|S|l|L|c|C|d|D|n|N)\ \047" "(b|B|c|C|d|D|f|F|G|g|H|h|J|j|k|K|l|L|m|M|n|N|p|P|q|Q|r|R|s|S|t|T|v|V|W|w|x|X|Z|z).*"

que sa taille est supérieure à celle du sous-corpus *frcapop* — il permet de se rendre compte d'une disparité des proportions, exprimées en pourcentages, et de la valeur phonographique dominante de ce graphème chez M. Tremblay. Nous parlons de valeur phonographique car il nous semble bien que l'apostrophe est très souvent le signe du phénomène phonétique attesté et plus ou moins variable qu'est l'élision des [ə]. Les cas relevés dans les transcriptions linguistiques correspondent à des élisions « normales » devant « h », sauf pour un seul « j'haïs ». La chute des [ə] à l'oral est bien plus représentée dans les textes littéraires, qui s'autorisent des licences orthographiques pour l'occasion. Cet exemple assez fin d'usage de l'apostrophe devant consonne est très intéressant, car il s'inscrit sinon dans une typologie textuelle, au moins dans une typologie des types de représentation de l'oral.

Pour clore cette section, on dira de l'apostrophe qu'il s'agit d'un graphème de remplacement polyvalent, et que son utilisation hors du cadre permis par l'orthographe en fait explicitement un marqueur d'oralité, puisqu'il représente alors des cas de variation dans la prononciation.

3.5. Particularités morpho-lexicales

Les points traités maintenant ne tiennent pas seulement à la prononciation, ils touchent aussi à la forme même des mots et à leur place dans l'économie de leur paradigme. Le système de l'écrit n'est pas identique à celui de l'oral, les différences ne sont pas seulement dues au fait que l'écrit ne prend pas en compte la variabilité de l'oral, elles viennent aussi du fait que les formes elles-mêmes sont différentes à l'écrit et à l'oral. C'est le cas, entre autres, de certains verbes conjugués en « aye » et « oye » à l'oral (voir Blanche-Benveniste : 2003)⁸² et du système des pronoms personnels. Nous détaillerons plus longuement le deuxième point. Les différences viennent aussi du fait que certains mots sont empruntés à une autre langue, en l'occurrence l'anglais, et qu'ils

82. L'auteur note qu'en français parlé les locuteurs ont « tendance à ajouter un [j] qui donne des formes longues aux radicaux de verbes terminés par des voyelles : *il voit/ils voyent* [vwa, vwaj], *qu'il soit/qu'ils soyent* [svwa, svwaj], *qu'il ait / qu'ils aient* [ɛ, ɛj], » etc. (p. 333) Chez M. Tremblay, cela donne des formes graphiques comme « soye », « aye », « j'haïs », « il haït », « envoie », « essaye », « paye », etc. certaines étant admises comme variantes dans le système écrit du français (payer, essayer), d'autres non.

subissent une déformation phonique et graphique due à leur intégration plus ou moins grande dans le système phonétique et orthographique du français. Très souvent, ces mots hybrides n'ont pas d'existence hors du Québec, et pas de correspondant orthographique reconnu dans le code écrit d'aucune des deux langues. Nous les appelons des anglicismes métaplasmiques (par exemple : « pinottes », « smatte »).

3.5.1. Pronoms personnels en français québécois parlé

Certaines des néographies phonétisantes relevées (par exemple : « y », « al' », « leu' ») mettent en évidence non seulement des phénomènes d'ordre phonétique (chute des consonnes [l] ou [r]) mais aussi une économie des pronoms personnels différente de celle de l'écrit standard. La perspective de D. Dumas (1987, p. 41-66) paraît très intéressante et nous en reprenons les principales conclusions en les appliquant au sous-corpus de théâtre. Son hypothèse centrale pour expliquer les différences est que la langue orale évite la polyvalence des formes pronominales comme « lui », « elle », « nous », « vous », etc. en attribuant à chaque type de pronom (conjoint, disjoint) une forme différente. En français standard écrit, on distingue des formes conjointes (« je », « tu », « il », etc.) et des formes disjointes, dites aussi toniques (« moi », « toi », « lui », « soi », etc.). Dans le cas des formes conjointes, on distingue plus précisément les fonctions « sujet » (S), « complément direct » (CD) et « complément indirect » (CI). La forme disjointe est identique pour toutes les fonctions. Voici un tableau récapitulatif du système standard écrit et des représentations graphiques correspondantes, sachant que les élisions ne sont normalement représentées que lorsque le pronom est devant un mot commençant par une voyelle ou un « h » muet.

<i>Personne</i>	<i>Formes conjointes</i>			<i>Formes disjointes</i>
	<i>Sujet</i>	<i>CD</i>	<i>CI</i>	
1	je, j'+voy.	me, m'+voy.	me, m'+voy.	moi
2	tu	te, t'+voy.	te, t'+voy.	toi
3 <i>masc.</i>	il	le, l'+voy.	lui	lui
3 <i>fém.</i>	elle	la, l'+voy.	elle	elle
4	nous	nous	nous	nous
5	vous	vous	vous	vous

<i>Personne</i>	<i>Formes conjointes</i>			<i>Formes disjointes</i>
6. <i>masc.</i>	ils	les	leur	eux
6. <i>fém.</i>	elles	les	leur	elles

Tableau 3.5.1. Formes standard écrites orthographiques des pronoms personnels⁸³

Voyons maintenant ce qu'il en est chez M. Tremblay. Se contente-t-il des formes de l'écrit ? Rend-il compte de variations phonétiques et morphologiques propres au français québécois ?

3.5.1.1. Personnes 1 et 2

À l'oral, les élisions sont plus nombreuses que celles retenues par l'orthographe, puisque « je », « me » et « te » sont couramment prononcés sans le [ə], même devant consonne (par exemple « je mange » [ʒmãʒ]). De même, « tu » peut être élidé devant une forme verbale commençant par une voyelle ou un « h » muet (par exemple « tu arrives » [tariv]). Au Québec, les formes disjointes écrites « toi » et « moi » ont tendance à être prononcées [twe, mwe] et ne sont jamais élidables. Graphiquement, M. Tremblay opte très largement pour une représentation des formes de la langue parlée puisque l'on trouve chez lui des élisions de « je », « me » et « te » devant consonne, de « tu » devant voyelle et devant consonne, et des formes disjointes graphiées « moé » et « toé ». En revanche, on n'en trouve aucun exemple dans les transcriptions du sous-corpus *frcapop*, tout du moins dans le discours des locuteurs-cibles⁸⁴.

(1) *Toé et moé*

Alex I — Tu parles de **moé** dans c'que t'écris ! (LVM, p. 63)

Linda Lauzon — Misère, que c' est ça ? Maman !

Germaine Lauzon — C' est **toé**, Linda ? (BS, p. 8)

(2) *Elision de je, me, tu, te devant consonne*

Nana — [...] Hier, c'tait une femme russe, l'année passée, c'tait dans la pièce en vers, là, **t'sais**, comment ça s'appelle, a' portait toujours la même grande jaquette pis ça se passait en Grèce... (EF, p. 41)

83. Nous n'avons pas mentionné ici les formes réfléchies (« se », « soi »), mais il faudrait également les prendre en compte. Elles se comportent comme les autres pronoms.

84. Rappelons que les occurrences de néographies phonétisantes sont dans les commentaires des transpositeurs et pas dans la transcription proprement dite des paroles des locuteurs.

Germaine Lauzon — [...] Si tu veux, j't'la prêterai, ma tondeuse, Rose... (BS, p. 28)

Le Narrateur — Veux-tu, j'vas te dire quequ'chose de ben important ? Écoute bien.

J'vas te le dire juste une fois. Y'est pas question que je rate ma vie. M'entends-tu ? (EF, p. 61)

Germaine Lauzon — [...] Dans les vingt-deux, vingt-trois ans, les cheveux noirs, frisés, avec une petite moustache... Un vrai bel homme. Y m' demande, comme ça, si chus madame Germaine Lauzon, ménagère. (BS, p. 8)

3.5.1.2. Personnes 3 : « il », « elle », « lui »

Généralement, on distingue la troisième personne du masculin (« il », « lui ») de celle du féminin (« elle »). Dans les deux cas, à l'oral, il est assez fréquent que le [l] chute devant consonne. Devant voyelle, seul le « il » semble pouvoir perdre son [l], et il est alors prononcé comme un yod [j], enchaîné à la voyelle qui le suit, par exemple « il est » [je]. Le pronom « elle » n'est réduit à [ɛ] que devant consonne. Les Québécois, qui ont tendance à ouvrir les voyelles, prononceront « elle » le plus souvent [al] devant voyelle et [a] devant consonne. En début d'énoncé, devant une forme verbale commençant par une voyelle, le pronom sujet « elle » peut disparaître complètement, la conséquence étant l'allongement de la première syllabe du verbe (voir ce qui est dit sur ce phénomène à propos des dislocations elliptiques dans le chapitre 5 de cette thèse). Le pronom conjoint « lui », qui est la forme féminine et masculine, se confond dans le système standard avec la forme disjointe du masculin. À l'oral, « lui » conjoint a tendance à être prononcé [i] et est la plupart du temps graphié « y »⁸⁵. Les formes disjointes « lui » et « elle » sont identiques à l'oral et à l'écrit.

M. Tremblay transcrit les particularités de prononciation des formes conjointes : « y » avec ou sans apostrophe et « a » ou « al » avec ou sans apostrophe ; ou ellipse du pronom « elle » sujet en début d'énoncé devant le verbe « être ». Dans le sous-corpus *frcapop*, il n'y a pas de trace de ce phénomène dans la transcription pro-

85. Ce phénomène n'est pas spécifiquement québécois car, comme le fait remarquer D. Dumas, on le trouve déjà dans le français du XVIII^e siècle où « lui » et « y » étaient facilement interchangeables. En français standard, la forme « lui » se serait spécialisée pour référer à un être humain, laissant les autres cas à la forme « y ». Cette spécialisation sémantique n'aurait pas eu lieu en français québécois (Dumas : 1987, p. 47), ce qui explique que l'on trouve des énoncés comme « j'y ai demandé de venir » au lieu de « je lui ai demandé de venir » en français de France. Mais il nous semble ici que le linguiste n'est pas complètement défait d'une certaine idéologie du standard, car on entend assez fréquemment en français parlé hexagonal des « j'y ai dit... pis y me dit, pis j'y ai dit », etc.

prement dite, mais des commentaires mentionnant une prononciation systématique de « lui » en [i] ou [j] (voir les entretiens D, E, G, I, M, O, Q, S, T) et un seul commentaire mentionnant la chute du [l] dans le pronom « il » (entretien X).

(1) Pronoms conjoints « il » et « lui »

Angéline Sauvé — Les docteurs, les docteurs, j'te dis que j'les ai loin, astheur ! Ça pense rien qu'à la piasse, les docteurs ! Ça égorge le pauvre monde pis ça va passer l'hiver en Califournie ! T'sais, Rhéauna, le docteur, y y'avait dit qu'y guérirait, à monsieur... c'est quoi, donc, son nom, au mort ? (BS, p. 41)

Madeleine I — [...] ça me faisait peur parce que j'avais l'impression que le monde que tu fréquentais était dangereux... mais quequ'part j'étais flattée... qu'ici, dans ma maison, y'aye quelqu' un qui s' intéressait à d' autre chose que le hockey l'hiver pis le maudit baseball l'été! (LVM, p. 47)

Le Narrateur — [...] Si j'te suis bien, là, le premier roi d'Angleterre, là, le bon Dieu y'est apparu à lui aussi ? (EF, p. 36)

Nana — [...]Pis que c'est que j'ai vu ressoudre dans ma salle à manger ? Une police ! Une police en uniforme ! dans ma salle à manger ! Avec la casquette su'a' tête pis son gros manteau d'hiver ! Nu-pieds parce qu'y' avait quand même eu la gentillesse d'enlever ses bottes dans le portique ! Y'avait une police nu-pieds dans ma salle à manger, c'est pas rien, ça ! Toi, évidemment, t'étais disparu dans ta chambre, ça fait que je pouvais pas savoir qu'y venait pour toi ! (EF, p. 12)

(2) Pronoms conjoints « elle » et « lui »

Lorraine — [...] Quand j'vois les sourcils y froncer, pis la bouche y durcir, pis le nez y pincer, pis le menton y trembler, pis la sueur y perler au front, j'ai envie de me sacrer à ses pieds en y demandant pardon de l'avoir offensée, elle la vierge folle de la langue française ! **Al'** a toujours eu le don de me faire culpabiliser sans presque jamais rien me dire... Vous autres, a vous a toujours engueulées parce que vous pouviez y répondre, mais moi, **a l'**a toujours connu ma petite sensibilité, pis **a m'**a toujours couverte de mépris ! (IO, p. 67)

Alex II — [...] C't'enfant-là est peut-être même pas de moé ! J'me sus laissé avoir, que c'est que tu voulais que je fasse ? Est-tait pas plus importante que les autres, au commencement, mais... mais a' m'a dit un jour qu'est-tait enceinte de moé pis je l'ai crue. J'aurais dû la sacrer là parce qu'a'l'avait connu ben des hommes avant moé pis y'a rien qui me disait que c't'enfant-là était de moé... (LVM, p. 38)

Le Narrateur — Mais avant de mourir, **'est** délivrée par une somnambule, **a'** retrouve son enfant *pendant* un feu qui est en train de les brûler, lui pis Jeanne, la folle qui le gardait sans savoir qui c'était — une autre ! — **est** sauvée une deuxième fois par Patira... Pis **a'** meurt de sa belle mort en bénissant tout le monde, après avoir embrassé son enfant sur le front ! Franchement ! (EF, p. 27)

Le pronom complément direct « le », qui s'élide devant voyelle comme d'ailleurs le

pronom complément « la », peut également être prononcé sans le [ə] devant consonne. Graphiquement, la chute du « e » correspondant est matérialisée par une apostrophe. Ce même pronom peut aussi être prononcé [le] lorsqu'il est en position d'accentuation dans les constructions impératives. Il est alors graphié « lé » et non « les ». (Voir Dumas : 1987, p. 63)

(3) Pronom complément « le »

Angéline Sauvé — Pour ça, non, j'voudrais pas mourir sans me confesser ! Angéline, promets-moé : que tu vas faire v'nir le prêtre quand j'vas me sentir mal ! **Promets-moé-lé** ! (BS, p. 42)

Serge, très las — T'es pas grosse, Denise. Ça fait combien de fois qu'on **te l'dit** ? C'est juste dans ta tête. (BL, p. 86)

3.5.1.3. Personnes 4 et 5, *nous (on), vous, nous autres, vous autres*

À l'oral, la forme indéfinie « on » remplace souvent le pronom conjoint sujet « nous ». Ceci explique la collocation fréquente « nous on etc. » (voir ce qui est dit à ce sujet dans la section de cette thèse consacrée aux dislocations, 5.3). Le pronom « on », ainsi réquisitionné peut alors être remplacé dans son utilisation comme générique indéfini par un « ils », prononcé [i] ou [iz]. M. Tremblay utilise les « on » et les « nous », et quelquefois cette reconversion du pronom pluriel « ils » en générique⁸⁶.

Pour les formes disjointes des personnes 4 et 5, le français québécois a la particularité d'avoir des formes composées, soit les formes « *nous autres* », « *vous autres* ». Ceci va tout à fait dans le sens d'une tendance de l'oral à différencier systématiquement formes conjointes et formes disjointes, là où l'écrit les confond.

Exemples

Lucienne — Pis si ça se découvre, un jour, que c'est qu'**on** va avoir l'air **nous autres**, hein ? (BL, p. 71)

Albertine — C'est naturel qu'on se fasse du trouble pour **vous autres**... Depuis que la mère est partie, c'est **nous autres**... (BL, p. 48)

86. Voici un exemple d'utilisation d'un « ils » générique qui pourrait être remplacé par un « on » : « *Albertine* — Pis **y'ont** beau dire, les pâtes achetées tout faites, c'est ben moins bon... » (BS, p. 94)

3.5.1.4. Personnes 6 : « ils », « elles », « leur », « eux »

D'une manière générale, à l'oral, on a tendance à ne pas distinguer le féminin du masculin. Le pronom conjoint « elles » standard est souvent ramené à un « ils » prononcé [i], [j] devant voyelle ou [iz] quand la liaison est marquée. La forme conjointe complètement indirect « leur » est souvent prononcée sans le [r] final, ce qui a comme conséquence une « fausse liaison » en [z], graphié « s » devant voyelle, pour éviter un hiatus (par exemple « je leu's'ai dit »). Enfin, sur le modèle des personnes 4 et 5, la forme disjointe est composée et se dit « eux autres ». À côté des formes standard de l'écrit, on trouve chez M. Tremblay des exemples en [i], [j], [lœ] et [øzot(r)] sous les graphies « y », « leu' » et « eux autres ». Les transcriptions proposées dans le sous-corpus *frcapop* rétablissent les formes standard, c'est-à-dire que l'on n'y voit pas de « y » pour « ils » ou « elles ». Seule la forme composée en « autre » est reproduite, parce qu'il s'agit d'une variante morphologique qui ne met pas en danger le « visage » lexical de la forme pronominale « eux ».

Exemples

Lisette de Courval — [...] Léopold avait raison, c'monde-là, c'est du monde *cheap*, y faut pas les fréquenter, y faut même pas en parler y faut les cacher ! Y savent pas vivre ! Nous autres on est sortis de là, pis on devrait pus jamais revenir ! Mon Dieu que j'ai donc honte d'**eux-autres** ! (BS, p. 37)

Le Narrateur — Pis **eux autres**, ces parents-là, comment y savaient qu'y'étaient un vrai roi pis une vraie reine ? (EF, p. 31)

Angéline Sauvé — C'est ça que j'te dis, a l'a vieilli, a l'a l'air plus vieille que son âge... Écoute, ma belle-sœur Rose-Aimée a trente-six ans pis y'ont été à l'école ensemble...(BS, p. 43)

Gabriel - J'**leu's**'ai payé une traite, pis j'**leu's**' ai toute conté c'que tu me disais dans tes lettres. Ah, c'tait pas la première fois, mais j'te dis que quand j'**leu'** paye la traite de même, y m'écoutent ! Y savent que c't'important, c'que j'dis !

Même si c'est pas la première fois... Pis si y'en a qui veulent pas écouter, des fois, Bonnier **leu'** dit de s'farmer la yeule, pis y va éteindre la télévision. J'me sus levé deboutte, pis j'**leu's**'ai toute conté tes lettres de la Grèce ! (BL, p. 26)

Voici pour terminer le tableau récapitulatif des pronoms personnels utilisés par M. Tremblay.

<i>Personne</i>	<i>Formes conjointes</i>			<i>Forme disjointes</i>
	<i>Sujet</i>	<i>CD</i>	<i>CI</i>	
1	j(e)	m(e)	m(e)	moé/moi
2	t(u)	t(e)	t(e)	toé/toi
3 <i>masc.</i>	i, y	l(e), lé	y/lui	lui
3 <i>fém.</i>	a(l)	l(a)	y/lui	elle
4	on/nous	nous	nous	nous autres
5	vous	vous	vous	vous autres
6 <i>masc./fém.</i>	y/ils/elles	les	leu(r)	eux autres/elles

Tableau 3.5.1.4. Graphies des pronoms personnels chez M. Tremblay

Ce tableau résume-t-il toutes les occurrences des formes de pronoms personnels dans les textes du sous-corpus *tremblay* ? L'écriture de M. Tremblay fait-elle système ou reproduit-elle l'oral de manière intuitive et fluctuante ? Si, dans la majorité des cas, ce sont bien ces formes caractéristiques de l'oral (québécois) que l'on retrouve dans les textes et dans la bouche des personnages, il serait faux de penser que l'on n'y trouve jamais de « je », « me », « moi », « tu », « te », « toi », « lui », « elle », etc. standard. On se demandera alors par quoi cette distribution est motivée. D. Dumas rapproche l'usage oral des formes standard de l'écrit d'une pratique surveillée de la langue en situation plutôt formelle. Dans les faits, l'usage des formes écrites ou des formes orales des pronoms est imputable plutôt au style et à la situation d'énonciation qu'à l'appartenance sociale du locuteur (mis à part peut-être pour les « moé » et « toé » et les composés en « -autres »). Il n'en reste pas moins que le choix d'une représentation des deux systèmes a comme conséquence une hiérarchisation des usages : les formes de l'oral ont tendance à faire populaire et les formes du standard à faire emprunté, un peu précieux.

3.5.2. Anglicismes métaplasmiques

La situation géographique et sociopolitique québécoise est propice au contact entre le français et l'anglais américain. Il est donc tout naturel de trouver en français québécois des interférences avec l'anglais, entre autres, au niveau de la prononciation. Ces interférences sont de deux types : soit les vocables anglais sont intégrés tels quels, soit

ils subissent une modification plus ou moins importante qui peut conduire à leur relexicalisation en français, sous une forme phonique parfois assez éloignée du mot ou de l'expression d'origine, au point que les transcriptions qui en sont données paraissent fantaisistes. Nous les traitons comme des néographies phonétisantes, au sens de J. Anis (1988b, p. 101), qui parle de « naturalisation d'un vocable »⁸⁷, et plus spécifiquement comme des anglicismes métaplasmiques, selon la définition que donne G. Mounin du terme « métaplasme », soit un « néologisme à la formation duquel la forme traditionnelle aurait fourni la substance principale » (Mounin : 1974, p. 214). Ceci permet d'insister sur l'enjeu créatif du procédé, non seulement sur le plan phonographique, mais aussi sur le plan morphologique, car il existe des intégrations morphologiques de l'anglais au français, dérivationnelles comme « braidage » (un gallon) ou flexionnelles comme « toffer » (endurer, tenir bon). Ces considérations relèvent plus largement d'une analyse de la créativité lexicale du français parlé en général, du français québécois et de la langue d'un auteur. Nous ne proposons ici qu'un simple relevé des formes qui peuvent être analysées comme métaplasmes et qui sont suffisamment fixées pour être sinon complètement lexicalisées, au moins bien engagées dans un processus de lexicalisation. Nous avons pour cela consulté différents dictionnaires⁸⁸. Dans ce relevé, les formes métaplasmiques sont en gras. Entre parenthèses, nous avons indiqué le mot anglais d'origine en précisant le cas échéant la prononciation (anglais britannique || anglais américain) et la forme orthographique. Enfin, pour chaque entrée, nous donnons un exemple extrait du sous-corpus *tremblay* ainsi que la liste éventuelle des dérivés du métaplasme en question dans ce sous-corpus.

– **Baboune** (*baboon* [bəbu:n]) : singe. Ici M. Tremblay utilise l'expression « faire le/la

87. Nous reprenons ici un extrait déjà cité plus haut : « L'emprunt est un problème classique : il n'existe pas de documents officiels pour établir la naturalisation d'un vocable (et encore moins d'un phonème). Cependant, un mot emprunté subit nécessairement une assimilation phonologique partielle, alors que l'entrée dans la langue écrite d'un mot venu d'une langue utilisant l'alphabet latin peut se faire sans modification. » (Anis : 1988b, p. 101)

88. Exemples de dictionnaires consultés : *Longman Dictionary of contemporary english*, 1995 ; *Le français populaire au Québec et au Canada*, Lorenzo Proteau, Boucherville, Les Publications Proteau, 1991 ; *Dictionnaire français-anglais, english-french*, Paris, Larousse, coll. Appollo, 1973 ; *Dictionnaire de la langue québécoise*, Léandre Bergeron, Montréal, VLB éditeur, 1980 ; *Le parler populaire des canadiens-français*, Narcisse-Eutrope Dionne, 1909, Québec, Presses de l'Université Laval, réédition de 1974. Se reporter à la bibliographie finale.

baboune », qui a le sens de « faire la gueule », « bouder ».

Alex I — Y'est rien arrivé pantoute. J'ai regardé le hockey, t'as braillé comme un veau parce que t'as toujours haï ça pis Mariette faisait la **baboune** parce que j'avais refusé qu'a'sorte... (LVM, p. 71)

— **Béloné, balloney** (*baloney* ou *boloney* [bə'ləuni || bə'louni]) : en anglais britannique (informel) a le sens abstrait de « quelque chose qui est faux ou pas vrai » et en américain veut dire « Bologna » (type de viande que l'on mange dans les sandwiches). C'est dans ce dernier sens que M. Tremblay l'emploie.

Les quatre autres femmes — [...] Midi arrive sans que je le voye venir pis les enfants sont en maudit parce que j'ai rien préparé pour le dîner. J'leu fais des sandwiches au **baloné**. J'travaille toute l'après-midi, le souper arrive, on se chicane. (BS, p. 13)

Nana — [...] J'tais là, devant la police, la bouche grande ouverte, pis un canneçon de ton père qui s'était pogné dans le tordeur pis qui arrêtait pas de tourner, pis j'avais l'impression que le plancher de la cuisine allait se défoncer, pis que j'me retrouverais étendue sur la table de la cuisine de madame Forget, en bas, avec des restants de sandwiches au **balloney** collés dans le dos ! (EF, p. 13)

— **Braidage** (*braid* [breɪd]) : galon)

Gabrielle Jodoin — T'sais ben, le p'tit costume bleu avec du **braidage** blanc autour du collet. (BS, p. 58)

— **Californie** (Californie [kəlɪfɔːrniə]) : l'auteur semble stigmatiser une prononciation à la française, plus tendue que la prononciation anglo-américaine.

Angéline Sauvé — [...] Les docteurs, les docteurs, j'te dis que j'les ai loin, astheur ! a pense rien qu'à la piasse, les docteurs ! Ça égorge le pauvre monde pis ça va passer l'hiver en **Californie** ! (BS, p. 41)

— **Enfirouâper**⁸⁹ (*in fur wrap(ped)* [ɪn fɜː(r) ræp]) : enrrouler/é, envelopper/é dans de la fourrure. Dans les dictionnaires, on trouve également les graphies « enfirouaper », « enfirwaper », « enfrouapper » (se faire rouler, être trompé par sa femme, se faire rouler dans la farine). Chez M. Tremblay, on trouve les dérivés : « enfirouapage », « enfirouâpé », « enfirouâper », « enfirouapeur », « enfirouapeux ».

Madeleine II — De tout ! Des mensonges, des tromperies, de c't'**enfirouapage**-là qui était ta grande spécialité pis que j'étais la seule à pas voir... (LVM, p. 27)

89. D'autres orthographes existent, par exemple « enfirouâper/peur » (Dionne: 1909, p. 284), et « enfirouâper/é » (Bergeron : 1980, p. 205).

Nana — [...] Je sais pas trop c'qu'a' m'a conté, comment a'm'a **enfirouâpé** ça, mais j'ai fini par m'entendre dire la sautadite de phrase, pis y viennent encore souper samedi soir ! (EF, p. 45)

— **Élévateur** (*elevator* [eli/əveitə || eli/əveitər]) : élévateur et ascenseur (US)

Rose Ouimet — Vous êtes essoufflées ? C'est pas ben grave... Vous allez voir ça, ma sœur, a va faire poser un **élévateur** avec ses timbres. (BS, p. 39)

— **Fancies** (['fænsiə]) : adjectif : de fantaisie)

Des-Neiges Verrette — [...] Vous savez, y donne des belles tasses **fancies** à celle qui fait la démonstration... Des vraies belles tasses de fantaisie... Vous devriez les voir, sont assez belles ! C'est des souvenirs qu'y'a rapportés des chutes Niagara Y' a dû payer ça ben cher... (BS, p. 31)

— **Lousse** (*loose* [lu:s]) : quelqu'un de généreux, du grain en vrac, une famille libre, lâche, déliée, un pantalon ample. Ce mot est utilisé ici comme interjection, au sens de « de l'air ! », « fichez-moi la paix ! »

Gabrielle Jodoin — Ah ! ben, vous, par exemple, la pincée, lâchez-moé **lousse** ! Collez vos timbres, pis farmez-la ben juste, parce que sans ça, m'en va vous la fermer ben juste, moé ! (BS, p. 35)

— **Pinottes** (*peanut* [pi:nʌt]) : cacahuètes)

Serge — Ah, Denise, prends donc des pinottes, là...(BL, p. 39)

— **Poudigne** (*pudding* [pʊdɪŋ]) : met chaud sucré fait à base de gâteaux, riz, pain et avec des fruits, du lait ou d'autres ingrédients sucrés ajoutés.

Rhéaluna Bibeau — Des beignes !

Thérèse Dubuc — Une **poudigne** au chocolat !

Germaine Lauzon — Ben, entendez-vous, c't'une **poudigne**, ou des beignes ! (BS, p. 62)

— **Smatte** (*smart* [sma:t||sma:rt]) : au sens de intelligent(e), fin(e).

Alex I — [...] Tu m'as toujours jugé, tu t'es toujours pensé plus **smatte** que moé mais fais ben attention à toé ! (LVM, p. 64)

Nana — Aie ! Commence pas ça avec moi, ces p'tites jokes de **smatte** là ! (EF, p. 16)

— **Stirio, stéro** (*stereo* [steriəu] [stɪər ||steriou]) : stéréo.

Germaine Lauzon — [...] Ah ! j'te dis, j'vas avoir une vraie belle chambre ! Pour le salon, j'ai un set complet avec le **stirio**, la tv, le tapis de nylon synthétique, les cadres... Ah ! les vrais beaux cadres ! T'sais, là, les cadres chinois avec du velours... (BS, p. 11)

Gabriel — Nicole v'nait juste de s'acheter son **stéro**... (BL, p. 78)

— **Strapeuse** (*to strap* [stræp]) : attacher, sangler. M. Tremblay l'emploie pour qualifier un de ses personnages de « colleuse de semelles ».

Germaine Lauzon - [...] C'est moé qui te le dis, Linda, prends le conseil d'une mère, si tu continues à le fréquenter, tu vas devenir une bon-rienne comme lui ! T'as quand même pas envie de marier un colleur de semelles pis de rester **strapeuse** toute ta vie ! (BS, p. 10-11)

— **Toffer** (*to tough* [tʌf]) : endurer, tenir bon)

Nicole - [...] Pis... tu disais que tu t'ennuyais, par dessus le marché ! Pis que tu m'aimais ! Que tu **tofferais** tes trois mois, mais que ça s'rait ben dur... T'as ben faite de **toffer** tes trois mois... Là, on est sûr... J'ai sauté sus le téléphone pis j'ai téléphoné chez popa pour leur dire que j'avais eu de tes nouvelles... (BL, p. 91)

Conclusion

Nous nous contenterons de revenir sur l'idée de raison et de déraison graphiques avancée dans le titre de ce chapitre. Le terme « raison » renvoie à la causalité, à la rationalité ou au caractère raisonnable. La raison graphique désigne alors plusieurs choses, qui peuvent s'exprimer sous forme de questions : quelle est l'explication de l'écriture ? En quoi l'écriture est-elle rationnelle, c'est-à-dire en quoi en tant que code commun permet-elle de communiquer et de planifier la pensée ? Enfin, en quoi est-elle le résultat d'un raisonnement qui cherche la convenance à des circonstances particulières ? Le contraire « déraison » renverra donc soit à une gratuité (absence de justification), soit à une non-conformité à des principes rationnels, soit à une inadaptation au contexte. Concernant les particularités de l'écriture de M. Tremblay, nous donnons les réponses suivantes.

— Ces particularités, on l'a vu, peuvent s'expliquer par le souci qu'a l'écrivain de rendre compte de variations linguistiques propres à l'oralité (populaire) québécoise.

— Si l'on envisage la rationalité de l'écriture de M. Tremblay, dans le sens qu'ont pu lui donner J. Goody (1979 [1977]) puis A.-M. Christin (1995), la réponse est moins tranchée. Le problème peut être reformulé ainsi : son écriture est-elle conforme au code commun qu'est l'orthographe, qui permet une communication centrée sur le contenu débarrassée des idiosyncrasies de forme ? Ou au contraire, tire-t-elle vers l'i-

mage graphique ? Entretient-elle un rapport d'imitation iconique avec la réalité orale qu'elle transcrit en permettant la transposition des variations individuelles ? Il est tentant de dire que l'écriture littéraire de l'oralité dans les cinq pièces fonctionne dans les deux sens, tiraillée entre le principe de communicabilité (de lisibilité) d'un message et celui de la singularité physique de la forme. La déraison chez M. Tremblay n'atteint jamais l'icône à proprement parler (par exemple, on ne trouve pas de dessin ni de rébus). S'il s'écarte parfois de la norme orthographique en créant des néographies, il ne sort jamais du système alphabétique et donc jamais du principe fondamental d'intelligibilité du code écrit⁹⁰. L'iconicité souvent attribuée à son écriture est plutôt la marque d'une connaissance fine, de la part de l'écrivain, du fonctionnement et des limites du système graphique communément partagé. La mesure de ses écarts par rapport à la norme orthographique manifeste finalement le caractère raisonnable, pesé et contrôlé de son désir graphique de réalité orale.

— Cette perturbation motivée et raisonnable de l'orthographe devient à son tour un code commun, celui de la représentation littéraire des « parlures »⁹¹, en l'occurrence la parlure québécoise. De par son travail stylistique, M. Tremblay appartient lui aussi à une communauté, celle des écrivains « joualisants » et plus généralement celle des écrivains « oralisants ». Nous ne proposons pas ici d'étude comparative⁹², mais la présente réflexion a le mérite de donner une grille de lecture pour d'autres textes. Une telle démarche de confrontation, qui reste à faire, permettrait de cibler avec précision les lieux communs de la littérisation de l'oral, qui sont des lieux d'articulation du linguistique et de l'imaginaire social de la langue.

90. C'est semble-t-il ce qu'entend Lise Gauvin quand elle parle de transcodage à propos de la langue des *Belles-sœurs* : « Cette transcription [...] procède d'un double code, soit d'un code oral et écrit, ou plus exactement d'une écriture de l'oralité qui s'effectue par un transcodage complexe. Le spectateur, s'il a été capté par le phénomène de reconnaissance du jocal lors de l'audition de la pièce, ne peut que s'étonner, au moment où il devient lecteur, d'un dialogue constant entre le recours à l'orthographe classique et la transcription phonétique. » (2000, p. 13)

91. En référence à P. H. Larthomas (2001 [1972], p. 412), qui reprend un terme de Jacques Damourette et Édouard Pichon. Il désigne ainsi la manière de parler propre à une classe sociale.

92. Dans cette perspective, et dans le cadre du français québécois, il ne faudrait pas se restreindre à l'« époque du jocal ». Pourraient par exemple y figurer des auteurs comme Marcel Dubé, Yvon Deschamps, Jean-Claude Germain, Antonine Maillet, Roland LePage, René-Daniel Dubois, Michel Marc Bouchard, etc.

